

CONTRAT DE VILLE D'APT 2015 - 2020



Quartier St Michel



Centre-ville



Quartier St Joseph/la Marguerite



Préambule

Le nouveau Contrat de Ville dans lequel nous nous engageons témoigne de notre volonté politique de contribuer au nécessaire sursaut du territoire en faveur de ses habitants les moins favorisés.

Ce document, que nous avons souhaité le plus complet, aborde sans complaisance ni réserves l'ensemble des problématiques qui entravent le développement harmonieux de notre ville et la qualité de vie de la population des quartiers.

Il est impératif que l'ensemble de la communauté du territoire comprenne que l'enjeu de la réussite de ce Contrat de Ville est la réussite du territoire tout entier. La notion de Communauté de Communes doit trouver ici tout son sens dans la solidarité, l'engagement et le dynamisme collectif. A côté de l'Etat et de ses services (Préfecture, DDCS, Education Nationale, Pôle Emploi, ...), nos partenaires, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, la Caisse d'Allocation Familiale, la MSA et les bailleurs sociaux, ...) sont signataires de ce contrat.

Les atouts du territoire sont nombreux (tourisme, culture, environnement, etc.). Ils doivent se renforcer en terme d'attractivité et de développement économique (emplois), d'offres de formation (niveau V et post baccalauréat).

La réhabilitation accélérée des ilots anciens et dégradés doit être planifiée. Les actions de lien social, de santé et/ou éducatives (ASV, PEDT, ...) contribueront elles aussi au rapprochement des populations.

Nous comptons sur le Conseil Citoyen pour faire vivre ce contrat et faire des propositions qui seront vécues comme des signes d'espoir.

Apt s'inscrit aujourd'hui au travers de ce Contrat de Ville qui devient son contrat social dans une dynamique de progrès et de réelle cohésion sociale.

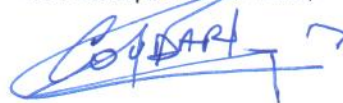
Apt, le 10 juin 2015.

Le Maire d'Apt,


Olivier CUREL.



L'Adjoint en charge de la Cohésion Sociale
et Politique de la Ville,



Jean-Pierre COHEN*COUDAR.

Document élaboré par Madame Carole SYMONDS, coordonnatrice du Contrat de Ville, sous l'autorité de Madame Sophie LASAUSSE, Directrice Générale des Services.

SOMMAIRE

1.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
1.1	POLITIQUE DE LA VILLE.....	4
1.2	CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (CUCS).....	4
1.3	NOUVEAU CONTRAT DE VILLE D'APT.....	4
1.4	MÉTHODOLOGIE.....	5
1.5	GOVERNANCE	6
1.6	EVALUATION.....	8
2.	DIAGNOSTIC COMMUNE D'APT	9
2.1	HISTORIQUE	9
2.2	CONTEXTE GEOGRAPHIQUE	9
2.3	TRANSPORT	10
2.4	POPULATION	11
2.5	LOGEMENT	15
2.6	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	16
3.	DIAGNOSTIC DU QUARTIER PRIORITAIRE.....	18
3.1	PÉRIMETRE GÉOGRAPHIQUE.....	18
3.2	POPULATION	20
3.3	LOGEMENT	27
3.4	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	28
3.5	OFFRE DE SOINS ET STRUCTURES DE GARDE PETITE ENFANCE.....	29
4.	<u>THEME 1</u> : HABITAT ET ESPACES PUBLICS.....	31
5.	<u>THEME 2</u> : TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE	38
6.	<u>THEME 3</u> : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI.....	43
7.	<u>THEME 4</u> : JEUNESSE, PARENTALITÉ ET ÉDUCATION.....	50
8.	<u>THEME 5</u> : CULTURE ET SPORT	57
8.1	CULTURE	57
8.2	SPORT	61
9.	<u>THEME 6</u> : SANTÉ	63
10	<u>THEME 7</u> : ACCÈS AUX DROITS ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....	66
11.	SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE D'APT 2015-2020.....	70
12.	ANNEXES	71

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires.

Le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA (CRPV) précise dans son « essai de définition » :

« Mobiliser, organiser et structurer les interventions publiques sur des territoires définis comme prioritaires en raison des difficultés que rencontrent leurs habitants (habitat dégradé, chômage, échec scolaire, délinquance, enclavement ...), et sur la base de diagnostics partagés élaborés par plusieurs partenaires, telle est la mission de la politique de la ville. Ces partenaires, liés par un cadre contractuel, s'engagent, à partir d'objectifs généraux et de programmes opérationnels, à intervenir sur un territoire et à mettre en œuvre un certain nombre d'interventions relevant à la fois de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, de l'action sociale, de l'éducation, de la prévention de la délinquance et de la sécurité. Depuis plusieurs années, le développement économique, l'emploi et l'insertion professionnelle, la lutte contre les discriminations constituent une priorité particulière. Il s'agit donc d'une politique transversale, globale, territorialisée, et interministérielle. »

1.2 CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (CUCS)

Dans le cadre de la précédente contractualisation, la mise en œuvre du CUCS à Apt s'est effectuée sur la période 2007-2014 suite à l'approbation de la convention cadre en mars 2007.

Les quartiers retenus dans le cadre du CUCS étaient les suivants :

- quartiers de niveau prioritaire 2 : le centre-ville, les faubourgs et les quartiers HLM (Saint-Joseph, La Marguerite, Saint-Antoine et Le Paou)
- quartier de niveau prioritaire 3 : Saint-Michel

Le CUCS a permis la mobilisation de nombreux acteurs associatifs et autres partenaires autour d'actions ciblant la réussite éducative et citoyenne, l'accès à la culture, la prévention de la délinquance et l'accès à la santé.

1.3 NOUVEAU CONTRAT DE VILLE D'APT

Il constituera le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville à Apt et permettra de formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice du quartier prioritaire. Parmi les partenaires signataires de ce contrat de ville, la Région PACA, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse des Dépôts et Consignations et la

Caisse d'Allocations Familiales ont formalisé leurs engagements dans les documents présentés en Annexe 1, Annexe 2, Annexe 3 et Annexe 4 de ce document.

L'annexe financière du contrat de ville est présentée en Annexe 8. Elle s'appuie sur la structure du contrat de ville et doit décliner par thèmes les moyens qui seront mobilisés par les partenaires. Elle aura vocation à être renseignée annuellement.

Par rapport aux CUCS, les contrats de ville s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique.

La nouvelle géographie prioritaire, portée par la Loi pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, rationalise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. L'identification des nouveaux 1 300 quartiers prioritaires (au lieu de 2 600 quartiers auparavant) se fonde sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources très faibles. Les quartiers ont été déterminés par des amas de carreaux de 200m par 200m (méthode du carroyage développée par l'INSEE) avec plus de 1 000 habitants ayant un revenu annuel médian inférieur à 60% du revenu médian national, soit inférieur 11 250 €. Dans un objectif de simplification, les niveaux de priorité entre les quartiers ont été supprimés.

Pour la ville d'Apt, un seul quartier prioritaire nommé « Centre Ancien et Quartier Saint-Michel » a été retenu : il regroupe le centre-ville intra muros, les quartiers de Saint-Joseph et la Marguerite, ainsi que le quartier Saint-Michel (carte du quartier prioritaire page 18). Le revenu annuel médian des habitants de ce quartier est de 9 300 €.

La loi pour la Ville et la Cohésion Urbaine impose pour la première fois le principe fondamental de co-construction de la politique de la ville avec les habitants. Plusieurs dispositions sont proposées dans la réforme pour favoriser l'intervention citoyenne dans les projets de ville. Des conseils citoyens seront instaurés dans tous les quartiers prioritaires pour participer à l'élaboration des contrats de ville.

1.4 MÉTHODOLOGIE

Un document de travail validé en Conseil Municipal le 8 avril 2015 (délibération n°1831 – Annexe 5) a constitué la première étape vers la rédaction de ce contrat de ville définitif. Ce document a pu être rédigé suite à la tenue de réunions thématiques en février / mars 2015 avec les acteurs du territoire, les partenaires institutionnels ainsi que la majorité des associations constitutives du collège associatif du conseil citoyen.

Le contrat de ville doit intégrer les « trois piliers » suivants, tout en questionnant systématiquement les trois enjeux prioritaires relatifs à l'égalité hommes-femmes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations :

- Un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain », avec pour objectif une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires, en particulier de ceux qui résident dans le logement social.

- Un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi », avec pour objectif national une réduction de moitié sur la durée du contrat de ville des écarts de taux d'emploi, en particulier au bénéfice des jeunes.
- Un pilier « cohésion sociale ». Le contrat de ville devra prévoir les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire ; il assurera un investissement supplémentaire des partenaires du contrat de ville dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice.

Dans la lignée de ces trois piliers stratégiques, les thématiques suivantes ont été retenues pour le quartier prioritaire de la ville d'Apt :

- Thème 1 : Habitat et espaces publics
- Thème 2 : Tranquillité publique et lutte contre la délinquance
- Thème 3 : Développement économique et emploi
- Thème 4 : Jeunesse, parentalité et éducation
- Thème 5 : Culture et sport
- Thème 6 : Santé
- Thème 7 : Accès aux droits et lutte contre les discriminations

1.5 GOUVERNANCE

D'après la Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, « une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du contrat de ville ». (Article 6)

« Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain ». (Article 7)

Le Comité de Pilotage : co-présidé par l'Etat, la Commune d'Apt et la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), il mobilise les principaux acteurs: Conseil Régional PACA, Conseil Général de Vaucluse, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'Agence Régionale de Santé (ARS), Pôle Emploi, les bailleurs sociaux etc.

Ses missions sont de :

- Définir les enjeux et objectifs stratégiques du contrat de ville : valables pour 6 ans, ils pourront être revus en fonction des éléments de suivi de manière annuelle.
- Valider les programmations annuelles dans le champ du droit commun et crédits spécifiques : il arrêtera l'appel à projet en vue de la mise en œuvre des actions.
- Suivre et évaluer le contrat de ville : il garantira la conduite du plan d'action au regard des orientations initiales.

Le Comité Technique: il regroupe les techniciens des institutions et organismes membres du Comité de Pilotage.

Ses missions sont de :

- Préparer les décisions du COPIL.
- Mettre en œuvre la stratégie, les actions et engagements définis en COPIL.
- Améliorer en continu la connaissance nécessaire à la pertinence du contrat de ville,
- Construire et animer le processus de suivi et d'évaluation, présenter les travaux de bilan-évaluation annuels.

Les Groupes de Travail Thématiques : ils sont constitués autour des axes thématiques choisis et réunissent les partenaires engagés dans la mise en œuvre du contrat, ainsi que les responsables des services de la commune et de la communauté de communes. Ils conduisent les travaux de diagnostic, d'analyse et d'élaboration des actions qui seront soumis au Comité Technique et Comité de Pilotage. Ils contribuent également à l'évaluation des actions.

Le Conseil Citoyen :

Sa mise en place est obligatoire dans le quartier prioritaire pour contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville. Il doit être composé d'habitants, d'associations et d'acteurs locaux et doit apporter à la réflexion sa connaissance vécue du quartier. Des représentants de ce conseil citoyen doivent participer à toutes les instances de pilotage du contrat de ville.

Chaque conseil est composé de deux collèges : le « collège associatif » et le « collège habitants ».

Le collège associatif est composé de volontaires qui ont été informés par un appel à candidatures réalisé fin 2014. Le tirage au sort effectué le 19 mai 2015 a permis de sélectionner 8 associations pour la liste principale et 2 associations pour la liste des suppléants.

A l'issue d'un appel à candidatures, le collège habitants a été constitué suite à un tirage au sort effectué également le 19 mai 2015 dans le respect de la parité hommes-femmes. Le tirage au sort a été réalisé de façon à assurer une représentation équilibrée des trois sous-quartiers constituant le quartier prioritaire. La liste principale de ce collège est composée de 10 habitants (5 hommes et 5 femmes) et la liste des suppléants est composée de 4 habitants (2 hommes et 2 femmes).

La ville d'Apt souhaite véritablement s'engager dans une démarche participative des acteurs locaux et des habitants pendant toute la durée du contrat de ville. Cette démarche devra s'inscrire dans la durée, progressivement, et tenir compte des spécificités du quartier prioritaire d'Apt. La majorité des associations constitutives du collège associatif ont participé aux réunions thématiques réalisées en février / mars 2015. Ces réunions ont permis de réaliser un diagnostic partagé pour chaque

thématique retenue. Le collège habitants a été réuni en juin 2015 pour présenter aux participants la nouvelle démarche du contrat de ville et prendre en compte les premiers éléments qu'ils souhaitent communiquer à propos de leur quartier. Les réunions du conseil citoyen, lequel est voué à évoluer et s'enrichir, seront prévues régulièrement par la suite afin d'aborder toutes les thématiques présentées dans ce document.

1.6 EVALUATION

La construction du système d'évaluation peut constituer une annexe du contrat de ville, qui pourra présenter en quelques pages :

- Les finalités et objectifs de l'évaluation ;
- Les instances chargées de conduire l'évaluation ;
- La méthode retenue et l'engagement à bâtir les outils nécessaires au suivi ;
- Le socle d'indicateurs à renseigner à partir des attentes de l'Observatoire National de la Politique de la Ville.

Compte tenu des échéances, il est proposé par la Préfecture du Vaucluse que le travail autour de l'évaluation soit mené au cours du second semestre 2015, pour un démarrage du suivi à partir de la programmation 2016.

2. DIAGNOSTIC COMMUNE D'APT

2.1 HISTORIQUE

« Fondée par les romains, la ville d'Apt est située sur la voie Domitienne, un des itinéraires de grands échanges et expéditions romaines entre Pyrénées et Alpes, reliant la vallée rhodanienne aux villes alpines, Sisteron et Gap. Sous l'occupation romaine, son développement est tel que la ville compte 12.000 habitants, la même population qu'aujourd'hui.

Après une longue période de régression, la ville connaît au Moyen-âge un développement significatif et durable (c'est alors une ville ceinturée de remparts, installée sur une île dans le lit du Calavon), favorisée par la proximité de la papauté en Avignon.

Apt devient sous-préfecture dès 1790. La ville a de tous temps entretenu des rapports très forts avec les villages qui l'entourent.

Le XIX^e siècle est celui, avec l'avènement du chemin de fer (années 1870-80), du développement industriel s'appuyant sur des savoir-faire ancestraux : ocres, faïences, confiserie de fruits, soufre... »
(Extrait « Etude Traversée de ville », Lieux-Dits, 2007)

La ville d'Apt, qui se situe à 50 km à l'Est d'Avignon, séparée d'Aix-en-Provence et de Marseille par la vallée de la Durance et le Massif du Luberon devient alors la petite ville centre d'un bassin d'habitat et économique d'une quinzaine de communes rurales. Cela lui procure une identité assez forte, mais aussi un certain isolement.

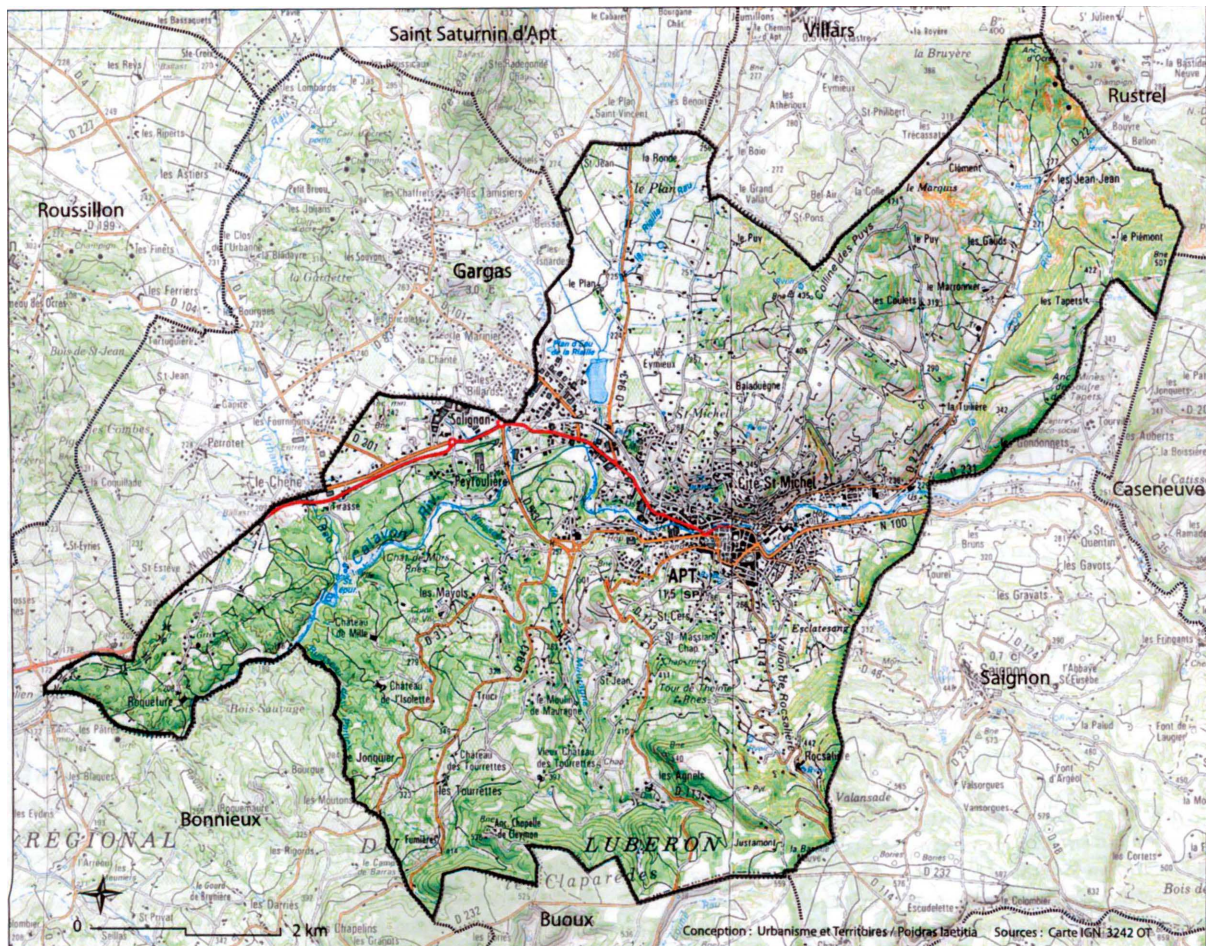
Cet isolement s'est certainement renforcé depuis le début du siècle. Les moyens de communication ayant privilégié l'axe rhodanien et l'axe méditerranéenne Vallée de la Durance. L'axe Est-Ouest empruntant le tracé de la voie Domitienne a peu à peu perdu de son importance. La voie ferrée a été supprimée dans les années 1970.

2.2 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Apt se situe au cœur du Parc Naturel Régional du Luberon, à mi-chemin entre Cavaillon (50 km à l'ouest) et Manosque (35 km à l'est), à 50 km d'Avignon et à 80 km de Marseille.

Apt a une superficie de 44,57 km² et une population légale au 1^{er} janvier 2015 de 12 325 habitants. Elle est membre de la Communauté de Commune Pays d'Apt Luberon (CCPAL) qui regroupe 25 communes sur une superficie de 569,7 km² et qui inclut 31 221 habitants. Ce territoire intercommunal est couvert par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Pays d'Apt Luberon, en cours d'élaboration, dont le diagnostic territorial est actuellement réalisé. Seule ville d'importance du Pays d'Apt, Apt rassemble l'essentiel des habitants du territoire. Apt accueille à elle seule 40 % de la population de la communauté de communes. En effet, le bassin de vie d'Apt compte quelques 10 000 emplois dont près de la moitié sont situés sur la commune.

Apt est donc une petite ville administrative centralisant de nombreux services (Sous-préfecture, Maison du Parc Naturel Régional du Luberon, lycée, collège, office du tourisme...), accueillant de grands et petits commerces, de l'activité agro-industrielle, sachant valoriser le terroir et des savoir-faire ancestraux : viticulture, confiserie de fruits (son industrie confitière est la première au monde et le premier employeur privé du bassin d'emploi), faïence, ocre... ».Véritable carrefour, Apt est aussi un centre d'attraction pour le bassin de vie et d'emploi qui recouvre les cantons d'Apt, Bonnieux et Gordes.

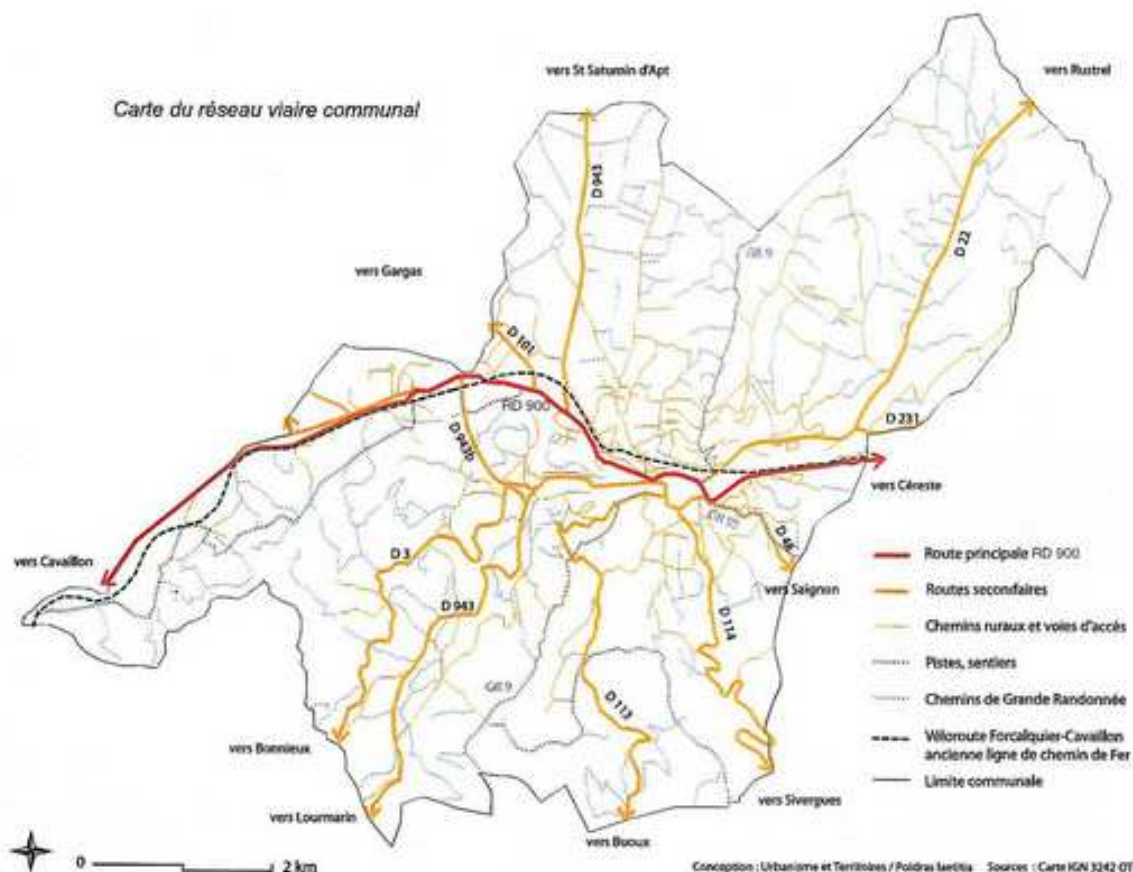


2.3 TRANSPORT

Inscrite au creux d'une vallée, ce qui conditionne fortement son urbanisme et sa trame viaire, le territoire communal est de surcroît traversé d'Est en Ouest par la rivière «Le Calavon» et par la route départementale 900, empruntant le tracé de la voie romaine.

La commune a longtemps profité d'un positionnement stratégique sur l'antique via Domitia qui reliait la vallée du Rhône aux Alpes italiennes. Dorénavant, la commune souffre d'un relatif enclavement à l'échelle du département, «éloignée» des grandes agglomérations, du réseau ferré et des grands axes autoroutiers.

En effet, depuis la suppression de la desserte ferroviaire dans les années soixante-dix, le Pays d'Apt est desservi exclusivement par la route. Ce contexte, conjugué à l'étalement urbain nécessite une utilisation très majoritaire de la voiture particulière, avec un impact notoire sur le trafic et le stationnement dans le pôle urbain où se confondent trafic de desserte et trafic de transit.



2.4 POPULATION

2.4.1 Démographie

Depuis 1975, la population d'Apt s'était stabilisée aux alentours de 11 600 habitants. La commune subit l'attractivité des communes rurales riveraines et voit le départ des aptésiens vers la première couronne périphérique. Cependant, entre 2006 et 2011, la commune a gagné 888 habitants, soit un taux de croissance de 1.5%. La population légale enregistrée au 1^{er} janvier 2015 est de 12 325 habitants.

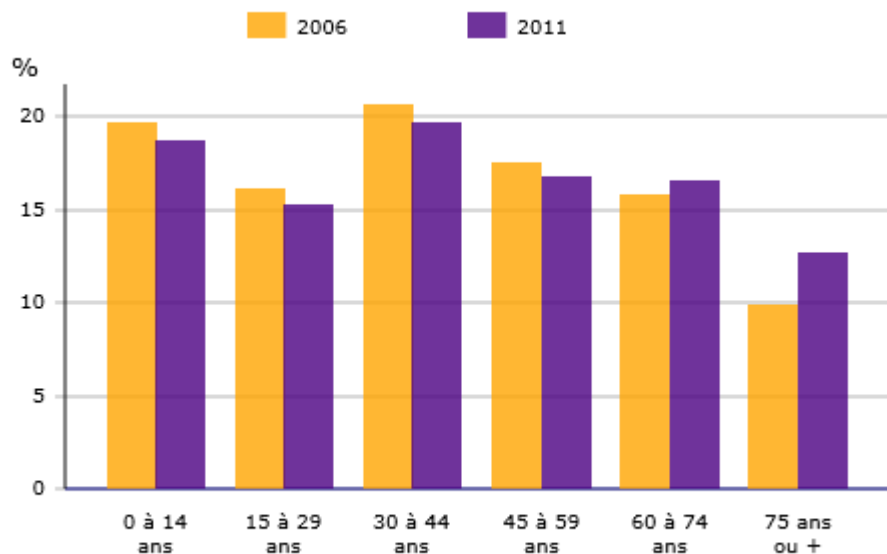
Evolution de la population aptésienne depuis 1975						
Source : Insee						
Année	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Population	11 288	11 496	11 506	11 172	11 229	12 117

Population par sexe et âge en 2011				
<i>Source : Insee, RP2011 exploitation principale.</i>				
	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	5 754	100,0	6 363	100,0
0 à 19 ans	1 588	27,6	1 377	21,6
20 à 64 ans	3 109	54,0	3 327	52,3
65 ans ou plus	1 056	18,4	1 660	26,1

Le vieillissement de la population à Apt se poursuit depuis les années 80. La proportion des personnes âgées a fortement augmenté entre 2006 et 2011. Parmi les personnes de plus de 65 ans, les femmes sont 50% plus nombreuses que les hommes. La commune d'Apt est attractive pour les personnes retraitées qui souhaitent bénéficier d'un cadre de vie agréable et d'une offre de services de proximité.

En contrepartie, le nombre de jeunes aptésiens tend à diminuer, surtout pour la tranche d'âge des 15-29 ans dont la proportion était de 18,1% en 1999, 16,2% en 2006 et 15,3% en 2011 (17% dans le Vaucluse en 2011).

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

2.4.2 Composition des familles

La proportion de familles monoparentales, composées essentiellement de femmes, est importante à Apt. Elle est également en nette progression depuis 2006 pour atteindre 17,8% en 2011 (15,5% dans le Vaucluse en 2011).

Composition des familles				
<i>Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires.</i>				
	2011	%	2006	%
Ensemble	3 313	100,0	3 081	100,0
Couples avec enfant(s)	1 314	39,7	1 298	42,1
Familles monoparentales	589	17,8	516	16,7
hommes seuls avec enfant(s)	93	2,8	82	2,7
femmes seules avec enfant(s)	497	15,0	434	14,1
Couples sans enfant	1 410	42,6	1 267	41,1

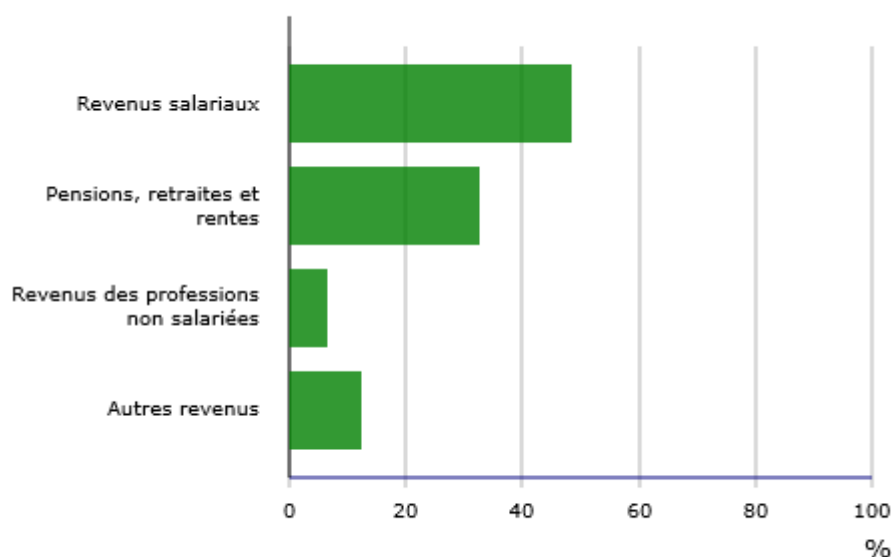
2.4.3 Revenus

Une part importante d'aptésiens a des revenus très faibles, observation reflétée en partie par le pourcentage peu important de foyers fiscaux imposables qui est en baisse depuis 2006. La part de revenus salariaux déclarés en 2011 est relativement faible (moins de 50% en 2011 et plus de 52% en 2010) en comparaison du Vaucluse (58%). Ces indicateurs alimentent l'analyse des partenaires sociaux intervenant sur le territoire : la paupérisation croissante de la population aptésienne.

Revenus	Apt	Vaucluse
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2011, en euros	19 954	21 933
Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2011	44,0	50,6
Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en 2011 (en euros)	14 682	17 335

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques et Revenus fiscaux localisés des ménages.

REV G1 - Ménages : structure des revenus déclarés en 2011



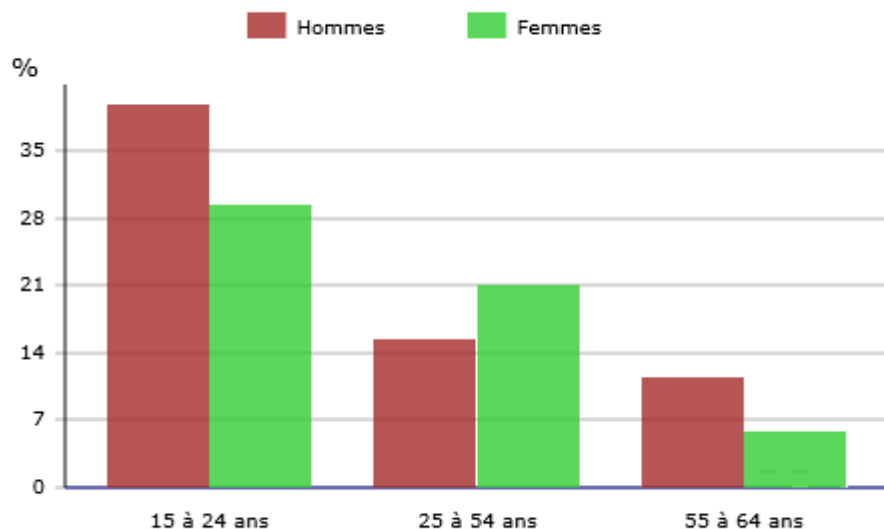
Source : Insee, Revenus fiscaux localisés des ménages.

2.4.4 Emploi

Le taux de chômage est très important et continue de progresser à Apt, avec 18,9% en 2011 (15,3% en Vaucluse). Le chômage touche de façon très importante les jeunes de 15 à 24 ans, surtout les jeunes hommes. Les femmes sont davantage touchées que les hommes par le chômage pour la tranche d'âges 25 à 54 ans.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans		
<i>Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.</i>		
	2011	2006
Nombre de chômeurs	945	819
Taux de chômage en %	18,9	18,0
Taux de chômage des hommes en %	17,8	16,7
Taux de chômage des femmes en %	20,0	19,6
Part des femmes parmi les chômeurs en %	51,0	50,0

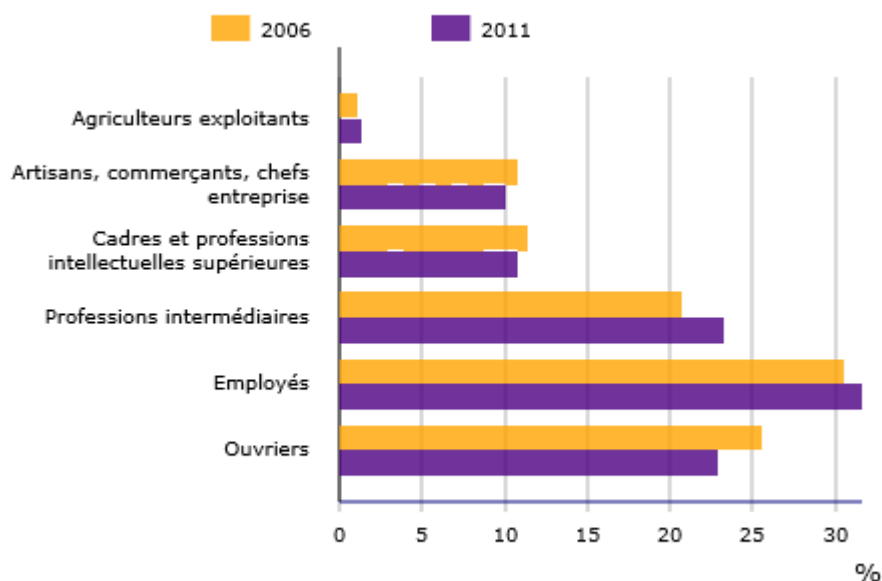
EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2011



Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

La proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures est faible à Apt et en légère diminution depuis 2006. Les catégories « professions intermédiaires » et « employés » sont en augmentation. L'économie résidentielle (services aux personnes) représente la majeure partie des emplois de la commune.

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires lieu de travail.

2.5 LOGEMENT

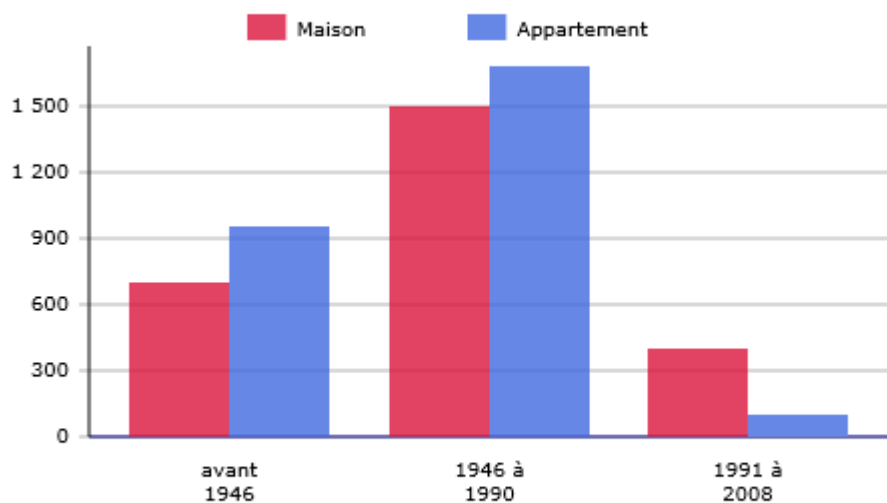
L'augmentation de logements entre 2006 et 2011 a été de 698. La proportion du logement social à Apt est de 12%. La ville d'Apt regroupe la grande majorité des logements sociaux du bassin d'habitation.

La proportion des logements vacants est élevée à Apt (sauf pour le logement social). Depuis les années 80, le taux de vacance a été en constante augmentation. Le centre-ville intra-muros avait un taux de plus de 20% en 2008. Cependant, on note que la tendance s'inverse pour la ville entre 2006 et 2011 avec un taux de vacance qui est passé de 12,5% à 11,8%.

La ville d'Apt est également très touchée par la problématique de l'habitat indigne. Une forte proportion des résidences principales sur Apt est très ancienne.

Catégories et types de logements				
<i>Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.</i>				
	2011	%	2006	%
Ensemble	6 675	100,0	5 977	100,0
Résidences principales	5 551	83,2	4 839	81,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	339	5,1	390	6,5
Logements vacants	785	11,8	747	12,5
Maisons	3 117	46,7	2 656	44,4
Appartements	3 444	51,6	3 307	55,3

LOG G1 - Résidences principales en 2011 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2009.
Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

2.6 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

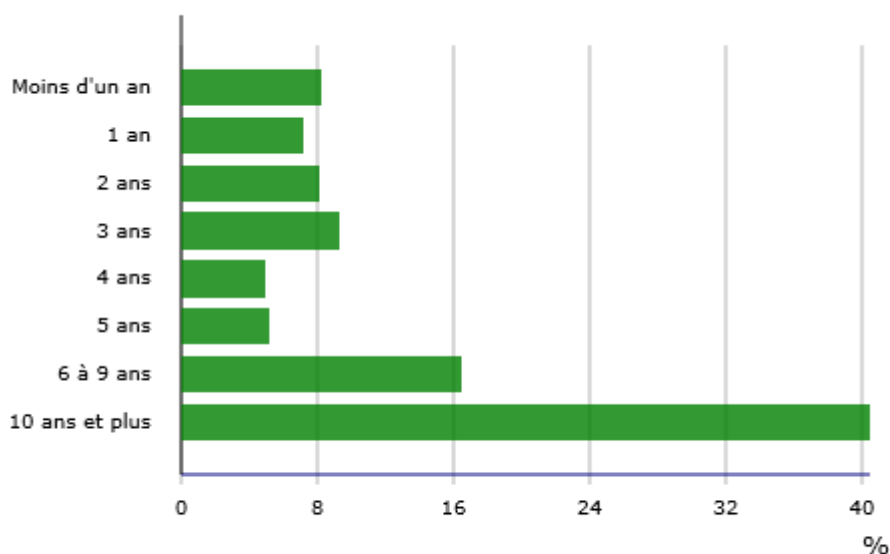
L'économie aptésienne est caractérisée par une prédominance des services et du commerce, soutenue par une activité touristique non négligeable, ce qui induit une saisonnalité de certaines activités. L'activité agroalimentaire a subi des mutations profondes pour se maintenir mais reste importante sur le territoire. Certaines industries de pointe (illuminations, silicone) complètent le panel industriel local.

Les proportions d'emplois dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de la construction sont en légère baisse depuis 2006, tandis que les secteurs liés aux activités tertiaires poursuivent une progression modérée.

Emplois selon le secteur d'activité						
<i>Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires lieu de travail.</i>						
	2011				2006	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	6 200	100,0	53,6	85,7	5 820	100,0
Agriculture	111	1,8	37,4	50,0	116	2,0
Industrie	1 036	16,7	46,3	90,9	1 048	18,0
Construction	482	7,8	11,2	71,0	467	8,0
Commerce, transports, services divers	2 545	41,1	50,4	81,3	2 328	40,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2 026	32,7	72,3	94,2	1 861	32,0

La répartition des entreprises selon leurs âges permet de souligner une certaine pérennité pour plus de 60% d'entre elles.

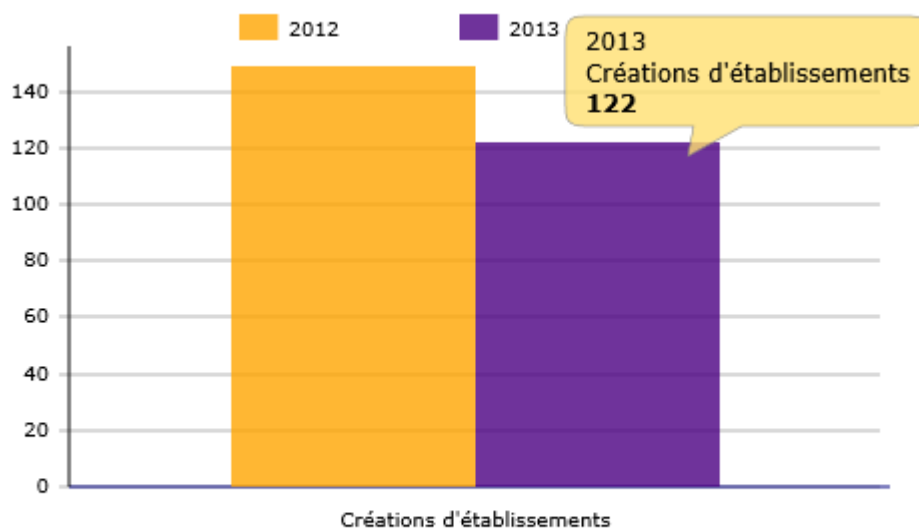
DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2013



Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, REE (Sirène).

Le nombre de créations d'entreprises a été plus faible en 2013 qu'en 2012 en parallèle avec la conjoncture économique actuelle. Le rythme de développement économique reste inférieur à celui du département : le taux de création d'entreprises était de 10% à Apt en 2013 alors qu'il était de 15% dans le Vaucluse.

DEN G1 - Évolution des créations d'établissements



Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, REE (Sirène).

3. DIAGNOSTIC DU QUARTIER PRIORITAIRE

3.1 PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

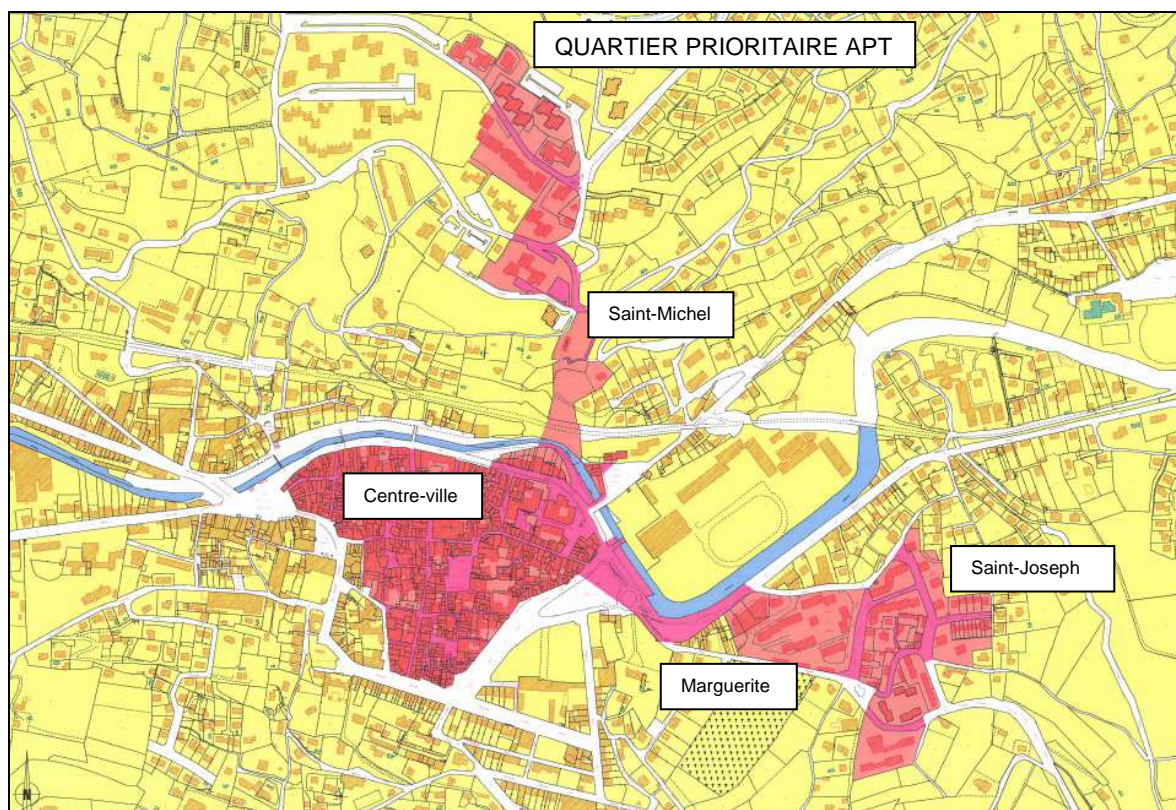
Les références du quartier prioritaire d'Apt sont:

Nom du quartier : Centre Ancien et Quartier de Saint Michel

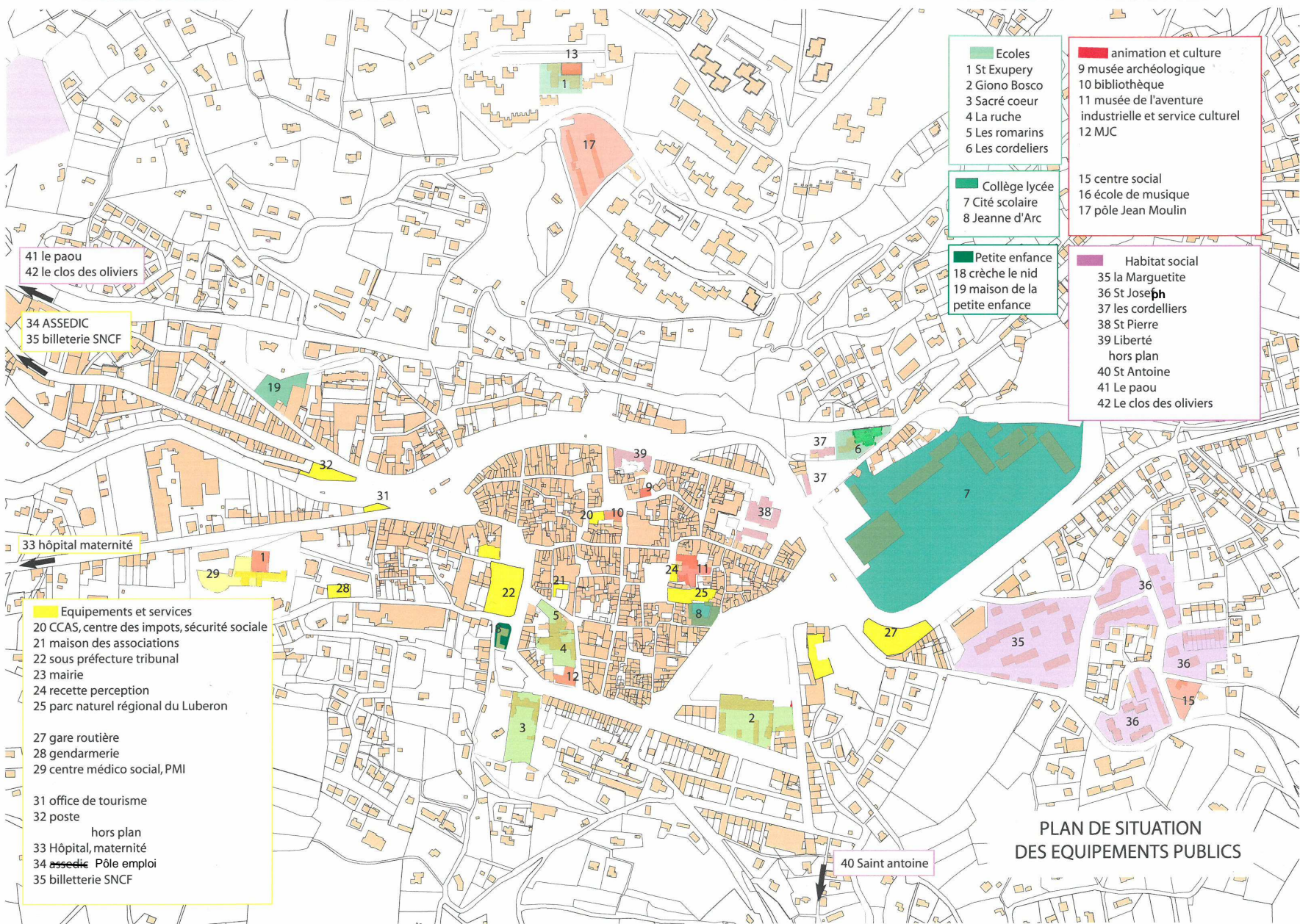
Numéro de référence: Z0999

Nombre d'habitants : 3 230 habitants

Le quartier prioritaire regroupe le centre-ville intra-muros, les quartiers de Saint-Joseph et de la Marguerite, ainsi que le quartier Saint-Michel.



La carte suivante permet de localiser les principaux équipements publics ainsi que la répartition des logements sociaux inclus dans le quartier prioritaire.



- Ecoles
- 1 St Exupery
- 2 Giono Bosco
- 3 Sacré coeur
- 4 La ruhe
- 5 Les romarins
- 6 Les cordeliers

- Collège lycée
- 7 Cité scolaire
- 8 Jeanne d'Arc

- Petite enfance
- 18 crèche le nid
- 19 maison de la petite enfance

- animation et culture
- 9 musée archéologique
- 10 bibliothèque
- 11 musée de l'aventure industrielle et service culturel
- 12 MJC

- 15 centre social
- 16 école de musique
- 17 pôle Jean Moulin

- Habitat social
- 35 la Marguerite
- 36 St Joseph
- 37 les cordeliers
- 38 St Pierre
- 39 Liberté hors plan
- 40 St Antoine
- 41 Le paou
- 42 Le clos des oliviers

41 le paou
42 le clos des oliviers

34 ASSEDIC
35 billetterie SNCF

33 hôpital maternité

- Equipements et services
- 20 CCAS, centre des impots, sécurité sociale
- 21 maison des associations
- 22 sous préfecture tribunal
- 23 mairie
- 24 recette perception
- 25 parc naturel régional du Luberon

- 27 gare routière
- 28 gendarmerie
- 29 centre médico social, PMI

- 31 office de tourisme
- 32 poste hors plan
- 33 Hôpital, maternité
- 34 ~~assedic~~ Pôle emploi
- 35 billetterie SNCF

40 Saint antoine

PLAN DE SITUATION
DES EQUIPEMENTS PUBLICS

3.2 POPULATION

3.2.1 Spécificités des données sur le quartier prioritaire

La production de données exactes du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) sur le quartier prioritaire d'Apt n'est pas encore disponible. Dans l'attente, le CGET a fourni des données approximatives construites à partir des données INSEE à l'IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique).

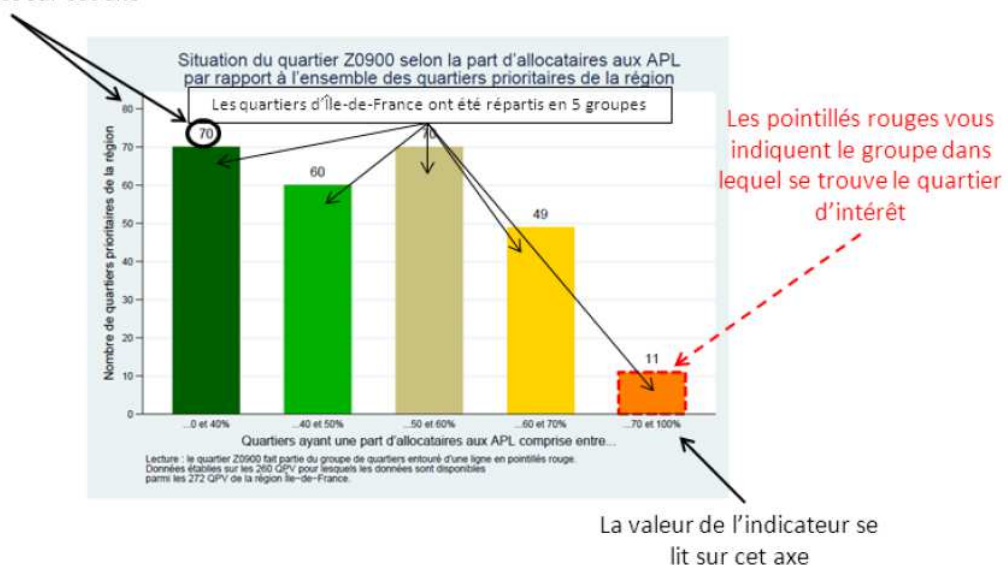
Le quartier prioritaire d'Apt est réparti dans trois IRIS différents, d'où la difficulté de mener une analyse précise des problématiques sur ce quartier :

Nom du Quartier Prioritaire	Numéro Quartier Prioritaire	Numéro de l'IRIS	Libellé de l'IRIS	Part de la surface du quartier prioritaire dans l'IRIS
Centre Ancien Et Quartier De Saint Michel	Z0999	840030101	Centre Ouest	45.4%
	Z0999	840030102	Centre Sud	28.5%
	Z0999	840030103	Centre Nord	26.1%

Le CGET a produit un kit de données sexuées à l'IRIS pour les thématiques suivantes : population, activité, formation et précarité.

Pour les thématiques de l'habitat, du développement économique, des prestations sociales, de l'offre de soins et structures de garde de la petite enfance, des approximations sont fournies sous forme d'histogrammes qui permettent de repérer si le quartier est dans une situation singulière par rapport aux autres quartiers de la région au regard des différents indicateurs choisis. Les histogrammes se lisent ainsi :

Les quartiers de chaque groupe sont comptés sur cet axe



3.2.2 Démographie

Le quartier prioritaire inclut 3 230 habitants au total, dont 589 habitants résident dans le quartier Saint-Michel. Les habitants du quartier prioritaire représentent 26% de la population totale de la ville d'Apt.

En 2010, la population par tranches d'âges et par sexe à l'IRIS est la suivante :

	#	0 à 14 ans		15 à 29 ans		30 à 44 ans		45 à 59 ans		60 à 74 ans		75 ans ou plus	
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Centre Ouest	Z0999	118	128	192	219	159	213	185	138	190	142	210	63
Centre Sud	Z0999	156	120	177	121	135	160	178	141	152	160	233	108
Centre Nord	Z0999	319	406	263	183	326	365	211	163	236	168	147	85
Nord		215	332	181	172	293	276	256	253	238	213	188	101
Sud		192	216	134	139	266	205	237	217	217	234	180	130
Commune de Apt		1000	1201	948	835	1178	1219	1068	912	1033	918	958	486
EPCI : CC du pays d'Apt-Pont Julien		2372	2655	2046	1880	2850	2785	3156	2939	3053	2785	2111	1375

Source : Insee, Recensement population 2010

3.2.3 Composition des familles

On peut constater que les deux IRIS « Centre Ouest » et « Centre Sud » qui incluent la majorité du quartier prioritaire ont des taux de familles monoparentales très élevés, bien supérieurs au taux moyen pour la commune d'Apt.

	#	Part des familles monoparentales (en %)
Centre Ouest	Z0999	26.5
Centre Sud	Z0999	23.3
Centre Nord	Z0999	15.0
Nord		15.0
Sud		13.5
Commune de Apt		17.5
EPCI : CC du pays d'Apt-Pont Julien		12.9

Source : Insee, Recensement population 2010

3.2.4 Chômage

L'IRIS « Centre Ouest », qui inclut le centre-ville, se caractérise par un fort taux de chômage qui est plus élevé chez les hommes (26,1%) que chez les femmes (20,7%). L'IRIS « Centre Sud » qui inclut Saint-Joseph et La Marguerite a également un fort taux de chômage qui est similaire pour les hommes et les femmes (environ 23%). L'IRIS « Centre Nord » qui inclut Saint-Michel se caractérise

par un taux de chômage de 27,8% pour les femmes alors que ce taux n'est que de 12,8% chez les hommes. Les taux de chômage dans le reste de la commune sont comparativement faibles.

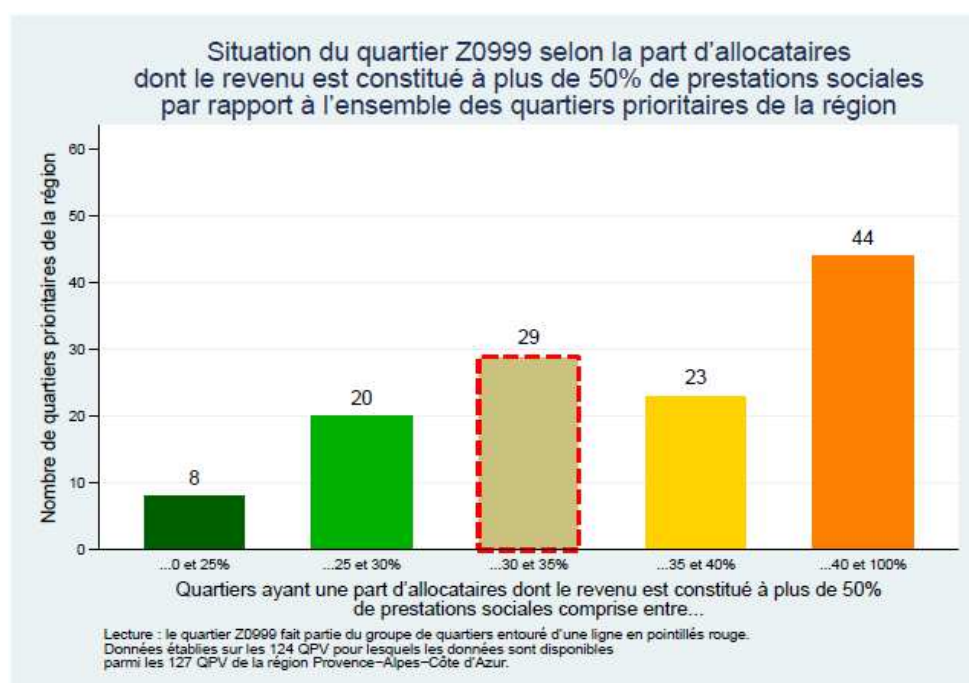
	#	Nombre de chômeurs femmes (15-64ans)	Taux Femmes (en %)	Nombre de chômeurs hommes (15-64ans)	Taux Hommes (en %)
Centre Ouest	Z0999	89	20.7	136	26.1
Centre Sud	Z0999	73	22.9	80	23.7
Centre Nord	Z0999	154	27.8	81	12.8
Nord		77	13.6	65	11.4
Sud		59	11.6	32	7.1
Commune de Apt		450	19.0	394	15.7
EPCI : CC du pays d'Apt-Pont Julien		905	14.6	769	11.7

Source : Insee, Recensement population 2010

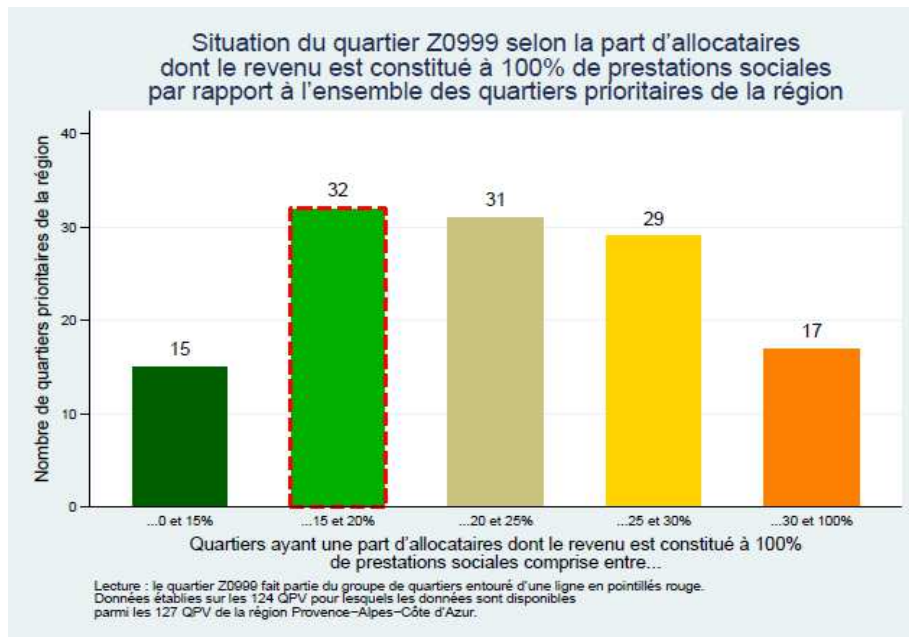
3.2.5 Prestations sociales

Source : CNAF 2013

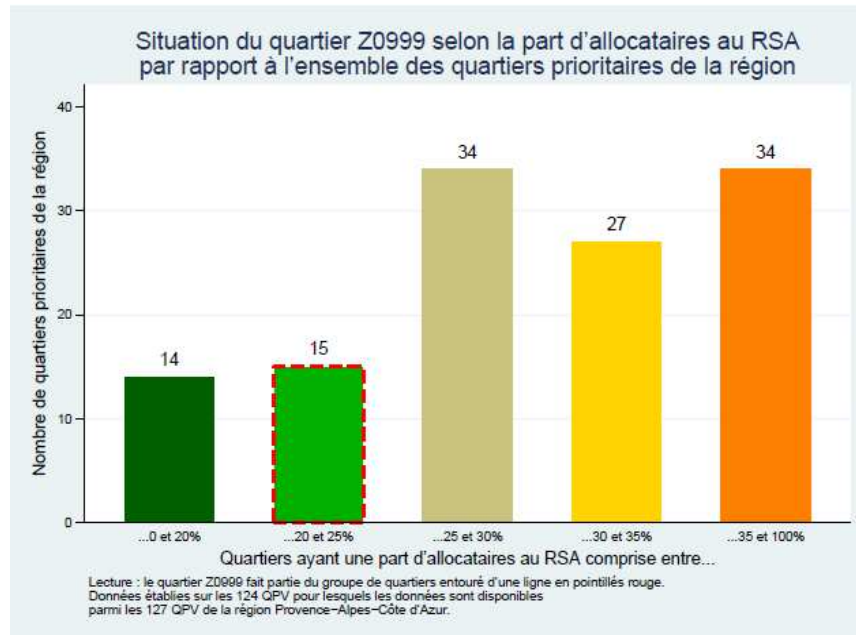
Le quartier prioritaire d'Apt a une part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué au moins à 50% de prestations sociales comprise entre 30 et 35%. Cette proportion est relativement élevée. Elle est de 27,2% dans le département du Vaucluse, de 27,4% en Région PACA et de 23% en France métropolitaine.



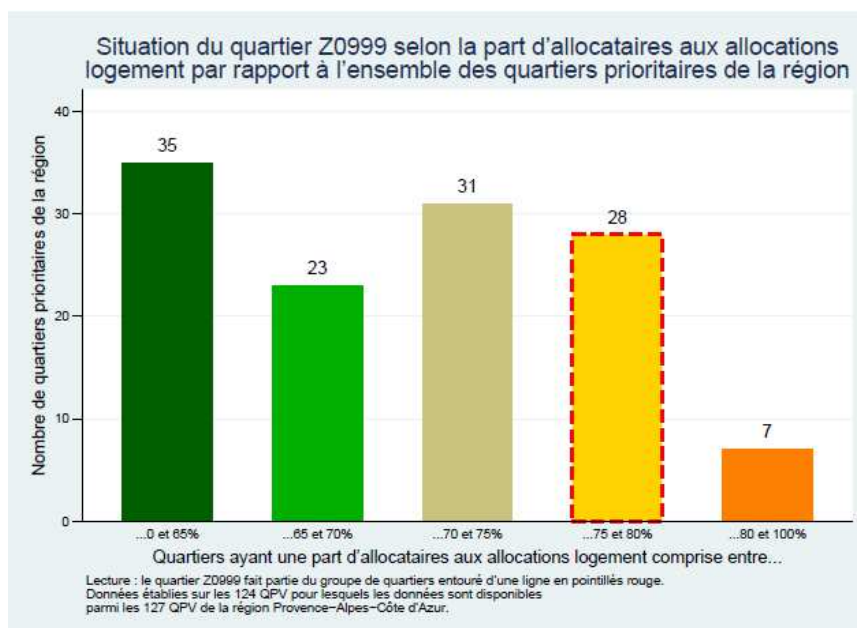
Le quartier prioritaire d'Apt a une part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales comprises entre 15 et 20%. Cette proportion est de 15,8% dans le département du Vaucluse, de 17,3% en Région PACA et de 14% en France métropolitaine.



Le quartier prioritaire d'Apt a une part d'allocataires CAF percevant le RSA comprise entre 20 et 25%. Cette proportion est de 21,1% dans le département du Vaucluse, de 22,4% en Région PACA et de 18% en France métropolitaine.



Le quartier prioritaire d'Apt a une part d'allocataires CAF percevant une allocation logement comprise entre 75 et 85%. Cette proportion est élevée. Elle est de 61% dans le département du Vaucluse, de 58,1% en Région PACA et de 54% en France métropolitaine.



Données CAF de Vaucluse

Les données suivantes ont été communiquées par la CAF de Vaucluse (données de 2013) concernant leurs allocataires pour la commune d'Apt (la zone étudiée ci-dessous est la commune d'Apt – la zone de référence est le département de Vaucluse) :

Population

	Zone étudiée	Zone référence
POPULATION ALLOCATAIRE TOTALE	2 331	99 580
<i>Nombre de personnes</i>	5 884	260 170

Structure familiale

	Zone étudiée		Zone référence	
POPULATION ALLOCATAIRE TOTALE	2 331		99 580	
<i>isolés</i>	894	38,4%	35 415	35,6%
<i>monoparents</i>	463	19,9%	18 756	18,8%
<i>couples sans enfant</i>	142	6,1%	5 105	5,1%
<i>couples avec enfants</i>	832	35,7%	40 304	40,5%

La population bénéficiaire du RSA à Apt en 2013 était de :

POPULATION BENEFICIAIRE DU RSA <i>Répartition par groupes d'âges</i>	Zone étudiée		Zone référence	
	469		19 954	
<i>moins de 25 ans</i>	24	5,1%	1 209	6,1%
<i>25 - 29 ans</i>	86	18,3%	3 788	19,0%
<i>30 - 39 ans</i>	138	29,4%	5 569	27,9%
<i>40 - 59 ans</i>	198	42,2%	8 519	42,7%
<i>60 ans ou plus</i>	23	4,9%	868	4,4%
<i>Répartition par situation de famille</i>				
<i>hommes isolés</i>	129	27,5%	5 429	27,2%
<i>femmes isolées</i>	75	16,0%	3 739	18,7%
<i>monoparents</i>	172	36,7%	7 182	36,0%
<i>couples sans enfant</i>	18	3,8%	652	3,3%
<i>couples avec enfant(s)</i>	75	16,0%	2 952	14,8%

Les données suivantes communiquées par la CAF de Vaucluse présentent des informations sur la population du quartier prioritaire d'Apt:

STATISTIQUES QTR POLITIQUE DE LA VILLE APT

Situation au 01/04/15

CAF841/EL - 16APR15

Zone influence : Apt_QTR_PV

Caf de Vaucluse	allocataires nbre	RSA nbre	AAH nbre	ALF nbre	ALS nbre	APL nbre	PAJE nbre	CA nbre
Tranche d'âge allocataire								
20-25ans	85	18			26			
26-35ans	165	65		7	17	14	16	12
36-50ans	261	60		34	39	32	17	7
51-60ans	136	41	5	8	23	36	0	0
61-65ans	55	6	0		17	25	0	0
<20ans	7		0			0	0	0
>65ans	114	0	0		30	60	0	0
TOTAL	823	191	11	52	156	170	34	20

STATISTIQUES QTR POLITIQUE DE LA VILLE APT

Situation au 01/04/15

CAF841/EL - 16APR15

Zone influence : Apt_QTR_PV

Caf de Vaucluse	couple double act	couple simple act	couple autre	isole actif	isole inactif	fem.act. nbre	total fem nbre
Tranche d'âge allocataire							
20-25ans		13	6	37	27	26	56
26-35ans	20	30	10	49	56	54	120
36-50ans	26	50	13	88	84	91	193
51-60ans		16	11	43	62	37	97
61-65ans			10	5	36		36
<20ans							
>65ans					85		94
TOTAL	53	113	79	225	353	215	600

STATISTIQUES QTR POLITIQUE DE LA VILLE APT

Situation au 01/04/15

CAF841/EL - 16APR15

Zone influence : Apt_QTR_PV

Caf de Vaucluse	allocataires nbre	Etudiants nbre	ariés ou assim nbre	ETI ou assimilés nbre	homeurs non indemnisé nbre	Pensionnés nbre	Autres situations nbre
Tranche d'age allocataire							
20-25ans	85	5	44		4	0	31
26-35ans	165	0	84	6	24	0	51
36-50ans	261	0	125	12	26	7	91
51-60ans	136	0	53		13	13	53
61-65ans	55	0	9	0		39	6
<20ans	7	0		0	0	0	
>65ans	114	0		0	0	109	
TOTAL	823	5	319	23	68	168	240

STATISTIQUES QTR POLITIQUE DE LA VILLE APT

Situation au 01/04/15

CAF841/EL - 16APR15

Zone influence : Apt_QTR_PV

Caf de Vaucluse	cple/iso sans enf	famille 1 enf	famille 2 enf	famille 3 enf	famille 4 enf	famille 5 enf	famille >5 enf
Tranche d'age allocataire							
20-25ans	67	14			0	0	0
26-35ans	76	38	32	15		0	0
36-50ans	106	61	54	26	13		0
51-60ans	95	24	11				0
61-65ans	51					0	0
<20ans	6		0	0	0	0	0
>65ans	110			0	0	0	0
TOTAL	511	142	101	48	20		0

Données MSA Alpes-Vaucluse

Ville d'Apt

- Sur la commune d'Apt, 146 foyers (29 exploitants et 117 salariés) sont allocataires MSA ce qui représente 240 personnes dont un total de 77 enfants.
- 58 foyers déclarent vivre en couple et 50 foyers ont des enfants.
- Sur les 77 enfants : 15 ont moins de 6 ans, 15 ont entre 6 et 11 ans, 21 ont entre 12 et 16 ans révolus, 26 ont plus de 16 ans.
- 17 foyers perçoivent le RSA.
- 3 familles sur les 50 familles avec enfants sont des familles monoparentales.
- Sur les 146 foyers de la ville, 50% ont un Quotient Familial (QF) inférieur à 250 euros, 25% entre 251 et 500 euros et 15% entre 501 et 700 euros et 10% plus de 700 euros.
- Les allocations logement sont perçues par 119 foyers.

Quartier Prioritaire

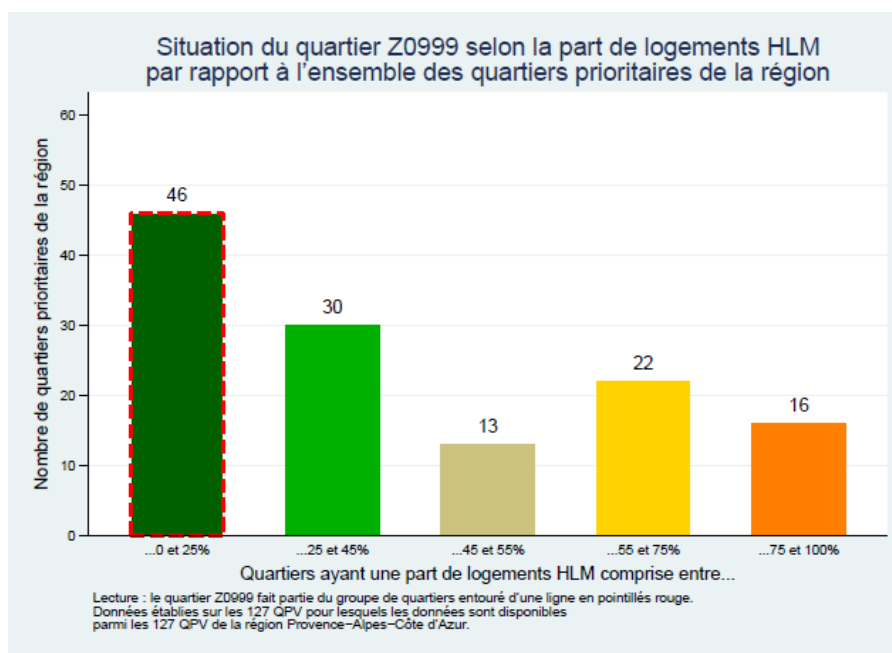
- 50% des familles allocataires MSA habitent le quartier prioritaire, soit 84 familles (7 exploitants et 77 salariés) qui incluent 80% des enfants allocataires MSA.
- Sur les 54 enfants : 12 ont moins de 6 ans, 7 ont entre 6 et 11 ans, 12 ont entre 12 et 16 ans révolus, 23 ont plus de 16 ans.
- 17 foyers perçoivent le RSA.
- Sur les 84 foyers MSA du quartier : 60% ont un QF inférieur à 250 euros, 35% entre 251 et 500 euros et 5% entre 501 et 700 euros.
- Les allocations logement sont perçues par 79 foyers.

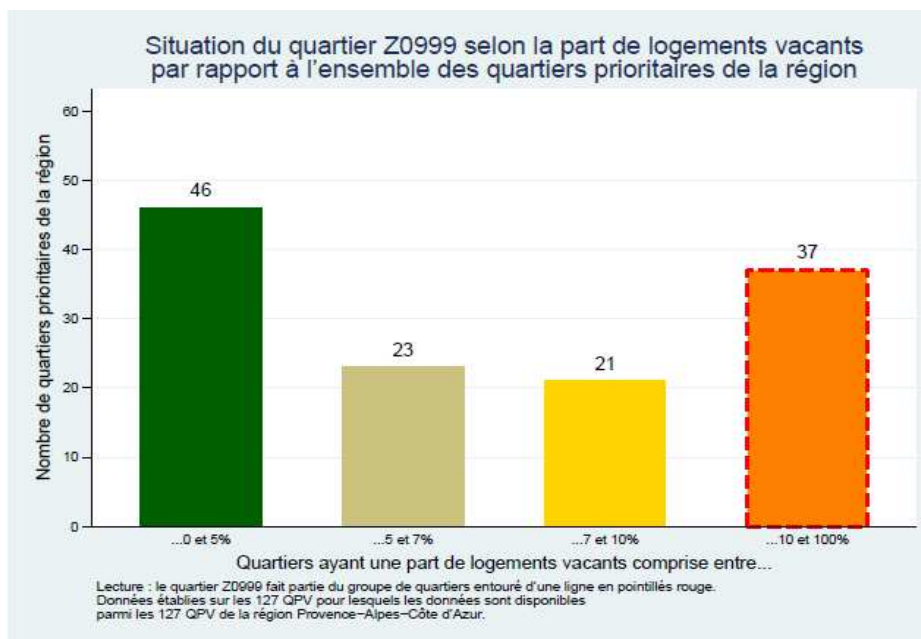
3.3 LOGEMENT

Source : Insee, Recensement population 2010

Le quartier prioritaire d'Apt a une part de logements HLM inférieure à 25%. Cette proportion est de 12% dans la commune d'Apt, 11,9% dans le département du Vaucluse, de 11,3% en Région PACA et de 14,6% en France métropolitaine.

Le quartier prioritaire d'Apt a une part de logements vacants supérieure à 10%. Cette proportion est conséquente par rapport aux autres quartiers prioritaires de la Région PACA. Elle est en moyenne de 9% dans le département du Vaucluse, de 7,1% en Région PACA et de 7,1% en France métropolitaine.

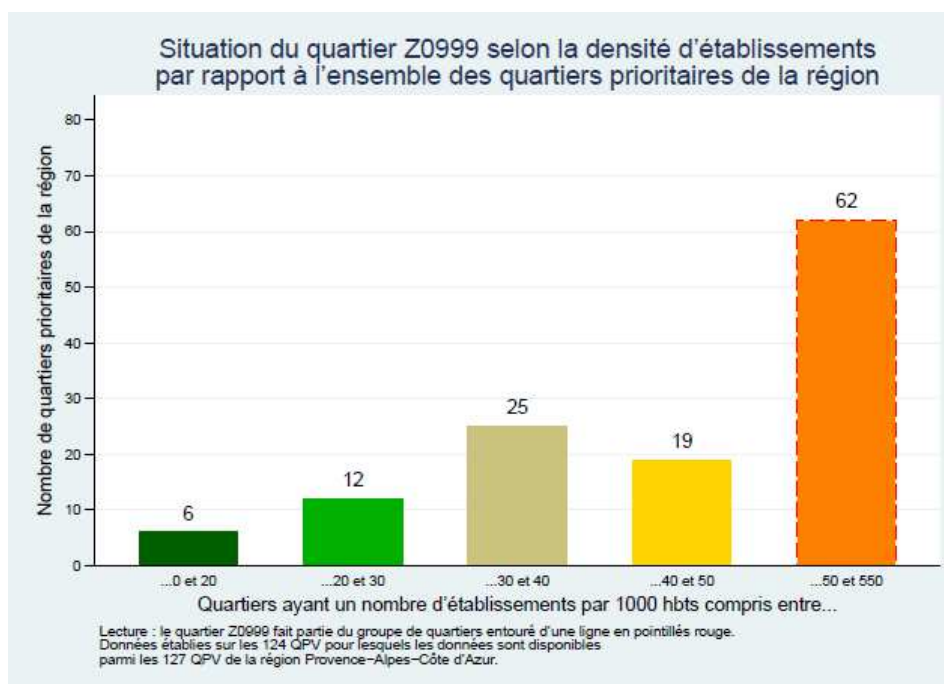




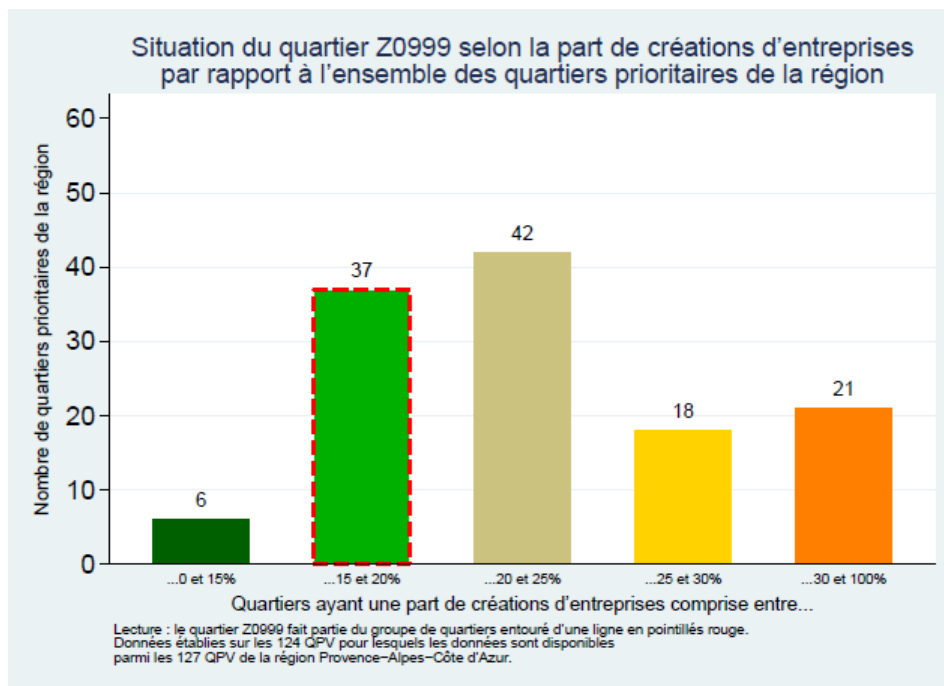
3.4 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Source : SIRENE 2012

Le quartier prioritaire d'Apt a un nombre d'entreprises pour 1 000 habitants supérieur à 50. Ce nombre est de 65 dans le département du Vaucluse, de 73 en Région PACA et de 70 en France métropolitaine.



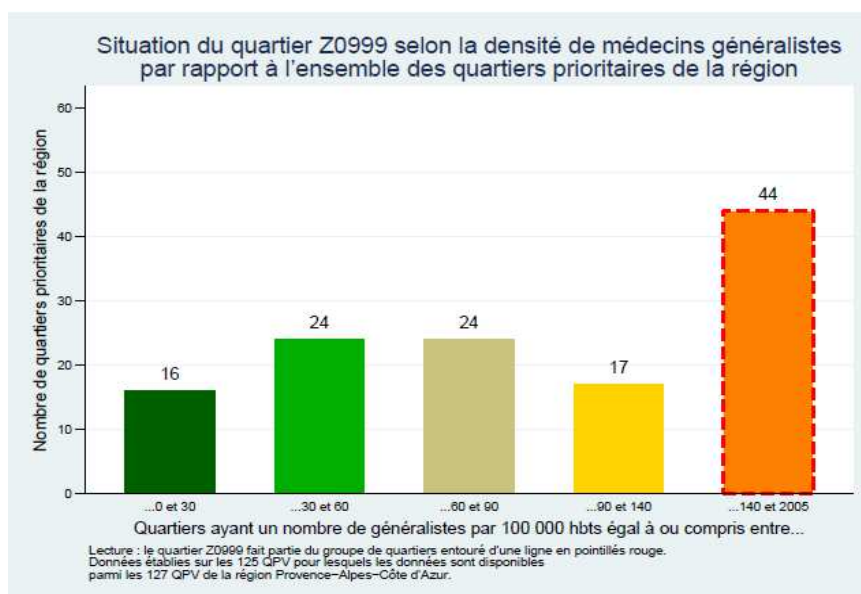
Le quartier prioritaire d'Apt a une part de créations d'entreprises comprise entre 15 et 20%. En 2012, cette part est de 20,2% dans le département du Vaucluse, de 20,6% en Région PACA et de 19% en France métropolitaine.



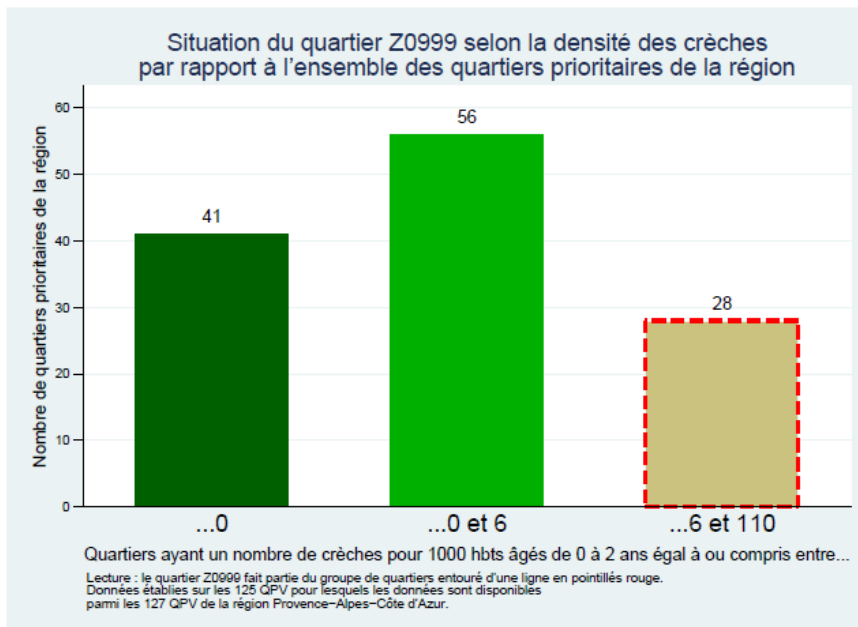
3.5 OFFRE DE SOINS ET STRUCTURES DE GARDE PETITE ENFANCE

Source : Base Permanente des Equipements 2013

Le quartier prioritaire d'Apt a un nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants supérieur à 140. Ce nombre est de 107 dans le département du Vaucluse, de 127 en Région PACA et de 110 en France métropolitaine.



Le quartier prioritaire d'Apt a un nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1 000 habitants âgés de 0 à 2 ans supérieur à 6, ce qui apparaît comme satisfaisant. Ce nombre est de 5 dans le département du Vaucluse, de 4 en Région PACA et de 4 en France métropolitaine.



4. THEME 1 : HABITAT ET ESPACES PUBLICS

4.1 CONTEXTE GENERAL

Vacance : La proportion de logements vacants est élevée à Apt. Depuis les années 80, le taux de vacance a été en constante augmentation et il est dorénavant de 12%. Le centre-ville intra-muros avait un taux de vacance de plus de 20% en 2008.

Logements indignes : La ville d'Apt est très touchée par la problématique de l'habitat indigne. Une grande partie des résidences principales d'Apt sont anciennes. Selon le fichier Filocom, la commune d'Apt se situerait comme la 2^{ème} ville du Vaucluse la plus touchée par l'habitat indigne (Source : Projet Social de l'APAS (Association pour l'Animation Sociale) Centre Social Maison Bonhomme 2013-2016).

Logements sociaux : La proportion du logement social à Apt est de 12%. La ville d'Apt regroupe la grande majorité des logements sociaux du bassin. La répartition des logements sociaux dans la ville d'Apt et le quartier prioritaire (quartiers surlignés en gris) est la suivante :

Quartiers	Mistral Habitat		OPHLM		Vaucluse Logement		Total	%
	Collectif	Individuel	Collectif	Individuel	Collectif	Individuel		
Saint Antoine	56		32				88	11,1%
Marguerite					140		140	17,7%
Saint Joseph	146				40	9	195	24,6%
Cordeliers					42		42	5,3%
Le Paou			6	32	126	21	185	23,3%
Centre-ville			43		82		125	15,8%
Autre		12			6		18	2,3%
Total	202	12	81	32	436	30	793	100,0%
%	25,5%	1,5%	10,2%	4,0%	55,0%	3,8%	100,0%	
% par bailleur	27,0%		14,2%		58,8%			
% collectif	90,7%							
% individuel	9,3%							

Source: CCAS
(2012)

Le quartier prioritaire concentre 63,4% du parc social de la ville d'Apt. Parmi les logements sociaux, la vacance est très faible (de l'ordre de 1%). La pression pour accéder à un logement social ou changer de logement social est, selon les bailleurs, relativement faible à Apt par rapport à des villes proches aux caractéristiques similaires telles que Cavaillon ou l'Isle-sur-la-Sorgue.

Un seul quartier prioritaire a été défini pour la ville d’Apt. Il est néanmoins essentiel, dans le cadre de cette thématique, de distinguer les trois « sous quartiers » qui constituent le quartier prioritaire compte-tenu des différences historiques et morphologiques de chaque « sous quartier ».

4.2 QUARTIER SAINT-MICHEL

4.2.1 Contexte

Ce quartier est situé au nord de la ville, implanté sur la colline Saint-Michel, au cœur d’un couvert forestier dominant. Il a été construit par la Société Nationale Immobilière (SNI) suite à l’accueil sur la Plateau d’Albion de 1967 à 1999 du site de lancement de missiles nucléaires, pour permettre l’installation des militaires et de leurs familles. Aujourd’hui, la SNI possède approximativement :

- 185 appartements civils ;
- 53 villas (réservées pour l’armée) ;
- 31 appartements pour l’armée.

La vacance du parc SNI est importante avec un taux d’environ 16%. En 2014, trois bâtiments inclus dans le quartier prioritaire ont été démolis (57 logements).

Suite au démantèlement de la base militaire de 1996 à 1999, la population du quartier a soudainement changé : Saint-Michel est passé d’une population de militaires aux ressources confortables à une population plus hétérogène aux revenus modestes. Cette population est principalement composée de propriétaires aux revenus modestes, de locataires dans des logements achetés par des particuliers, de locataires dans des logements achetés « en masse » par des investisseurs et de légionnaires.

Les conséquences principales de ces changements sont la perte d’identité du quartier, le manque de lien social et la précarisation de la population locative.

L’habitat du quartier prioritaire dans Saint-Michel est essentiellement composé d’habitat collectif géré par des copropriétés dorénavant privées.

4.2.2 Etat des lieux synthétique

Atouts

- Ensemble architectural homogène de bonne qualité.
- Nombreux services de proximité : école, ludothèque, crèche (gérée par l’armée), accueil de loisir, centre médical, pharmacie, gymnase, petit commerce.
- Qualité environnementale : quartier « aéré » avec beaucoup d’espace, d’où le potentiel pour des projets d’aménagement et de valorisation des espaces naturels.

Faiblesses

- Problème d'accès au centre-ville.
- Nombreux logements en vente, vacance du parc importante, d'où un fort taux de rotation de la population par conséquent instable.
- Des copropriétés privées dégradées.
- Absence d'une association de locataires.
- Vétusté des espaces publics, placettes à l'abandon et disparition des aires de jeux entre les bâtiments.
- Absence de liaisons internes entre copropriétés.
- Parkings surdimensionnés et manque de hiérarchie de la voirie.
- Sentiment d'insécurité suite à des actes de vandalisme.

4.2.3 Réponses existantes

- Création d'une aire de jeux et de sport à proximité de l'école.
- Réalisation d'une montée piétonne sécurisée permettant de joindre le quartier à la cité scolaire (projet CUCS).
- Mise en place de navettes communales prioritairement destinées aux personnes âgées qui permettent d'aller et revenir du centre-ville les mercredis et samedis matins, ainsi que les mardis et vendredis après-midis.

4.2.4 Enjeux et objectifs opérationnels

ENJEUX

- Poursuivre les actions visant à améliorer l'accès du quartier au centre-ville et du centre-ville au quartier.
- Engager des réflexions sur un projet immobilier du quartier à moyen et long terme.
- Valoriser les espaces publics existants, mettre en valeur le potentiel environnemental et permettre l'appropriation d'espaces publics adaptés.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- Développer et optimiser les dispositifs et infrastructures permettant d'améliorer la mobilité des habitants du quartier :
 - ⇒ Développer les navettes pour personnes âgées à un public élargi.
 - ⇒ Réinstaurer des liaisons douces actuellement à l'abandon.
- Engager une concertation active avec la SNI concernant les futurs projets immobiliers (foncier récemment libéré par la démolition de trois bâtiments).
- Clarifier les domanialités pour savoir qui est responsable de l'entretien des espaces publics.
- Réaliser des jardins familiaux.

4.3 QUARTIER MARGUERITE ET SAINT-JOSEPH

4.3.1 Contexte

Ce quartier est localisé à l'est du centre-ancien, à proximité du centre-ville. Il est essentiellement composé de logements sociaux construits dans les années 60 / 70. Il est constitué de 335 logements sociaux collectifs, 9 logements sociaux individuels et de quelques logements individuels privés. Les deux bailleurs présents sur le secteur sont :

- Mistral Habitat (146 logements Saint-Joseph) ;
- Grand Delta Habitat (198 logements dont la majorité constitue le quartier la Marguerite)

La population de ces quartiers est constituée de beaucoup d'enfants et de jeunes. Le taux de chômage y est très important et les revenus des habitants sont très bas. Le taux de rotation du parc de logements sociaux est très faible.

4.3.2 Etat des lieux

Atouts

- Population stable : peu de vacance.
- Proximité des commerces sur la RD900.
- Proximité du centre-ville, de la gare routière et de la véloroute.
- Présence du Centre Social Maison Bonhomme dans le quartier.
- Quartier « aéré », avec beaucoup d'espace.
- Proximité d'espaces naturels et agricoles de qualité.

Faiblesses

- Habitat collectif hétérogène en qualité architecturale et urbaine.
- Les logements sont énergivores et peu isolés.
- Problèmes de voisinage.
- Absence de hiérarchie de la voirie et pauvreté du traitement de ses abords.
- Vétusté des aménagements extérieurs et absence d'espaces publics appropriables.
- Absence de liaisons inter-quartiers
- Sentiment d'insécurité lié à des attroupements en bas d'immeubles.

4.3.3 Réponses existantes

- Permanences des bailleurs sociaux sur le secteur.
- Rénovation de la maison des associations située au cœur du quartier.
- Extension de local du Centre Social Maison Bonhomme (projet CUCS).
- Création de l'aire de jeux et de sport du Rimayon (projet CUCS).
- Réalisation de jardins familiaux.

4.3.4 Enjeux et objectifs opérationnels

ENJEUX

- Consolider la concertation entre les partenaires pour permettre l'amélioration du cadre de vie.
- Valoriser les espaces publics extérieurs.
- Ouvrir davantage le quartier sur le reste de la ville.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- Développer un partenariat actif entre les services municipaux, les bailleurs sociaux et autres partenaires concernant les programmes de travaux / de requalification du bâti et clarifier les domanialités des espaces extérieurs.
- Développer des espaces publics appropriables et conviviaux :
 - ⇒ Installation de bancs pour personnes âgées.
 - ⇒ Travaux d'amélioration des bas d'immeubles.
- Développer des liaisons douces au sein du quartier en connexion avec le reste de la ville :
 - ⇒ Développer une liaison qui traverse le quartier depuis le centre ville et qui permet de rejoindre l'aire de loisir du Rimayon.

4.4 LE CENTRE-VILLE INTRA MUROS

4.4.1 Contexte

Le centre-ville inclut 21% des logements sociaux de la ville d'Apt, et compte près de 24% des logements de la commune.

Ses caractéristiques en termes de morphologie urbaine et d'habitat sont les suivantes :

- Un tissu urbain dense avec des ruelles étroites et un parcellaire serré en lanières étroites : les maisons sont hautes et étroites (R+3), les îlots bâtis sont denses avec peu de vides intérieurs.
- Le centre-ville intra-muros est ceinturé de boulevards.
- Les bâtiments sont anciens et ont été majoritairement construits au XVIIIe et XIXe.

Le centre-ville a une spécificité bien particulière : c'est un territoire plurifonctionnel fréquenté par des populations différentes qui ont des besoins différents.

Ses caractéristiques principales en termes de population sont les suivantes :

- Une part importante de jeunes (15-29 ans) qui sont peu diplômés.
- Une population étrangère logée dans de mauvaises conditions.
- La moitié des ménages est composée d'une personne, et 25% de deux personnes.

4.4.2 Etat des lieux

Atouts

- Proximité de tous les types de services, des écoles et des loisirs : c'est un quartier attractif à « taille humaine » avec des équipements publics bien implantés.
- Amélioration progressive de l'habitat suite à des opérations d'amélioration de l'habitat successives.
- Cadre de vie de qualité avec un patrimoine urbain riche (vestiges architecturaux) et des rues pavées, des placettes, des fontaines etc.
- De nombreuses places offrent lumière et ambiance : Place du Septier, Place Saint-Martin.
- La rue des Marchands constitue un axe piéton traversant agréable qui structure le centre-ville.
- Un jardin public de grande qualité adjacent au centre-ville.

Faiblesses

- Le problème prégnant d'habitat indigne : la population la plus pauvre est logée dans le parc privé dans de très mauvaises conditions et des îlots restent très dégradés.
- La vacance du parc privé est importante.
- Le mauvais vieillissement de certaines places : Place Jean Jaurès, Place des Martyrs de la Résistance.
- Des curetages d'îlots dégradés qui ont abouti à la réalisation de placettes sans justification et qui sont dorénavant à l'abandon.
- L'envahissement automobile dans certains secteurs.
- La fermeture de commerces, notamment dans la Rue Saint Pierre.
- Le stationnement difficile ressenti comme un problème majeur par certains habitants.
- Le manque de lisibilité des cheminements piétons, avec notamment le manque de signalétique : les usagers n'utilisent pas l'ensemble du maillage des rues et les parcours piétons sont parfois en conflit avec la circulation automobile.
- Le manque d'une aire de jeux pour les enfants.

4.4.3 Réponses existantes

- Plusieurs opérations d'amélioration de l'habitat ont été réalisées sur le secteur depuis les années 80. Une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est actuellement en cours dont la date d'achèvement est prévue pour mars 2016. Depuis 2011, cette opération a permis de résorber partiellement la vacance en centre-ville avec la remise sur le marché de 21 logements conventionnés sociaux voire très sociaux, de loger 16 familles nouvelles et de rénover 21 logements occupés par leur propriétaire. Cette OPAH est également accompagnée d'une opération façade.

- La mise en œuvre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) qui a vocation de permettre, en lien avec le Groupement Commercial du Pays d'Apt, de développer, moderniser, redynamiser les commerces et services de proximité.
- La pose de bornes automatiques pour limiter l'intrusion des voitures en centre-ville.

4.4.4 Enjeux et objectifs opérationnels

ENJEUX

- Poursuivre les actions de réhabilitation du parc privé permettant la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.
- Poursuivre les actions de piétonisation et favoriser les points d'entrée au centre-ville.
- Réaménager les espaces publics stratégiques.
- Améliorer le cadre de vie pour les plus jeunes et les plus âgés.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- Poursuivre l'OPAH et engager des réflexions pour la réalisation éventuelle d'une OPAH-RU (Renouvellement Urbain) dans le futur sur tout le quartier prioritaire.
- Permettre le développement de chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée ciblés sur le périmètre du quartier prioritaire.
- Améliorer les parcours piétons et rétablir des cheminements qui permettront de mettre en valeur la qualité du patrimoine et la mémoire du quartier.
 - ⇒ Mise en place d'une signalétique adaptée.
 - ⇒ Installation de bornes amovibles supplémentaires.
- Réaménager la Place Carnot.
- Aménager des espaces de convivialité et de circulation pour permettre l'appropriation des espaces publics et prévenir le sentiment d'insécurité :
 - ⇒ Aménagement de bancs publics et autre mobilier adapté pour les personnes âgées.
 - ⇒ Aménagement d'une aire de jeux pour jeunes enfants.

5. THEME 2 : TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

5.1 CONTEXTE

La prévention de la délinquance est une politique publique à part, qui se situe au confluent du champ éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité etc. C'est pourquoi nombre des actions présentées dans cette partie relèvent également d'autres thématiques figurant dans ce document.

Les trois orientations qui serviront de fil conducteur dans la présentation de cette thématique sont issues de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 :

- Amélioration de la tranquillité publique ;
- Lutte contre l'exposition des jeunes à la délinquance;
- Amélioration de la prévention des violences faites aux femmes.

5.2 ETAT DES LIEUX

Tranquillité publique

L'objectif de tranquillité publique dans le quartier prioritaire suppose de lutter contre le sentiment d'insécurité qui a été très fort dans les années 2011 / 2012 dans les quartiers de la ville d'Apt, et plus spécifiquement dans le quartier Saint-Michel. La Police Municipale considère que la situation s'est nettement améliorée depuis 2012. La majorité des infractions et problèmes répertoriés relève surtout de l'infra-pénal (incivilités, nuisances sonores, menaces etc.) et les dégradations causées sont souvent légères. Néanmoins, une partie de la population continue d'exprimer un sentiment d'insécurité et d'impuissance face aux incivilités qui ont dorénavant principalement lieu en centre-ville.

Lutte contre l'exposition des jeunes à la délinquance

La proportion importante des jeunes en difficulté scolaire ou qui sortent prématurément du système scolaire sans qualification ou solution d'insertion est un phénomène préoccupant à Apt. Ces jeunes ont des comportements qui peuvent se traduire par des incivilités dans l'espace public, la participation à des groupes perturbateurs, l'errance etc. Dans la commune d'Apt, la proportion de jeunes hommes au chômage est de 40% et la proportion de jeunes femmes au chômage est de 29% (tranche d'âge 15-24 ans, Recensement Population INSEE 2011).

Actions de prévention des violences faites aux femmes

Les différents partenaires intervenant dans ce domaine (Centre Communal d'Action Sociale, Police Municipale, Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles, Justice etc.) s'accordent sur le constat que les cas de violences faites aux femmes sont nombreux à Apt. Cette problématique nécessite des actions spécifiques pour protéger les victimes et permettre un suivi des auteurs.

5.3 REPONSES EXISTANTES

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et le Service Prévention de la Ville d'Apt ont été respectivement réactivés et créés en 2011, suite à la recrudescence d'incivilités au niveau du centre-ville ainsi que dans certains quartiers. De nombreuses actions et initiatives menées par le service prévention ont permis une amélioration de la situation sur le territoire. Le CLSPD a pour vocation à s'inscrire au sein des réseaux préexistants, favoriser les réflexions et le développement des actions partenariales.

Tranquillité publique

- La Police Municipale et la Gendarmerie ont un rôle central dans la politique d'amélioration de la tranquillité publique, en lien avec les actions du Service Prévention. La convention de partenariat entre la Police Municipale et la Gendarmerie permet une collaboration forte et régulière, ainsi qu'une présence complémentaire dans des secteurs géographiques spécifiques (cité scolaire, centre-ville etc.).
- La mise en place des brigades de nuit permet de renforcer le sentiment de quiétude dans les quartiers et le centre-ville et permet de tisser un lien de confiance avec la population locale.
- Le protocole « Rappel à l'ordre », signé le 4 juillet 2012, a été élaboré en partenariat entre la Justice et la Ville d'Apt. Suite à un acte d'incivilité, ce protocole permet une convocation solennelle en Mairie en présence de l'intéressé, du Maire, de la justice, des forces de l'ordre et autres partenaires. Cette action doit permettre le rappel des règles de vie commune en société à l'auteur de l'incivilité commise. Sa mise en œuvre n'est néanmoins pas encore appliquée.
- Dans le cadre de sa mission de prévention et médiation sociale, le Service Prévention intervient au sein des espaces publics du centre-ville et dans les quartiers pour œuvrer dans le cadre de la prévention situationnelle (actes de médiations « à chaud » dans le domaine de conflits de voisinage, interventions auprès des habitants dans le cadre d'incivilités etc.)
- Le coordonnateur CLSPD anime un groupe de travail sur le thème de la sécurité, au cours duquel les partenaires décident d'actions communes pour améliorer la tranquillité publique au sein de certains quartiers et au sein du centre-ville.

Lutte contre l'exposition des jeunes à la délinquance

- Le Service Prévention (qui inclut un éducateur spécialisé et deux médiateurs de rue) assure des permanences dans ses locaux situés au cœur du quartier Saint-Michel et une présence « de terrain » auprès des jeunes nécessitant un accompagnement spécifique : orientation vers l'emploi / la formation en partenariat avec la Mission Locale et Pôle Emploi, mise en relation avec le CCAS, le CMS, le Centre Social Maison Bonhomme en fonction des problèmes sociaux et/ou de santé rencontrés, etc.
- Le partenariat de terrain entre les Conseillers Principaux d'Education de la Cité Scolaire et les agents du Service Prévention est facilité grâce à la « Convention de partenariat entre la Cité scolaire Charles de Gaulle et la Ville d'Apt ». Cette convention porte sur le signalement des actes de violence et d'incivilités commis à l'intérieur et aux abords de la Cité Scolaire Charles de Gaulle.
- Une « Convention de partenariat entre l'Inspection de l'Education Nationale (IEN) et la Ville d'Apt » permet la coordination d'actions menées dans le domaine de la prévention, du décrochage scolaire etc. L'éducateur spécialisé du Service Prévention participe aux équipes éducatives organisées au sein des écoles primaires et il anime des ateliers de prévention auprès des élèves présentant une problématique plurielle.
- Le Module Inclusion Remobilisation est un dispositif qui permet la mise en œuvre d'une classe d'insertion (7 élèves maximum) qui se réunit tous les deux mois environ pendant une semaine. Cette classe est coordonnée par une assistance pédagogique du collège et l'éducateur spécialisé du service prévention. Pour être admis dans le Module, les professeurs principaux communiquent, après concertation avec l'équipe pédagogique et éducative, les noms des élèves pour lesquels ils pensent qu'une entrée dans le dispositif serait opportune. Suite aux entretiens individuels qui permettent d'identifier les problématiques des élèves, et en accord avec les familles, le comité de pilotage qui réunit le personnel de la cité scolaire et de la mairie décide des élèves retenus pour la session à venir. Un contrat d'engagement est adressé aux familles qui doivent le valider. Au cours de chaque « semaine de remobilisation » organisée, des ateliers sont proposés dans le cadre d'activités éducatives et d'apprentissages (arts plastiques, jeux de rôle, séances de sophrologie, élaboration carnet de bord, etc.).
- En lien avec la thématique santé, une action de prévention des comportements addictifs (alcool et stupéfiants) ciblant les classes de 4^{ème} est menée par la ville d'Apt depuis 2013, en partenariat avec les collèges de la Ville (Cité scolaire, collège Jeanne d'Arc). Cette action a été initiée par le service prévention et le CCAS dans le cadre du CLSPD et du Plan Local de Santé. Les partenaires qui animent cette action sont une infirmière du RESAD (Réseau de Suivi des Addictions - service de l'Hôpital d'Apt voué à la prise en charge des addictions) et un animateur du centre social Lou Pasquier de Roussillon. Ce travail s'effectue en

partenariat avec les équipes éducatives et il est prévu que les classes qui ont bénéficié de cette action fassent un travail de recherche et de rendu auprès d'autres classes.

Actions de prévention des violences faites aux femmes

- La Ville d'Apt dispose depuis fin 2012 d'un logement d'accueil pour les auteur(e)s de violences conjugales, « La Sousto d'Ate », et d'un réseau opérationnel de prise en charge des bénéficiaires composé de partenaires institutionnels et associatifs. Le CCAS est chargé de la gestion du logement ainsi que du dispositif.
- Une action de prévention sur les comportements sexistes et sur l'égalité hommes-femmes a été initiée depuis la fin de l'année 2013 avec les collèges (Cité scolaire, collège Jeanne d'Arc) pour les classes de 4^{ème} par le service prévention de la Ville d'Apt. Elle est le fruit d'une réflexion et de partages d'expériences menés en amont dans le cadre de l'Observatoire sur les Violences faites aux Femmes (DDCS 84). Cette action a pour objectif de prévenir les comportements de nature sexiste qui peuvent être précurseurs de violences physiques, morales ou psychologiques à l'égard des femmes. Cette action est animée par le CIDFF 84 (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles).

5.4 ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

ENJEUX

- Consolider les démarches partenariales visant à améliorer la tranquillité publique au sein du quartier prioritaire.
- Poursuivre les actions à l'intention des jeunes potentiellement exposés à la délinquance avec pour priorité des actions éducatives ciblant les jeunes de 10-16 ans.
- Développer et optimiser les actions de prévention des violences faites aux femmes.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

Tranquillité publique

- Mettre en place un Schéma Local de Tranquillité Publique pour le quartier prioritaire qui permettra de formaliser et clarifier l'ensemble des actions menées dans l'espace public. L'enjeu du schéma de tranquillité est de valoriser des dispositifs techniques existants ou futurs (aménagement urbains, aménagements de sécurité, vidéo protection) en les coordonnant avec ceux qui développent la présence humaine au sein du quartier.

- Développer des projets d'aménagement sur des sites faisant l'objet d'atroupements non souhaités avec pour objectifs de réduire le sentiment d'insécurité et de permettre à la population locale de se réappropriier ces espaces :
 - ⇒ Projet d'aménagement de la cours du Musée Industriel.
 - ⇒ Projet d'aménagement de la parcelle N°95 du quartier Saint Joseph en un jardin d'agrément par un groupe intergénérationnel d'habitants du quartier (partenariat Mistral Habitat, Maison des Métiers et du Patrimoine, Centre Social APAS, Service Animation Jeunes, Service Prévention).

Lutte contre l'exposition des jeunes à la délinquance

- Consolider le partenariat avec l'Education Nationale (Lycée, Collège, écoles) par l'intermédiaire d'actions communes et par un échange continu sur les premiers signes de décrochage scolaire :
 - ⇒ Mettre en place un dispositif de « veille éducative » sur le territoire (voir Thème 4 Jeunesse, Parentalité et Education) ;
 - ⇒ Poursuivre et consolider le Module Inclusion Remobilisation ;
 - ⇒ Créer une classe passerelle pour les CM1-CM2 des trois écoles primaires de la ville d'Apt sur le modèle de la classe d'insertion du Module Inclusion Remobilisation.
- Continuer de développer des actions fortes de prévention des conduites addictives sur le territoire à l'attention des jeunes.
- Mener des actions contre la radicalisation et les dérives sectaires, suite aux préconisations de l'Etat.
 - ⇒ Développer une action de promotion de la laïcité et de lutte contre le racisme en partenariat avec l'OLPA (Observatoire pour la Laïcité en Pays d'Aix) et le Site Mémorial du Camp des Milles.
- Poursuivre des actions partenariales permettant l'insertion des jeunes en difficultés :
 - ⇒ Projet de chantier d'insertion à Saint-Michel, en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) pour des jeunes sous main de Justice. Ce projet ciblera environ trois personnes orientées par le SPIP et concernera la réhabilitation d'un espace boisé situé dans le quartier prioritaire (création d'une liaison entre le centre-ville et le quartier Saint-Michel).

Actions de prévention des violences faites aux femmes

- Mener une action partenariale avec la Justice permettant d'optimiser l'utilisation du logement d'accueil pour les auteur(e)s de violences conjugales, « La Sousto d'Ate ».
- Permettre un meilleur accueil et prise en charge des victimes de violences conjugales :
 - ⇒ Mise en place de permanences de l'association RHESO (Ressource Hébergement Solidarité).

6. THEME 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

6.1 CONTEXTE

La demande d'emploi

La commune d'Apt se caractérise par un taux de chômage important, de l'ordre de 19%, taux qui est en constante progression depuis de nombreuses années. Le bassin d'emploi du Pays d'Apt compte 1 600 demandeurs d'emplois (source : Pôle Emploi) de catégorie A (personnes sans emploi, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat) dont plus de 62% sont domiciliés à Apt. Les demandeurs d'emplois aptésiens sont caractérisés par les éléments suivants :

- 45% sont des demandeurs d'emploi de longue durée ;
- 24% sont au chômage depuis plus de 24 mois ;
- 27% sont des jeunes de moins de 26 ans ;
- 29% sont des personnes âgées de plus de 50 ans ;
- 40% ont seulement le BAC ou des diplômes supérieurs au BAC.

Les évolutions récentes du chômage analysées sur le territoire aptésien sont :

- Une forte augmentation du chômage pour les plus de 50 ans et pour les chômeurs de longue durée ;
- Une stabilité du chômage des jeunes grâce aux emplois d'avenir, aux Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) et aux formations proposées ;
- Une aggravation générale de la situation comme conséquence de la crise économique.

En ce qui concerne le quartier prioritaire, la section 3.2.4 de ce rapport présente les taux de chômage à l'IRIS (source : Insee, Recensement de la population 2010). Les conclusions sont :

- L'IRIS « Centre Ouest », qui inclut le centre-ville, se caractérise par un fort taux de chômage qui est plus élevé chez les hommes (26,1%) que chez les femmes (20,7%).
- L'IRIS « Centre Sud » qui inclut Saint Joseph et la Marguerite a également un fort taux de chômage qui est similaire pour les hommes et les femmes (environ 23%).
- L'IRIS « Centre Nord » qui inclut Saint-Michel se caractérise par un taux de chômage de 27,8% pour les femmes alors que ce taux n'est que de 12,8% chez les hommes.

L'offre d'emploi

Le bassin d'emploi du Pays d'Apt inclut un total d'environ 6 000 entreprises.

Les offres d'emplois sont en hausse dans les secteurs suivants :

- L'hôtellerie et la restauration ;
- Les services à la personne et aux collectivités.

L'économie résidentielle représente la majeure partie des emplois de la commune, activité qui rayonne sur l'ensemble du bassin de vie. Le nombre d'emplois tertiaires témoigne de la polarité du territoire autour d'Apt et de son rôle dans le bassin de vie.

Les offres d'emplois sont en baisse dans les secteurs suivants :

- Le commerce ;
- La construction et le bâtiment.

6.2 ÉTAT DES LIEUX SYNTHÉTIQUE

Atouts du territoire

- Le Pays d'Apt est un territoire qui est attractif du fait de son climat, de ses paysages et de sa situation géographique : le tourisme représente un important gisement d'emplois.
- Des entreprises innovantes (technologiques et logistiques) de renommée ont choisi de s'implanter à Apt : Delta Plus Group (leader français de la distribution d'équipements de protection individuelle), Blachère Illumination, Eurosilicone (fabrication d'implants chirurgicaux), Progress Silicones, Kerry Aptunion. Ces entreprises sont concentrées à l'entrée ouest d'Apt, pour une plus grande facilité d'accès depuis l'échangeur de Cavaillon.
- Un nombre relativement important de zones d'activités sont localisées à Apt ou à proximité :
 - Zone de Peyrolière (Apt) ;
 - Zone des Bourguignons (Apt) ;
 - Zone des Moulins (Gargas) ;
 - Zone de Triquefaut (Saint-Saturnin-les-Apt) ;
 - Future Zone des Argiles en cours de développement.
- Depuis 2014, La ville d'Apt bénéficie de l'installation de la fibre optique dans le cadre de la mise en place du réseau départemental numérique haut et très haut débit.

Faiblesses du territoire

- Historiquement, l'économie locale était porteuse dans les domaines de la faïence, de la viticulture, des fruits, des ocres etc. Dorénavant, ces secteurs et notamment le secteur agro-alimentaire, sont en perte de vitesse.
- Le tissu économique est majoritairement porté par de très petites entreprises (1 à 10 salariés) dont la santé économique est affaiblie par la crise. Les commerces du centre-ville d'Apt nécessitent d'être redynamisés, le nombre de locaux vides a augmenté ces dernières années.

- Le rythme de développement économique à Apt est relativement faible : le taux de création d'entreprises était de 10% à Apt en 2013 alors qu'il était de 15% dans le Vaucluse. La politique de développement économique à l'échelle intercommunale est en cours de développement.
- La commune d'Apt ne bénéficie pas du dispositif d'exonération fiscale pour la création d'entreprises : elle est exclue des dispositifs des Zones de Revitalisations Rurales (ZRR) et des Zones Franches Urbaines (ZFU).
- Les problèmes de mobilité sont un frein majeur au développement économique et à l'emploi :
 - Apt est caractérisé de territoire « enclavé » loin des pôles urbains.
 - Il peut être difficile pour les habitants de se déplacer hors ou au sein même du territoire. Plus de 30% des chercheurs d'emploi aptésiens n'ont pas de permis de conduire.
- Le niveau de qualification à Apt est faible, plus spécifiquement dans le quartier prioritaire qui est inclus dans les IRIS « Centre Ouest », « Centre Sud » et « Centre Nord » :

	#	Nombre de femmes non diplômées	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes non diplômés	Part Hommes (en %)
Centre Ouest	Z0999	235	27.6	242	35.3
Centre Sud	Z0999	301	37.2	224	34.6
Centre Nord	Z0999	239	21.7	166	18.5
Nord		192	17.7	181	19.9
Sud		153	15.6	163	19.3
Commune de Apt		1120	23.2	978	24.5
EPCI : CC du pays d'Apt-Pont Julien		2230	18.1	2027	18.5

	#	Nombre de femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	Part Hommes (en %)
Centre Ouest	Z0999	70	8.2	78	11.3
Centre Sud	Z0999	26	3.2	41	6.4
Centre Nord	Z0999	73	6.6	79	8.8
Nord		77	7.1	74	8.2
Sud		94	9.6	67	8.0
Commune de Apt		339	7.0	340	8.5
EPCI : CC du pays d'Apt-Pont Julien		1317	10.7	1263	11.6

- De nombreux jeunes restent à Apt avec une orientation considérée comme « subie ». Les élèves choisissent ce qui est proposé comme qualification à la Cité Scolaire. Un autre handicap majeur identifié est l'éloignement du Centre de Formations d'Apprentis (CFA).

6.3 RÉPONSES EXISTANTES

- Partenariat et mise en réseau :
 - Mise en place d'un groupe de travail dont l'objectif premier est le travail en commun pour permettre de lever les freins à l'emploi. Un répertoire détaillé des partenaires impliqués dans cette initiative a été réalisé. Les principaux partenaires de cette initiative sont Pôle Emploi, le Comité de Bassin d'Emploi (CBE), la Mission Locale, le Centre Social Maison Bonhomme, l'Association pour la Promotion de l'Education Permanente (ANPEP), IDEO Formation, la Maison des Métiers du Patrimoine etc.
 - Animation du Club de Dirigeants et Chefs d'Entreprises « OSER RESO » par le CBE qui permet d'échanger sur les problématiques du territoire. Des partenaires tels que Pôle Emploi peuvent être associés à l'animation de ce Club.
 - Organisation tous les ans du Forum de l'Emploi, premier Forum de Vaucluse, par le CBE en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale, etc.

- Soutien à l'emploi pour les jeunes : les différents dispositifs d'insertion tels que le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) et les emplois d'avenir (dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion - CUI) sont bien mis en place sur le territoire. La Mission Locale a rapporté que le Programme Régional de Formation est mobilisé à 98% sur Apt. Un forum « Jobs d'été » destiné aux jeunes lycéens d'Apt a permis d'informer plus de 80 jeunes en 2013. Cette action permet d'avoir un lien avec l'établissement scolaire et de faire connaître l'offre des services de la Mission Locale.

- Soutien à l'insertion des chômeurs seniors: Pôle Emploi mène, en partenariat avec le CBE, une action intitulée « Un pas vers l'emploi » qui propose un accompagnement collectif renforcé pour les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans.

- Formations : Des formations sont proposées sur le territoire en adéquation avec les besoins identifiés. Les principales formations sont :

Intitulé de la formation	Organisme
CAP Travaux Paysagers BAC Professionnel aménagements paysagers Projet : CAP serrurier / métallier	IDEO Formation
BEP Accompagnement Soins et Services à la Personne Titre professionnel d'Assistante de Vie aux Familles (ADVF) Projet : Titre professionnel réceptionniste hôtellerie Projet : Certificat Qualification Professionnelle animateur dans le cadre des activités périscolaires Projet : Mise en place de chantiers écoles dans le domaine de la peinture & rénovation thermique	ANPEP
Formation d'aide Soignante	Croix Rouge Française

- Faciliter la mobilité : des initiatives permettant de faciliter la mobilité sur le territoire ont été développées par la CBE via ZAPT, plateforme d'information et de covoiturage. L'outil « Rouler Mobilité » permet la location de véhicules à tarif social pour accéder à un emploi ou à une formation. Le CBE organise également des « ateliers mobilité » auprès de ses partenaires.
- Création d'entreprises : Le CBE accompagne le dispositif de l'Etat NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) sur le territoire : 15% minimum des fonds destinés à ce dispositif doivent cibler les quartiers prioritaires. Le CBE accompagne les projets de reprise et transmission d'entreprises et assure la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire.
- Soutien au commerce de proximité : Le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) a pour objectif principal de redynamiser les commerces et services de proximité du centre-ville et des faubourgs.
- Développement des zones d'activités : La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon est en charge de la commercialisation de 36 lots de la nouvelle zone d'activité des Argiles à Apt et prévoit la création d'une pépinière d'entreprises au cœur de cette zone. Des réflexions sont actuellement en cours pour favoriser l'extension des entreprises présentes sur le territoire et permettre également l'accueil de nouveaux investisseurs.

6.4 ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

ENJEUX

- Inciter les actions de développement économique (redynamisation centre-ville, reprises entreprises etc.) dans le cadre de la politique de la ville.
- Impliquer davantage les entreprises locales à coopérer avec les acteurs de l'emploi afin de permettre l'insertion professionnelle des habitants du quartier.
- Améliorer l'information et les initiatives auprès des demandeurs d'emplois en ciblant prioritairement le public jeune, les chômeurs de longue durée et les seniors.
- Optimiser et articuler les dispositifs d'insertion sur le territoire et proposer de nouvelles initiatives dans ce domaine.
- Développer les outils numériques et leur utilisation comme levier vers l'autonomie.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- Activer un groupe de travail ciblant le développement économique du quartier prioritaire en associant la Caisse des Dépôts et Consignations (possibilité d'offre de services et de financements)

- Inciter les entreprises locales à employer les habitants du quartier prioritaire et à proposer des stages aux jeunes pour qu'ils puissent se constituer un réseau professionnel :
 - ⇒ Charte « entreprises et quartiers » déclinée dans le Vaucluse par le Club FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) à solliciter.
 - ⇒ Solliciter les chefs d'entreprises via le Club « OSER RESO ».

- Inciter le développement dans les entreprises locales des recrutements par simulation (méthode des habilités) conçus et organisés par Pôle Emploi :
 - ⇒ Développer dans le quartier prioritaire des préparations à ces types de recrutement.
 - ⇒ En parallèle, développer des actions auprès des entreprises pour que les critères de recrutement soient les plus objectifs possibles, afin de lutter contre les discriminations à l'embauche.

- Développer un club de chercheurs d'emplois avec des publics diversifiés en partenariat avec Pôle Emploi. Ce club permettra aux membres de partager leurs techniques de recherche d'emploi, leurs compétences et leur réseau et permettra également de mener des actions collectives afin d'élargir les contacts, les réseaux et se donner toutes les chances pour un retour rapide à l'emploi.

- Optimiser et articuler la mise en œuvre des dispositifs d'insertion professionnelle pour le quartier prioritaire par Pôle Emploi:
 - ⇒ Mobiliser le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) pour le secteur non marchand (95% de taux de prise en charge par l'Etat dans le quartier prioritaire) et le Contrat Initiative Emploi (CIE) pour le secteur marchand (95% de taux de prise en charge par l'Etat dans le quartier prioritaire).

- Développer des initiatives autour du numérique :
 - ⇒ Candidature de la CCPAL au label French Tech Culture avec AVIGNON PROVENCE pour favoriser l'extension des entreprises présentes sur le territoire et permettre l'accueil de nouveaux investisseurs.
 - ⇒ Pôle Emploi, avec le Centre Social Maison Bonhomme, organise déjà des ateliers dans ce domaine. Il développera un partenariat avec la MJC qui est un Espace Régional Internet Citoyen (ERIC).
 - ⇒ Réflexions à mener sur le développement de dispositifs novateurs avec des professionnels de la filière numérique.
 - ⇒ La Mission Locale propose un accompagnement à l'emploi des jeunes vers l'entreprise avec le support de la WEB RADIO, projet qui a été développé à l'Isle-sur-la-Sorgue. Les jeunes en recherche d'emploi deviennent opérateurs de ce média pour aller vers les acteurs du territoire, dans une démarche interactive.

- Dans le cadre de la création d'entreprises, mobiliser des initiatives pour les habitants du quartier prioritaire :
 - ⇒ « Plan d'action entreprise » de Pôle Emploi : un « conseiller entreprise » aura plus spécifiquement en charge les entreprises et les demandeurs d'emploi dans le quartier prioritaire.

7. THEME 4: JEUNESSE, PARENTALITÉ ET ÉDUCATION

7.1 ÉTAT DES LIEUX SYNTHÉTIQUE

Atouts

- Le quartier prioritaire dispose d'une bonne répartition géographique d'établissements scolaires et d'établissements d'accueil de loisir (Voir carte des équipements publics page 19).

► Les établissements scolaires :

Etablissements		Situation	Nombre de classes
4 écoles maternelles	Les Romarins	Centre-ville	4
	La Ruche		5
	Les Cordeliers		5
	La Colline	Saint-Michel	5
3 écoles primaires publiques	Giono	Centre-ville	21
	Bosco		
	Saint Exupéry	Saint-Michel	8
Cité scolaire	Collège	Centre-ville	36
	Lycée général et technique		28
Ecole maternelle et primaire privée du Sacré Cœur	Maternelle	Centre-ville	2
	Primaire		3
Collège privé Jeanne d'Arc			12

Parmi les 1051 élèves recensés dans les écoles maternelles et primaires d'Apt, 40% (soit 401 élèves) sont issus du quartier prioritaire alors que le nombre total d'habitants du quartier prioritaire représente 26% de la population totale de la ville d'Apt.

► Les Centres de Loisirs sont :

- Le centre d'accueil de loisirs maternel la Colline (3-6 ans) dans le quartier Saint-Michel ;
- Le centre d'accueil de loisirs de Bosque, à l'entrée Ouest d'Apt ;
- L'accueil de loisirs maternel et primaire du Centre Social Maison Bonhomme (3-11 ans) dans le quartier Saint-Joseph.

Le Club-jeune (12 – 17 ans) est situé en centre-ville avec une annexe dans le quartier Saint-Michel au Centre Jean Moulin.

- De nombreuses activités sont proposées aux jeunes pendant le temps périscolaire et extrascolaire, gratuitement ou pour des tarifs très bas. Des actions ont été menées sur le territoire en partenariat avec les associations locales dans le cadre du CUCS dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et de la parentalité.
- Les premières assises de la jeunesse du Pays d'Apt, qui se sont tenues le 18 avril 2015, ont permis de donner la parole aux jeunes de 15 à 25 ans afin de cibler leurs attentes sur le territoire. Des débats et « tables rondes » ont été organisés pendant toute une après-midi sur des thématiques telles que la mobilité, les loisirs, la communication, l'emploi etc. De nombreux partenaires se sont associés à la démarche : Centre Social Maison Bonhomme, Mission Locale, ANPEP, Idéo Formation, MJC, Centre Social Lou Pasquié, services municipaux etc. L'analyse des présentations et interventions des participants aura pour objectif d'orienter les actions développées en faveur de la jeunesse de façon plus pertinente en fonction des besoins exprimés.

Faiblesses

- Une part importante des jeunes du quartier prioritaire en école primaire a des retards d'apprentissage (lecture, expression orale etc.).
- Les jeunes de 15 à 25 ans rencontrent des difficultés pour accéder à l'emploi. Ils sortent trop souvent du système scolaire prématurément et manquent de repères et d'autonomie. Il en est de même pour les familles où les repères éducatifs sont souvent défaillants, d'où la nécessité de développer des interventions de soutien à la parentalité.
- Les professionnels qui interviennent dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la jeunesse constatent que les jeunes, ainsi que leurs familles, doivent faire face de plus en plus souvent à une combinaison de problèmes sociaux et de problèmes de précarité importants.
- La commune d'Apt n'est plus en quartier d'éducation prioritaire (seulement 40% des élèves du collège viennent d'Apt).

7.2 RÉPONSES EXISTANTES

7.2.1 L'accueil de la petite enfance

La compétence « petite enfance » est du ressort de la Communauté de Commune Pays d'Apt Luberon (CCPAL). Les structures d'accueil du jeune enfant collectif et familial qui concernent le quartier prioritaire sont les suivantes :

La Chrysalide : crèche collective à Apt qui dispose de 25 places et qui est localisée à proximité du quartier prioritaire.

Le Nid : crèche collective qui dispose de 30 places et qui est localisée au sein du quartier prioritaire. Il est prévu que cette crèche soit intégrée au projet intergénérationnel de réhabilitation de l'ancien site de la caserne des pompiers (création de 33 logements sociaux à destination des personnes âgées).

L'accueil familial dispose également de 11 places.

La CCPAL est en charge du fonctionnement et de la gestion du Relais Assistantes Maternelles (RAM). Le RAM est un lieu d'information et de sensibilisation des familles et assistantes maternelles et permet une animation collective des assistantes maternelles et des enfants.

Au sein du quartier prioritaire, une crèche est également présente dans le quartier Saint-Michel :

Crèche Aptipas : crèche collective de 15 places qui cible en priorité des enfants de militaires. Cette structure est gérée par l'IGESA (Institut de Gestion Social des Armées) et ne participe pas à la politique globale de la petite enfance sur le territoire.

7.2.2 Les actions menées pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire

Les actions menées pendant le temps scolaire

Des équipes pédagogiques très actives au sein des établissements scolaires mettent en place des actions permettant la lutte contre le décrochage scolaire et des aides au bien-être des jeunes, telles que les conseils d'orientation psychologues. Des actions sont menées en partenariat avec le Service Prévention.

L'accueil périscolaire

La mise en place « d'ateliers de découvertes » par le Service Animation Jeunesse (SAJ) de la ville d'Apt dans le cadre de la réforme des activités périscolaires permet de faire découvrir à l'enfant une technique particulière dans les domaines artistiques, culturels ou sportifs. Il s'agit dans ce cadre de proposer aux enfants des ateliers différents chaque soir, en s'appuyant sur les compétences de l'équipe d'animateurs et en sollicitant les associations de la commune.

L'accueil extrascolaire, notamment dans le cadre du Contrat Enfant Jeunesse (CEJ)

Le renouvellement du CEJ, coordonné par le SAJ sur la période 2015-2018, permet la définition d'objectifs et de cofinancement qui contribuent au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

→ Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention,

- Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

→ Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Ce dispositif concerne les structures suivantes dans le quartier prioritaire :

- Accueil de loisir maternel la Colline (3-6 ans) : quartier Saint-Michel ;
- Accueil de loisir maternel et primaire de l'APAS (3-11 ans) : quartier Saint-Joseph ;
- Club-jeune (12-17 ans) : centre-ville et annexe quartier Saint-Michel, Centre Jean Moulin.

Le CEJ finance également les structures d'accueil de la petite enfance.

7.2.3 L'accompagnement des enfants en difficulté scolaire

Le C.L.A.S. - Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

Les CLAS contribuent à soutenir et accompagner en dehors du temps scolaires, les enfants et jeunes du quartier prioritaire en leur proposant une pédagogie « de détours » pour être complémentaire aux méthodes scolaires et les ouvrir à d'autres champs de manière plus ludique. Il est ainsi possible de permettre de consolider des connaissances ou de les acquérir.

Les actions CLAS de la mairie d'Apt sont actuellement coordonnées par le chef du SAJ de la ville qui en garantit la cohérence et travaille au bon déroulement du partenariat. Dans le quartier prioritaire, les CLAS ciblent les structures suivantes pour les activités périscolaires:

- Centre Jean Moulin (quartier Saint-Michel) (70 élèves en 2013/14) ;
- « Le jardin », Ecole Giono et Bosco (centre-ville) (61 élèves en 2013/14).

Les actions CLAS du Centre Social Maison Bonhomme se déroulent au sein du quartier Saint-Joseph : actions d'accompagnement à la scolarité d'enfants en primaire, (27 élèves en 2013/14) au collège et au lycée (33 élèves en 2013/14) dont l'accent est davantage mis sur les actions auprès des parents.

Actions du Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

- Le module Inclusion Remobilisation ;
- Conventions de partenariat entre :
 - la Mairie d'Apt et la Cité Scolaire Charles de Gaulle ;
 - la Mairie d'Apt et le Collège Jeanne d'Arc ;
 - la Mairie d'Apt et l'Inspection de l'Education Nationale.
- Des ateliers de prévention ainsi que des actions de lutte contre le décrochage scolaire sont menés au sein des écoles primaires par un éducateur spécialisé.

Centre Social Maison Bonhomme : D'autres actions sont également menées par le Centre Social Maison Bonhomme dans ce domaine, en partenariat avec les acteurs locaux.

7.2.4 Les principales actions de soutien à la parentalité

L'objectif du soutien à la parentalité est de valoriser les fonctions, les compétences et les ressources de chaque parent. Il replace le parent dans son rôle d'éducateur.

Les CLAS

Ce dispositif permet de renforcer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants, les soutenir dans l'aide à l'apprentissage, les impliquer dans les activités proposées ainsi que de faciliter l'échange d'expérience entre parents. Dans le cadre des CLAS ou autres initiatives, le Centre Social Maison Bonhomme mène plusieurs actions dans le domaine de la parentalité.

Le Point Ecoute Jeunes « Ariane » et les groupes « Paroles de parents »

Le Collectif Ariane a mis en place en novembre 2007 un « Point Ecoute Jeunes ». Ce lieu de paroles, d'écoute, d'accueil, neutre, anonyme et gratuit est destiné à la fois aux jeunes et à leurs parents. L'expression y est libre et confidentielle. Il vise à permettre à des jeunes d'exprimer leur mal-être et leur souffrance. Les jeunes peuvent venir aux permanences et également sur rendez-vous. L'équipe du point écoute jeunes se compose de deux psychologues ainsi que d'une animatrice-accueil.

Les groupes "Paroles de Parents" sont organisés chaque mois. Ouvert à tout parent ou futur parent, un thème choisi en commun y est abordé. Dans un premier temps, la psychologue du Collectif présente quelques apports théoriques puis une discussion s'engage entre les habitants avec la régulation des autres partenaires.

Le Collectif Ariane, en partenariat avec le réseau parentalité d'Apt, organise régulièrement la semaine de la parentalité pilotée par le réseau parentalité

Le Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP)

La CCPAL a en charge le fonctionnement et la gestion du LAEP, qui permet la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité en partenariat avec d'autres professionnels du territoire.

7.3 ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

ENJEUX

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2015-2018 de la ville d'Apt a été approuvé en Conseil Municipal du 2 juin 2015 (délibération n°1857) en amont de la signature du Préfet et du Directeur Académique des services de l'Education Nationale (Annexe 6). Il s'articule autour de trois « temps » de l'enfant : le temps de la réussite scolaire, le temps de l'épanouissement personnel et le temps de l'apprentissage de la vie collective.

En lien avec les instructions ministérielles du 28 novembre 2014 relatives à l'instruction des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville, et en lien avec les objectifs du PEDT, les enjeux proposés pour le quartier de la ville d'Apt sont :

- De permettre la réussite scolaire et réduire le décrochage scolaire ;
- D'améliorer le bien-être des enfants et jeunes dans le quartier ;
- D'améliorer l'implication des parents vis-à-vis des problèmes de leurs enfants et jeunes dans le domaine de la scolarité et de leur bien-être en général.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- Mettre en place une « veille éducative » sur le modèle du Programme de Réussite Educative (PRE) qui repose sur une approche globale des problèmes des enfants les plus en difficulté, repérés notamment dans le cadre scolaire, et qui se voient proposer un suivi spécifique et personnalisé. Cette initiative, menée en lien avec le PEDT et en partenariat avec les acteurs du territoire, visera à proposer des solutions adaptées à chaque enfant, via des actions de nature différentes (suivi social, ou médical, ateliers d'expression etc.) tout en associant activement les parents au parcours de leur enfant.
- Consolider l'accès à des activités innovantes dans le cadre du temps périscolaire avec pour objectifs principaux la mixité sociale et une réelle intégration des jeunes les plus défavorisés du quartier prioritaire.
- Développer des actions pour prévenir ou pallier le décrochage scolaire :

- ⇒ Poursuivre le Module Inclusion Remobilisation.
 - ⇒ Poursuivre des actions qui ciblent le langage et l'alphabétisation ;
 - ⇒ Utiliser le dispositif de mission de service civique pour les jeunes en situation de décrochage scolaire ;
 - ⇒ Mettre en place des groupes de parole « jeunes ».
-
- Redéfinir les dispositifs d'accompagnement scolaire en permettant une meilleure transversalité et complémentarité entre les intervenants. Le Projet Educatif De Territoire permettra de rassembler l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.
 - Mener des réflexions sur la création d'une maison de la parentalité, qui servira de lieux ressources où chaque parent pourra trouver une aide et un accompagnement en fonction des problèmes ou questions rencontrées.

8. THEME 5: CULTURE ET SPORT

8.1 CULTURE

8.1.1 Etat des lieux synthétique

Atouts

L'offre culturelle est riche et diverse à Apt et bénéficie du soutien de structures très impliquées sur le territoire, qui incluent :

- Un tissu associatif conséquent : plus de 50 associations œuvrent dans le domaine culturel à Apt.
- Des structures municipales très actives dans ce domaine, qui sont la Direction des Affaires Culturelles, le Service Animation Jeunesse, l'Atelier d'Art Visuel, le Musée d'Apt, la Médiathèque, les Archives municipales.
- La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon qui a pour compétence récente le développement culturel du territoire et la gestion du Conservatoire de Musique localisé près du centre-ville d'Apt. Le Conservatoire de Musique accueille 450 élèves chaque semaine dans les 35 disciplines enseignées.

Depuis de nombreuses années, des actions ont été menées dans le domaine culturel dans le cadre de la politique de la ville à Apt, avec la gratuité ou le faible coût de la plupart des actions proposées.

Faiblesses

- La difficulté des structures et intervenants à toucher la population « non habituelle » du quartier prioritaire subsiste toujours, malgré les actions multiples menées sur le territoire. Les initiatives menées nécessitent également une mise en œuvre sur le moyen et long terme pour qu'un réel impact puisse être mesurable.
- Les outils communs d'évaluation sont peu développés (quantitatifs et qualitatifs).
- Malgré un travail en concertation effectif, un manque de sens global (idée directrice) fait défaut et nuit à la cohérence d'ensemble.

8.1.2 Réponses existantes

Actions d'initiatives municipales :

La Direction des Affaires Culturelles :

- Elle coordonne les actions des services et équipements culturels municipaux et accompagne les projets des associations locales : le service de la lecture publique (médiathèque), le

service patrimoine et musée, le service des archives municipales, le chargé de mission spectacle vivant, l'atelier d'art visuel.

- Elle met en place la politique culturelle municipale. L'un de ses axes forts est l'accès à la culture pour le plus grand nombre et plus particulièrement vers les publics les plus en difficultés (financièrement, socialement, culturellement). A ce titre la ville a mis en place une tarification très incitative et très sociale en ouvrant à de nombreux ayants droit le tarif réduit voire la gratuité aux plus jeunes.
- Elle travaille en partenariat avec l'association « culture du cœur » permettant aux acteurs sociaux d'accompagner leur public dans une démarche d'accès à l'offre culturelle.
- Elle propose une démarche incitative et travaille sur la notion de projet : mise en place des actions d'ateliers pratiques en lien avec des projets artistiques (expositions, spectacles, rencontres avec des auteurs etc.), politique des spectacles vivants avec la mise en œuvre d'une démarche participative, travail en lien avec les archives municipales pour la réalisation de travaux d'élèves sur l'histoire et la mémoire d'Apt, actions permettant la découverte de l'art contemporain avec le Collectif Citoyen, ateliers pédagogiques et visites des expositions ou du patrimoine du territoire (musée), ateliers de lecture, de découverte du fonds patrimonial, organisation d'expositions au sein de la médiathèque...
- Elle incite les partenaires culturels à travailler en plus grande collaboration ainsi qu'à réduire les freins possibles à l'accès à leurs projets : tarifs, accompagnement de projets, médiation, projet dans les quartiers etc.

Le Service Animation Jeunesse (SAJ) :

- Il travaille avec les associations culturelles dans le cadre des activités proposées aux enfants dans les structures implantées dans les quartiers, ce qui permet d'impliquer les parents aux activités et à la participation de spectacles. Quand le SAJ propose la participation des enfants à un évènement, les parents peuvent les accompagner gratuitement (prise en charge par le SAJ).

Principales actions menées dans le cadre de la politique de la ville ces dernières années :

- « Festival Greli Grelo » de l'association Vélo Théâtre : festival avec pour objectif de permettre l'accès au théâtre pour tous, et surtout pour le « public des quartiers ». Des spectacles gratuits sont notamment proposés aux écoles.
- « Un orchestre pour tous » de l'association Kiosque dans le cadre du festival Luberon Jazz : activité participative proposée aux enfants pour produire un spectacle dans le cadre de Luberon Jazz. Les enfants et les parents participent à un spectacle du festival et seront ainsi amenés à participer à d'autres spectacles.

- « Festival dans les quartiers » de l'association Cinéma d'Afrique : des projections gratuites ont lieu dans les quartiers, avec pour objectif de cibler les populations maghrébines qui sont ensuite amenées à fréquenter plus souvent le cinéma.
- Activités d'initiation au cirque de l'association Ska Barré.
- Initiatives lectures : Espace Lecture du Centre Social Maison Bonhomme et « lecture partagée enfants / parents » de l'association Le Goût de Lire.
- Identités graphiques de l'association « Tribu du Sud ».
- Association Zoomy : projet en direction du jeune public via la famille autour des arts visuels.

8.1.3 Enjeux et objectifs opérationnels

ENJEUX

- Atteindre davantage la population du quartier prioritaire en répondant à leurs besoins et en optimisant l'offre existante, en portant une attention particulière à la jeunesse.
- Valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression dans un souci d'intégration de la population du quartier prioritaire.
- Valoriser l'histoire et la mémoire collective des quartiers.
- Soutenir les pratiques innovantes (démarche innovante, médiation innovante).

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- Poursuivre le développement d'actions de médiation culturelle pour répondre aux besoins du public ciblé et permettre la fidélisation de ce public aux actions menées :
 - ⇒ Mener des actions de partenariat « en continu » entre les acteurs sociaux, le Service Animation Jeunesse et les intervenants culturels du territoire en amont des activités culturelles proposées.
 - ⇒ Développer des actions culturelles dans les espaces publics pour permettre l'appropriation du quartier par ses habitants.
- Encourager les démarches participatives :
 - ⇒ Accueillir le festival culturel « C'est pas du Luxe » initié par la Fondation Abbé Pierre : invitation aux acteurs culturels et sociaux à participer avec leur public à la manifestation (à travers l'œuvre collective ou dans l'organisation).
 - ⇒ Repenser le Corso, grande fête populaire en favorisant la participation de la population (à travers des actions artistiques, organisationnelles, gestion des repas etc.).

- Poursuivre les actions en faveur de l'accès aux pratiques culturelles pour les jeunes :
 - ⇒ Mettre en place un parcours éducatif (artistique) pour tous avec une attention particulière à la population du quartier prioritaire.
 - ⇒ Permettre aux jeunes du quartier prioritaire d'accéder au Conservatoire de Musique.

- Mettre en œuvre une collaboration entre les acteurs culturels du territoire :
 - ⇒ Créer un poste de médiateur culturel dont l'action sera spécifiquement ciblée sur le quartier prioritaire et dont la mission consistera également à évaluer les actions menées dans le cadre de la politique de la ville.
 - ⇒ Créer une plateforme culturelle permettant de présenter un projet culturel d'ensemble dans le cadre du contrat de ville défini par un sens commun.
 - ⇒ Coordonner les différents festivals menés sur le territoire.

8.2 SPORT

8.2.1 Etat des lieux synthétique

Atouts

- La ville d'Apt présente une bonne répartition géographique d'infrastructures sportives variées :
 - Les stades : stades Marie Joseph Antoine (Est de la ville), stades de Bosque (Ouest de la ville), stade du Lycée (centre-ville).
 - Les gymnases : gymnase du Lycée (centre-ville), gymnase municipal Guigou (proximité centre-ville), salle polyvalente quartier Saint-Michel.
 - Les piscines : piscine couverte du Lycée et piscine municipale de plein air.
 - La base de loisir de plein air (Ouest de la ville) : skate parc, parcours sportifs, courts de tennis, parcours à bosses VTT etc.
 - Les courts de tennis présents sur trois secteurs différents.
- Le tissu associatif est important avec 33 associations sportives qui regroupent 4 800 adhérents. Selon le Service des Sports de la commune, ainsi que le Service Animation Jeunesse, les jeunes du quartier prioritaire ont facilement accès à certains clubs sportifs (par exemple, le football et le handball) et le coût de ces activités ne constituerait pas un frein majeur (bonne utilisation des chèques loisirs).

Faiblesses

- Les infrastructures sportives majeures sont vieillissantes et ne répondent plus toujours aux besoins de la population.
- La multiplicité des acteurs sportifs et de leurs localisations ne permet pas aux usagers d'avoir une vision claire et lisible de l'offre sportive sur le territoire.
- L'encadrement des activités sportives repose beaucoup sur le bénévolat, ce qui contribue à la fragilité d'une offre sportive de qualité et du suivi de jeunes nécessitant un accompagnement spécifique. La mise à disposition des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) ne semble pas suffisante sur le territoire.
- Les associations sportives d'Apt n'ont pas répondu dans le passé aux initiatives relevant de la politique de la ville.

En conséquence, une partie des aptésiens, et notamment une partie des jeunes, préfèrent pratiquer une activité sportive sur d'autres territoires.

8.2.2 Réponses existantes

Dans le cadre de la politique de la ville et d'une politique municipale volontariste en faveur des quartiers les plus en difficulté, des équipements de proximité (« city stades ») ont été créés ces dernières années dans le quartier Saint-Antoine, le quartier Le Paou, le quartier Saint-Michel ainsi qu'à proximité du quartier Saint Joseph / Marguerite (Aire de jeux du Rimayon – projet CUCS).

En lien avec la thématique santé, le Centre Social Maison Bonhomme a mis en place des actions de promotion du sport qui ont réussi à toucher les femmes maghrébines, lesquelles sont dorénavant plus nombreuses à marcher autour du plan d'eau ou sur la piste cyclable.

8.2.3 Enjeux et objectifs opérationnels

ENJEUX

- Permettre l'accès et la découverte d'une offre de sport variée à la population du quartier prioritaire, avec pour priorité les jeunes de 12-18 ans.
- Promouvoir la pratique sportive féminine.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- Développer des actions qui permettent la découverte et l'accès à toute l'offre sportive du territoire :
 - ⇒ Projet de Maison des Sports Municipale qui permettrait une offre lisible des activités sportives dans un lieu unique.
 - ⇒ Promotion des activités de la MJC auprès du « public non habituel » de la structure.
- Développer des actions de promotion du sport pour les femmes, et spécifiquement pour les adolescentes :
 - ⇒ Appel à projet spécifique de la Région PACA « Sport au féminin ».

9. THEME 6: SANTÉ

9.1 CONTEXTE

Le Contrat Local de Santé (CLS) signé le 23 décembre 2014 entre la ville d'Apt, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, l'Etat et l'Agence Régionale de Santé de PACA constitue le volet santé du contrat de ville. La convention entre le Ministère de la Ville et le Ministère de la Santé prévoit le renforcement du droit commun pour les quartiers prioritaires sur les deux thématiques suivantes : l'accès aux soins de proximité et la prévention.

L'écriture du CLS 2015 -2017 est issue du croisement du Plan Local de Santé (PLS) de la ville d'Apt 2013-2017 et des priorités de l'ARS traduites dans le projet régional de santé. C'est une suite logique de la démarche de l'Atelier Santé Ville (ASV) et du PLS. La démarche de l'ASV a permis la capitalisation des connaissances et la mobilisation des partenaires.

9.2 ÉTAT DES LIEUX SYNTHETIQUE

La rédaction du PLS s'est effectuée suite à la rédaction d'un Diagnostic Local de Santé, dont les conclusions principales sont :

Atouts du territoire :

- La présence de l'hôpital ;
- L'existence d'équipements de soins de qualité ;
- Une ville à taille humaine avec un certain « art de vivre » local ;
- Une vaste offre de loisirs (culturel, sportif) et un équipement multiple.

Faiblesses du territoire :

- L'isolement géographique de la ville et les difficultés liées au transport ;
- La crainte de la fermeture de l'hôpital et de la maternité ;
- La faible densité médicale et l'absence de certaines spécialités ainsi que le vieillissement des omnipraticiens ;
- Les inégalités de santé entre les quartiers prioritaires (Saint-Michel en particulier) et le reste du territoire avec pour principaux problèmes :
 - L'alcool, le diabète et l'obésité.
 - Chez les jeunes dont une forte proportion est au chômage, sous-qualifiée et peine à trouver sa place dans la société : un mal-être traduit par des comportements à risques et des manquements au niveau d'hygiène de vie.

Le CLS a également apporté les compléments de diagnostic suivants :

- Apt fait partie des cantons dont le taux de mortalité prématurée est supérieur à la moyenne régionale, notamment du fait des accidents de la circulation. Néanmoins, ces chiffres datent de 2001-2007 et méritent sans aucun doute d'être remis à jour.

- La proportion de bénéficiaires de la CMU est importante dans le Vaucluse.

On peut constater que les deux IRIS « Centre Ouest » et « Centre Sud » qui incluent la majorité du quartier prioritaire d'Apt ont des parts de bénéficiaires de la CMU élevées, de l'ordre de 16%. Cette proportion est de 10% pour la commune d'Apt.

	#	Nombre de femmes bénéficiaires CMU-C	Part Femmes (en %)	Nombre d'hommes bénéficiaires CMU-C	Part Hommes (en %)
Centre Ouest	Z0999	144	16.0	118	15.8
Centre Sud	Z0999	145	16.9	120	16.3
Centre Nord	Z0999	95	8.9	68	7.7
Nord		64	7.1	54	6.3
Sud		66	7.3	50	6.4
Commune de Apt		525	11.2	415	10.2
EPCI : CC du pays d'Apt-Pont Julien					

Source : Insee, Recensement population 2010

9.3 RÉPONSES EXISTANTES

L'Atelier Santé Ville (ASV) a été mis en place depuis 2011 sur la ville d'Apt et vise à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, à améliorer l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de précarité, le tout en favorisant l'association des habitants et des professionnels dans le choix des futures actions. L'ASV est avant tout un lieu de coordination avec pour instance un comité de pilotage institutionnel, un comité de suivi et d'un groupe opérationnel.

La mise en place de l'ASV a permis la rédaction du Plan Local de Santé de la ville d'Apt qui est décliné en 26 fiches actions (Annexe 7), dont les suivantes sont en cours de réalisation :

Action 1.4 : Conforter le rôle de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) portée par le centre hospitalier

Action 2.3 : Promouvoir les actions intergénérationnelles (portée par le Foyer Rustin).

Action 2.5 : Améliorer l'accompagnement des personnes souffrant d'une perte d'autonomie et leurs aidants (portée par l'association Clic Prés'age).

Action 3.4 : Parcours de santé (portée par le CCAS).

Action 3.5 : Prévention des conduites addictives chez les jeunes en milieu scolaire.

Action 3.8 : Ateliers de cuisine et initiation à une pratique physique régulière.

Action 3.20 : Promotion de l'hygiène bucco dentaire (portée par le Centre Social Maison Bonhomme).

9.4 ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

ENJEUX

La circulaire du 5 décembre relative à l'intégration des enjeux santé au sein des contrats de ville définit les conditions de mobilisation des politiques en faveur de la santé portées par l'Etat et les collectivités au profit des quartiers prioritaires.

L'enjeu majeur du volet santé du contrat de ville est la mise en œuvre sur le quartier prioritaire des objectifs du Contrat Local de Santé, qui se réfère aux fiches actions du PLS. Ces objectifs se déclinent en trois axes stratégiques, dont les deux premiers ciblent d'emblée le quartier prioritaire :

Axe 1 : améliorer l'accès aux soins de premier recours

- Développer une offre de santé adaptée via les structures d'exercice coordonné.
- Favoriser les installations de médecins généralistes dans les zones où l'offre de soins est fragilisée.
- Soutenir des dispositifs dérogatoires en faveur de publics spécifiques.
- Soutenir les dispositifs en faveur de la santé mentale.

Axe 2 : renforcer les initiatives de préventions

- Lutte contre les addictions.
- Prévention du surpoids et de l'obésité.
- Prévention du vieillissement.

Axe 3 : prise en compte des problématiques de santé environnement

- Accompagner les collectivités dans la promotion d'environnements favorables à la santé.
- Lutter contre le cumul des inégalités sociales de santé et des risques liés aux facteurs environnementaux.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- La mise en œuvre des actions du Plan Local de Santé d'Apt.
- La mise en place de « médiateurs santé » au sein du quartier prioritaire, et plus spécifiquement au sein du quartier Saint-Michel, afin de faciliter l'accès aux soins des habitants qui ne feront pas la démarche de s'adresser d'eux-mêmes aux professionnels de la santé.
- Poursuivre le partenariat mené dans le cadre de l'ASV et mener une réflexion commune entre les acteurs de la santé qui interviennent dans le domaine de l'accès aux soins, en intégrant les actions santé menées par le Centre Social Maison Bonhomme, les prestations de l'infirmière menées par le Centre Médico-social, les initiatives du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté mené par la cité scolaire etc.

10. THEME 7 : ACCÈS AUX DROITS ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

10.1 ÉTAT DES LIEUX

Atouts

Les intervenants qui apportent des informations et services sur les droits et devoirs aux personnes qui doivent faire face à des problèmes juridiques ou administratifs sont nombreux à Apt. Ils interviennent à proximité ou au sein du quartier prioritaire.

Maison Du Département (MDD):

Permanences juridiques – justice :

- Conciliateur de Justice : pour les litiges concernant le logement, le voisinage, la consommation, le téléphone, les assurances ainsi que la justice civile.
- CIDFF84 - Centre d'information sur les droits des femmes et de documentation pour les familles - Vaucluse Information Femmes : Informations individuelles sur le droit de la famille (mariage, divorce, pension alimentaire etc.) et le droit du travail (contrat, démission, licenciement, congés payés etc.).
- Association de Médiation et d'Aide aux Victimes (AMAV).
- Permanences "Médiation Pénale" sur décision du Procureur, avec l'accueil du public uniquement sur convocations.
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Permanences Insertion, Logement :

- Habitat et Développement, qui informe sur tous les dispositifs d'aides à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat.
- ADIL: Association Départementale d'Information sur le Logement.

Permanences Santé – famille :

- Point accueil Sécurité Sociale (CPAM) : Permanence administrative CPAM, tous les jours
Boite aux lettres et borne informatique en accès libre.

Permanences vie quotidienne :

- CICAS: Caisse de retraite complémentaire des salariés.
- Permanence de l'Assistante Sociale.
- Mutualité Sociale Agricole - Permanence administrative.

- Alpha Médiation : La médiation familiale aborde les enjeux de la séparation et les conflits familiaux d'ordre relationnel et économique.

Le Centre Social Maison Bonhomme :

- Permanences administratives et sociales dans le cadre de ses missions.
- Permanence juridique gratuite l'après-midi du dernier mercredi du mois (sous condition de revenus inférieurs à 1500 € par mois), sans prise de rendez-vous.
- Relais information CAF depuis mai 2014 (initiative expérimentale) : diffusion d'informations (informations niveau « 1 ») mais non traitement des dossiers, développement de l'autonomie des allocataires pour l'utilisation du site caf.fr (poste informatique disponible avec accompagnement par un agent).

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- Permanences administratives et sociales : le CCAS accompagne et renseigne les administrés dans des démarches concernant le handicap, la scolarisation en milieu spécialisé, les personnes âgées (Centre CLIC PRÉS'AGE), le RSA, les logements sociaux, ainsi que la garde et l'éducation des enfants.
- Mise en place de permanences de l'association RHESO, pour l'accueil et l'accompagnement de victimes de violences conjugales.

Centre Médico-social (CMS) :

- Permanences administratives et sociales ;
- Permanences CAF ;
- Permanences Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ;
- Permanence assistance sociale de la CARSAT.

L'ANPEP avec le Point D'Accès aux Droits et à l'Égalité (PADE) :

- Service de proximité gratuite créé depuis 2004, suite au Plan Départemental d'Accueil du Vaucluse ;
- Accompagnement socio-juridique des étrangers ;
- Travail en partenariat avec le CDAD, qui fournit des bons pour des consultations avec des avocats spécialisés dans le droit des étrangers (fiche de liaison qui permet un suivi du dossier).

Faiblesses

- Multiplicité des acteurs sur le territoire avec des missions qui peuvent sembler similaires : manque d'une politique commune et confusion pour les habitants.
- Suppression de la permanence de la CARSAT à la maison du département.
- Manque de permanences au sein même du quartier Saint-Michel.

10.2 RÉPONSES EXISTANTES

- Réflexion engagée par rapport à la création d'un Point d'Accès aux Droits (PAD) à Apt avec le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits. Un PAD est un lieu d'accueil gratuit et anonyme qui délivre une information de proximité aux personnes rencontrant des problèmes juridiques et/ou administratifs. Afin d'assurer des prestations et un niveau de qualité identique d'une structure à l'autre, un dispositif de labellisation est en cours. Il est proposé que la Maison du Département puisse être labellisée en un PAD.
- Constitution du réseau d'accueil du pays d'Apt : des rencontres ont lieu une fois par trimestre pour que les agents d'accueil de différents services et intervenants puissent échanger et s'informer des dispositifs en place sur le territoire. Cette initiative permet une responsabilisation des agents d'accueil.
- Intervention du CIDFF à Apt en lien avec le pôle prévention sur les thèmes suivants : « égalité homme-femme et sexisme au collège » et « égalité des chances et faciliter l'accès aux droits ».
- Les permanences juridiques gratuites du centre social sont complètes et beaucoup d'habitants les sollicitent.
- Des ateliers d'alphabétisation sont proposés par le Centre Social Maison Bonhomme à Saint-Joseph et à Saint-Michel.
- Depuis septembre, des permanences du CCAS ont été mises en place dans les quartiers.

10.3 ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

ENJEUX

- Mise en place d'un partenariat sur le territoire entre les différents intervenants permettant une meilleure lisibilité des services proposés et la mise en place d'une dynamique d'ensemble d'accès aux droits.
- Permettre aux habitants du quartier prioritaire d'accéder plus facilement aux services proposés.

Objectifs opérationnels et pistes d'actions

- Création d'un Point d'Accès aux Droits à Apt :
 - ⇒ Poursuivre les réflexions sur la création du PAD, pour permettre l'émergence d'une véritable dynamique autour de l'accès aux droits sur le territoire.
 - ⇒ Création d'un poste de coordinateur du PAD pour permettre la mise en place d'un partenariat efficace et une lisibilité des différents services proposés avec la création d'un annuaire interactif.

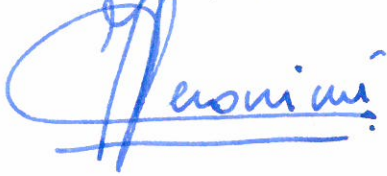
- Poursuivre le développement de permanences sociales et juridiques au sein du quartier pour certains services nécessitant une présence de proximité :
 - ⇒ Mise en place d'un « écrivain public » sur le territoire.
 - ⇒ Développement d'initiatives telles que le point le relais info CAF pour d'autres partenaires tels que la CPAM, en complément des permanences effectuées sur le territoire (et non en remplacement).

- Développer et faire connaître le dispositif d'agents d'accueil et intégrer la problématique de la politique de la ville dans les réflexions menées.


- Proposer davantage de permanences juridiques :
 - ⇒ Réflexions sur la création de permanences juridiques thématiques au sein du Centre Social Maison Bonhomme.

11. SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE D'APT 2015-2020

Le Préfet, délégué de l'ACSE
pour le Département




La Ville d'Apt,
représentée par



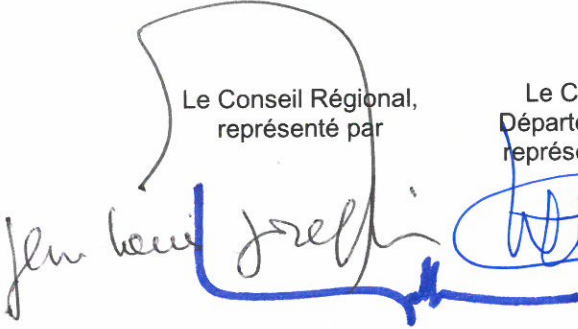
Olivier CUREL,
Maire

La Communauté de Communes
Pays d'Apt Luberon,
représentée par



Gilles RIPERT
Président

Le Conseil Régional,
représenté par

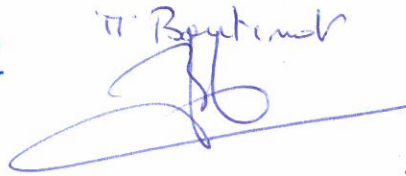


Jean Louis Jorelli

Le Conseil
Départemental,
représenté par



La Caisse d'Allocations
Familiales,
représentée par



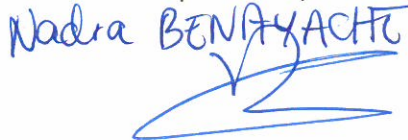
M. BOUTIN

La Mutualité Sociale
Agricole, représentée par



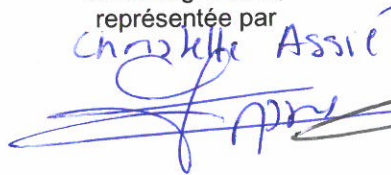
Y. CLAUDE SALIGNON

L'Agence Régionale de
Santé PACA,
représentée par



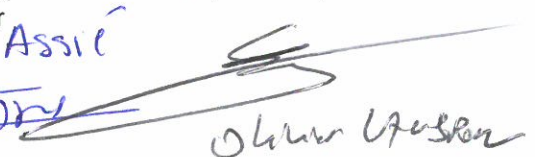
Nadra BENAYACHE

La Caisse des Dépôts
et Consignations,
représentée par



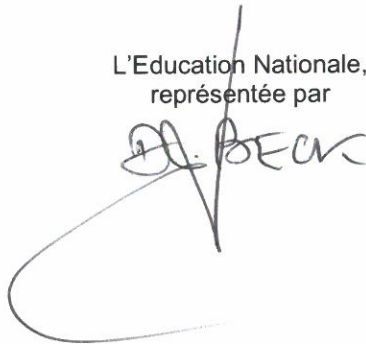
Chryssy Assié

Pôle Emploi,
représenté par



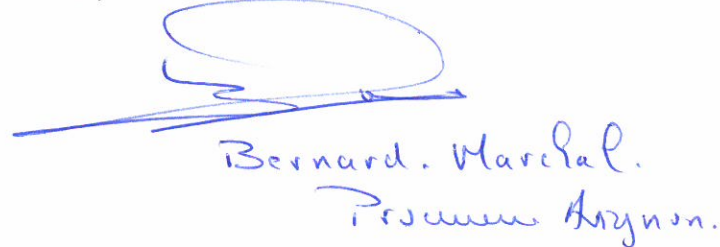
Olivier URBAN

L'Education Nationale,
représentée par



A. BECK

Le Procureur de la République,
Représentant le Ministère de la Justice



Bernard. Marcel.
Procureur Argonon.

Grand Delta Habitat,
représenté par



C. VOUGIER

Mistral Habitat,
représentée par



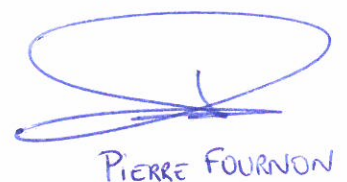
Benoit MONTIMI

OPH Avignon,
représenté par



JF Gobin

Groupe SNI,
représenté par



PIERRE FOURNON

12. ANNEXES

- **Annexe 1** : Engagement régional pour la cohésion urbaine et l'égalité des territoires (Région PACA)
- **Annexe 2** : Formalisation de la Mutualité Sociale Agricole dans les contrats de ville
- **Annexe 3** : Clause d'intervention de la Caisse des Dépôts dans les contrats de ville
- **Annexe 4** : Positionnement de la CAF de Vaucluse dans les contrats de ville
- **Annexe 5** : Délibération n° 1831 Conseil Municipal de la ville d'Apt – Elaboration du contrat de ville 2015-2020
- **Annexe 6** : Délibération n° 1854 Conseil Municipal de la ville d'Apt – Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2015-2018
- **Annexe 7** : Fiches actions Plan Local de Santé Ville d'Apt 2013-2017

ANNEXE 1

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

ENGAGEMENT REGIONAL POUR LA COHESION URBAINE ET L'EGALITE DES TERRITOIRES

Le 12 décembre 2014 le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, a approuvé une délibération relative à l' « Engagement régional pour la Cohésion urbaine et l'égalité des territoires ».

Conformément à la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine, cette délibération précise les orientations et priorités de l'intervention régionale autour des 3 piliers- Cohésion sociale, Renouvellement Urbain-Cadre de Vie et Emploi-Développement Economique- qui structurent la nouvelle génération de Contrats de ville 2015-2020.

Au-delà des quartiers relevant de la géographie prioritaire définie par l'Etat, l'Institution régionale entend assurer la poursuite des politiques régionales d'égalité territoriale au bénéfice des quartiers qui sont sortis de la géographie prioritaire et des territoires péri-urbains et ruraux qui rencontrent des problématiques particulières en matière de cohésion sociale (cf délibération annexée).

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Contrats de Ville 2015-2020

Engagement régional pour la cohésion urbaine et l'égalité des territoires

Malgré leur dynamisme, leur attractivité et leur potentialité, les grandes et moyennes agglomérations urbaines de la région sont confrontées à des problématiques préoccupantes. Certains des quartiers qui les composent sont devenus des lieux d'insécurité sociale et d'exclusion qui atteignent des taux sans précédent en matière de chômage et de pauvreté.

Au total c'est plus d'un million de personnes dans les territoires urbains de notre région qui sont particulièrement exposées à ces processus d'exclusion et de relégation urbaine. D'après l'atlas social 2013 du Dispositif Régional d'Observation Sociale PACA (DROS), 24% des habitants des territoires Politiques de la Ville de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont en situation de grande pauvreté. Par ailleurs, l'ensemble des indicateurs démontre une demande d'emploi et un niveau de précarité plus forts dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) que dans le reste du territoire régional.

Partant de ces constats, la Région a engagé depuis maintenant de nombreuses années avec ses moyens qui restent modestes dans ce domaine, une politique intégrée de solidarité territoriale adaptée à la fois aux territoires urbains, mais également aux territoires périurbains ou ruraux en déficit de service public. Cette politique est faite de mesures concrètes, réactives et concertées afin d'agir sur les conséquences mais également sur les causes des mécanismes qui produisent de l'exclusion et de la pauvreté en milieu urbain.

La Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 désigne les Régions comme des acteurs incontournables de cette politique publique

afin de donner aux côtés de l'Etat, une dimension régionale à la contractualisation 2015-2020 pour la Ville.

Dans la perspective que la Région puisse trouver toute sa place dans cette nouvelle démarche de contractualisation tout en conservant une position de dimension régionale conforme à ses responsabilités et aux moyens dont elle dispose, elle a souhaité définir son engagement en donnant des orientations et des priorités à son action pour la durée du prochain CPER en matière de développement urbain des territoires prioritaires. Cet engagement repose sur les principes suivants :

- **Une articulation forte entre les compétences de droit de la Région** (Formation Professionnelle, Education, Développement économique, Transport, Aménagement) et ses politiques volontaristes, afin de permettre la prise en compte des problématiques spécifiques que rencontrent les populations qui vivent dans les territoires prioritaires de la Politique de la Ville.
- **Des orientations déterminées en fonction de quatre enjeux transversaux aux trois piliers définis par la loi :**
 - l'égalité d'accès de tous les habitants aux droits, aux services et équipements publics, à la santé et au logement ;
 - l'inclusion dans la Ville et la restauration du lien social ;
 - le développement de l'activité et de l'emploi ;
 - la sécurisation des parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes les plus en difficulté.
- **Une stratégie d'action de dimension régionale contractualisée avec l'Etat** dans le cadre du CPER 2015-2020 et soutenue par des fonds FSE/FEDER.
- **Un engagement réciproque entre la Région et ses partenaires** afin que les équipes opérationnelles de la Politique de la Ville mobilisent les dispositifs qu'elle développe dans le cadre de ses politiques de droit commun.
- **La poursuite des politiques régionales d'égalité territoriale** au bénéfice des quartiers urbains qui sont sortis de la géographie prioritaire et des territoires périurbains ou ruraux qui rencontrent des problématiques particulières en matière de cohésion sociale.
- **Une priorité forte à des initiatives de territoire** qui fédèrent un large partenariat, favorisent une participation effective des acteurs et des habitants, permettent de nouvelles formes de médiation, s'inscrivent dans une dimension transversale aux piliers définis par la loi de programmation pour la Ville et peuvent en ce sens, être qualifiées d'innovantes sur le plan social.

- **Une mobilisation coordonnée de l'ensemble des outils et moyens régionaux dédiés à l'observation économique, sociale et spatiale**, notamment des centres ressources et observatoires soutenus par la Région, afin d'adosser l'action des partenaires de la Ville à une stratégie qui soit élaborée à partir d'une connaissance approfondie des territoires urbains de la région et des processus qui président à leur développement.

Selon ces principes et en fonction des priorités qui suivent, la Région entend contribuer aux nouveaux contrats de Ville et inscrire son action dans le cadre de leurs trois piliers :

- la cohésion sociale,
- le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

D) La cohésion sociale : la lutte contre les inégalités et les discriminations territoriales

Au sens où la loi entend la politique publique en matière de cohésion sociale, la Région n'exerce pas une responsabilité particulière dans ce domaine. Toutefois sa compétence sur les lycées, ainsi que les politiques volontaristes qu'elle développe depuis de nombreuses années, dans les champs croisés de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, du développement social, de la santé et de l'alimentation, du soutien à la vie associative et de l'accès à la culture et au Sport, lui ont permis de contribuer fortement à l'effort de cohésion sociale au bénéfice de l'ensemble du territoire régional, et tout particulièrement des quartiers de la Politique de la Ville.

Par ailleurs, la priorité accordée à la jeunesse par l'Exécutif régional, en lien avec ses compétences, l'a amenée à considérer comme opportun de contractualiser avec l'Etat dans le cadre d'un PACTE régional pour la Jeunesse adopté en février 2014 afin de promouvoir une plus grande coordination de l'action publique et de mieux aider les jeunes à faire face aux problématiques qu'ils rencontrent. De même, l'égalité entre les femmes et les hommes est une finalité majeure que la Région s'est engagée à poursuivre dans le cadre d'une politique intégrée dont les objectifs sont fixés par une délibération adoptée en juin 2014.

Ces deux enjeux ont donc également vocation à orienter son intervention en matière de Politique de la Ville.

A cet effet, sa contribution aux contrats de ville au titre de la cohésion sociale obéira aux priorités qui suivent :

1. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

La Région dispose, depuis 2007, d'un programme entièrement dédié à la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence exercées à l'encontre des femmes, véritable levier pour développer une politique dans le domaine.

Dans le cadre de sa politique volontariste de promotion de l'égalité femme-homme, la Région soutient, via des partenariats avec des acteurs régionaux incontournables de l'EFH (CIDFF, URCIDFF et MFPPF PACA), des actions plus spécifiquement orientées vers l'égal accès des femmes et des hommes à leurs droits : accès aux droits en matière juridique, accès à l'emploi et à la formation, accès à l'IVG-contraception, lutte contre les violences faites aux femmes...

Ces actions correctrices des inégalités subies par les femmes sont indispensables ; toutefois, elles ont jusqu'à présent laissé peu de place à la dimension « préventive » que représente la lutte contre les stéréotypes de sexe et la mobilisation des acteurs du territoire régional en faveur de l'égalité femmes-hommes. Cet aspect est pourtant incontournable au regard de la reproduction des inégalités entre les hommes et les femmes dès le plus jeune âge par l'éducation, puis lors de l'entrée dans la vie professionnelle, dans l'accès aux loisirs, à la culture, au sport, à la santé, au logement...

La démarche intégrée adoptée le 27 juin 2014 acte notamment la généralisation de la prise en compte des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques régionales.

Il apparaît que la situation des femmes dans les territoires qui concentrent des problématiques de développement social et économique dont les quartiers urbains prioritaires, est d'autant plus difficile en termes de santé, de logement, de qualification et d'emploi. A cet effet, la Région veillera dans le cadre de la Politique de la Ville :

- au développement de la fonction « ressource » en améliorant la lisibilité de l'offre en matière d'accès aux droits des femmes afin de rendre l'ensemble des ressources disponibles directement accessible aux femmes qui vivent dans ces territoires ;
- à la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs de territoire afin qu'ils se saisissent des enjeux de l'EFH ;
- au soutien aux actions de prévention des inégalités femme – homme et de lutte contre les stéréotypes.

2. La lutte contre les discriminations territoriales

Les différentes formes de discrimination font partie intégrante des processus d'exclusion à l'œuvre dans les territoires urbains. Elles touchent particulièrement les jeunes qu'ils soient sortis du système scolaire sans qualification ou qu'ils aient pu valider un diplôme. Elles ont des conséquences sur l'accès au logement, aux soins, à la formation, à l'emploi et à l'évolution professionnelle.

Si la loi encadre la répression des actes discriminatoires, il appartient toutefois aux acteurs publics selon leurs domaines de compétences respectifs, de faire en sorte de prévenir ces situations. Au-delà des actions déjà soutenues dans le cadre de la politique régionale des solidarités, la Région se propose de poursuivre plusieurs objectifs plus particuliers au titre de la Politique de la Ville :

- développer l'accès au contrat d'apprentissage des jeunes des quartiers prioritaires, en menant des actions incitatives auprès des employeurs afin que les jeunes qui le souhaitent, puissent bénéficier d'une formation qualifiante dans le cadre de l'alternance formation-entreprise ;
- favoriser l'hébergement et le logement des jeunes, notamment ceux en parcours dans le Service Public Régional de Formation et d'Education. A cet effet, la démarche et les partenariats déjà engagés avec les acteurs spécialisés seront approfondis de façon à apporter des réponses pérennes aux jeunes. Il s'agira notamment d'impulser une plus grande coordination des acteurs afin de faire évoluer l'offre existante en fonction des besoins repérés par les acteurs de la formation et de l'insertion. Le soutien aux missions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des jeunes en difficulté dans ce domaine, sera également amplifié;
- promouvoir la professionnalisation des acteurs, enjeu pour lequel elle entend développer un dispositif régional de sensibilisation et d'information autour des situations de discrimination ;
- soutenir des projets visant concrètement la lutte contre les discriminations, portés par des acteurs reconnus et qui ont vocation à apporter une attention particulière aux publics jeunes (centre sociaux, missions locales, réseaux de l'Education populaire...).

Faciliter l'accès de tous à un service public de qualité permet également de prévenir les discriminations et la relégation territoriale. Créées initialement sur les zones rurales ou urbaines éloignées, *les maisons de services au public* sont chargées d'assurer une présence territoriale de l'ensemble des services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou des organismes chargés d'une mission de service public.

Afin de faciliter et de favoriser la généralisation de ce type de projets sur les quartiers les plus enclavés, la Région entend les soutenir sur trois plans :

- une aide au démarrage (investissement et/ou fonctionnement) pour accompagner les projets dans leur adaptation au territoire (nécessité d'itinérance, mise en place de services dématérialisés...);
- l'aide à la formation des personnels d'accueil dans le cadre de recrutement de personnes en contrat d'avenir ;
- le développement d'actions de médiation sociale visant à faciliter l'accès de tous les habitants à ces espaces.

3. L'égalité d'accès à la santé et à la prévention

La politique de santé de la Région a pour objectif la réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins et à la prévention. Cette politique s'est structurée en direction des jeunes et des publics les plus vulnérables autour de trois dispositifs emblématiques : les Maisons Régionales de la Santé (MRS), le dispositif d'accès à la contraception pour tous (Pass Santé + prévention-contraception) et le Programme Régional Alimentation Santé Environnement (PRASE).

Ainsi, dans une région marquée par les inégalités géographiques et sociales d'accès aux soins et à la prévention, le volet santé des futurs contrats de ville vient conforter les orientations prises par la Région dans ce domaine. L'accès aux soins, à l'éducation à la santé et à la prévention y sont définis comme des enjeux majeurs. La territorialisation des politiques de santé y est encouragée, tout particulièrement au travers des Contrats Locaux de Santé (CLS), notamment en

Dans cette logique, la Région propose de contribuer au volet Santé des futurs contrats de Ville et de structurer son intervention autour de trois niveaux complémentaires :

- l'articulation de l'action régionale avec les Ateliers Santé Ville (ASV) et les Contrats Locaux de Santé (CLS) : ces dispositifs participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé en permettant une meilleure coordination des actions de la santé, de la prévention, de l'offre de soins et du médico-social, agissant sur les déterminants de santé. Dans la mesure où le volet santé des futurs contrats de Ville devra intégrer ces dispositifs, la Région soutiendra l'émergence d'ASV ainsi que les démarches visant l'élaboration de CLS, notamment en mobilisant les ressources de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) sur les étapes du diagnostic territorial ;
- le développement des MRS: la pertinence de ce dispositif est de permettre des partenariats entre les professionnels de l'offre de soins de 1^{er} recours, les acteurs de la prévention et ceux du social, dans une logique de proximité. Il s'agira que ces démarches favorisent le développement d'une dynamique locale de santé plus globale et ouverte à l'ensemble des habitants.

- trois champs d'intervention ciblés : la Région soutiendra prioritairement dans le volet santé des contrats de Ville, les actions de formation et de sensibilisation des acteurs relais et des jeunes en lien avec le volet 1 du dispositif d'accès à la contraception pour tous ; les actions de prévention des conduites à risque ; les actions de réduction des inégalités en termes d'exposition aux facteurs de risques environnementaux et d'accès aux soins en lien avec le Programme Régional Alimentation Santé Environnement (PRASE), dans lequel une attention particulière est accordée aux actions d'éducation nutritionnelle.

La Région veillera à ce que ces actions soient inscrites dans les Plans Locaux de Santé Publique des ASV et/ou dans les CLS, lorsqu'ils existent.

4. L'appui à la vie associative et aux actions éducatives

La Région est très attachée à l'organisation et au dynamisme de la vie associative qui est un élément fondamental de développement du lien social et de la solidarité. A ce titre, elle mène une politique de soutien à la vie associative adossée à des pôles territoriaux d'appui au tissu associatif qui ont pour missions à travers la mise à disposition de ressources et d'outils, d'accompagner les démarches de projet ainsi que la formation des acteurs.

En concertation avec la Région et les réseaux de l'éducation populaire qui portent ce dispositif, il pourra se voir mobiliser plus spécifiquement en appui aux projets de développement du tissu associatif inscrits dans les contrats de Ville.

Une attention particulière pourra également être portée dans le cadre du dispositif *Convention de Vie Lycéenne et Apprentie (CVLA)* aux projets éducatifs des lycées et des CFA accueillant massivement des jeunes issus des quartiers de la Politique de la Ville, qui concourent à lutter contre le décrochage scolaire et à créer les meilleures conditions de la réussite au diplôme.

L'aide régionale individuelle au financement du troisième module du *brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)* sera prioritairement mobilisée en direction des jeunes rencontrant des problématiques sociales importantes et souhaitant développer une première expérience dans le secteur de l'animation.

5. Le soutien aux centres sociaux

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale constituent des partenaires privilégiés de la politique volontariste régionale en matière de solidarité territoriale. Dans ce domaine, le rôle de la Région est désormais reconnu de tous, tant au niveau institutionnel, que dans le cadre de son partenariat avec les CAF, des conventions départementales et du soutien qu'elle apporte aux fédérations qui structurent ce réseau.

Ces structures majoritairement gérées par des associations restent néanmoins fragiles et doivent faire face dans le même temps à des problématiques liées aux modes de gouvernance de l'animation sociale, à la mobilisation des bénévoles et à des usagers très fortement touchés par les situations de précarité et de relégation sociale.

Dans ce contexte, il est donc proposé de poursuivre et de développer le partenariat avec les CAF et les communes pour soutenir et renforcer l'action des structures d'animation sociale afin de les accompagner dans leurs initiatives visant à développer les initiatives en lien avec les priorités régionales particulièrement en direction des jeunes.

Dans les territoires dépourvus de centres sociaux, elle souhaite contribuer aux côtés des partenaires (Etat, CAF, communes, CG), à l'émergence de telles structures et si le besoin est avéré, soutenir des projets alternatifs et participatifs, notamment quand les associations porteuses disposent d'une reconnaissance de l'ensemble des partenaires.

6. L'accompagnement des parcours des jeunes les plus en difficultés et le développement de la médiation sociale

Dans leur dimension cohésion sociale, les nouveaux contrats de Ville, ont vocation à intégrer les enjeux relatifs à la Prévention de la Délinquance, notamment les actions initiées par les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Afin de rendre plus efficace l'exercice de ses compétences de droit, la Région s'est engagée de manière volontariste dans le champ de la prévention de la délinquance, de l'aide aux victimes, de l'accès aux droits et de la médiation entre les lycées et leur environnement mais aussi dans les transports ferroviaires régionaux.

A cet effet, elle a notamment développé un partenariat d'action avec le Ministère de la Justice, l'Education Nationale, les Préfectures et la SNCF.

Dans le cadre de ces partenariats déjà anciens, la Région poursuivra son soutien à des actions en direction des habitants des quartiers de la Politique de la Ville, il sera accordé une priorité aux projets :

- d'accès aux droits, aux mesures de Justice et à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sous mains de justice ou rencontrant des problématiques difficiles ;
- de médiation sociale aux abords des lycées et dans les lignes TER relevant des territoires politique de la Ville ou visant à mailler le partenariat local autour de ce dispositif ;
- d'ouverture des équipements sportifs des lycées aux jeunes habitants de ces quartiers en partenariat avec les Rectorats, le monde associatif et les acteurs du mouvement sportif.

7. L'accès aux activités culturelles et sportives

La Région développe dans ces deux domaines des politiques volontaristes de dimension régionale qui ont un caractère structurant. Elle considère ces éléments comme essentiels dans l'action publique en matière d'éducation permanente, de cohésion sociale et de développement de la citoyenneté, tout particulièrement s'agissant des jeunes et des femmes en situation d'exclusion.

A cet effet, elle a souhaité dans les cadres d'intervention sectoriels dont elle s'est dotée, porter une attention particulière aux projets des organismes du secteur culturel et des clubs sportifs qui inscrivent leur action dans le cadre de la Politique de la Ville

Les projets relevant de cette logique, répondant aux critères des cadres d'intervention de la Région et soutenus par les partenaires dans le cadre de la Politique de la Ville, pourront donc se voir pris en compte au titre de ces secteurs dans la limite des priorités arrêtées par chaque contrat et des budgets alloués par la Région à cet effet.

8. L'aide aux besoins élémentaires

Enfin, il y a lieu de rappeler que la Région entend lutter contre la pauvreté à tous les niveaux, en prévenant ses causes et en limitant ses effets. C'est un objectif transversal auquel contribuent l'ensemble des priorités d'action énoncées dans les trois piliers du présent engagement.

Toutefois, il faut aussi évoquer dans le cadre des contrats de Ville, le soutien direct à des dispositifs qui permettent l'accès aux besoins élémentaires. La priorité est donnée à l'aide alimentaire et l'accueil de jour. Portées par des acteurs de terrain qui structurent la mise en œuvre des politiques de solidarité dans ces domaines, ces interventions visent les publics les plus démunis.

II) Le développement de l'activité économique et de l'emploi : un nouveau pilier essentiel au développement humain, social et économique des territoires

Fondée à l'origine sur les approches urbaines et sociales, la Politique de la Ville est aujourd'hui amenée à mettre les questions du développement économique des quartiers et de l'accès à l'emploi de leurs habitants au centre de ses préoccupations.

Plusieurs évaluations récentes de dimension nationale ont confirmé cette nécessité. Toutes démontrent que les écarts de chômage considérables entre les ZUS et le reste des agglomérations n'étaient pas en cours de réduction avant le retournement conjoncturel de 2008 et qu'ils tendent à s'aggraver depuis.

Les jeunes qui habitent ces quartiers sont les premières victimes de cette situation. Si ce constat d'échec est le produit de processus multiples et complexes, les observateurs s'accordent pour mettre en avant quelques éléments déjà anciens :

- un très bas niveau de qualification à la sortie du système scolaire qui se rajoute à une faible capacité de mobilité des populations qui résident dans des quartiers où l'activité économique est généralement peu diversifiée ;
- des discriminations à l'embauche, y compris au détriment des diplômés ;
- une politique nationale de l'Emploi amenée à prendre le relais du système scolaire, qui n'accorde pas de véritables moyens supplémentaires aux habitants des quartiers prioritaires sur le motif d'une prise en charge de cette problématique par la Politique de la Ville ;
- une plus grande difficulté à accueillir, informer, mobiliser et orienter les habitants vers les dispositifs de formation et d'insertion professionnelle.

Il est à souligner que les travaux récents du DROS et de l'ORM, laissent entrevoir une tendance locale encore accentuée de certaines des problématiques évoquées ci-dessus. Ils corroborent les chiffres sur la géographie de la pauvreté dans notre région qui s'avère particulièrement marquée dans les territoires Politique de la Ville.

Considérant ces éléments, la loi de programmation pour la Ville identifie désormais le développement de l'activité économique et de l'emploi comme un volet à part entière des nouveaux contrats de Ville.

Elle recommande par ailleurs que la politique de la Ville s'adosse plus fortement que par le passé, aux politiques « de droit commun » déjà menées par les partenaires dans ce domaine.

A cet effet, il y a tout lieu de préciser que dans l'organisation actuelle de l'action publique en matière de développement de l'Emploi et le niveau de responsabilité attribué à chacune des institutions dans ce domaine, c'est bien l'Etat qui dispose de l'essentiel des moyens législatifs et financiers pour agir, notamment via la prise de mesures incitatives dans le cadre du code du travail mais également au titre de sa responsabilité en matière de coordination des deux grands réseaux nationaux que représentent Pôle Emploi et les missions locales.

Pour autant, sans être en responsabilité sur la totalité du champ, la Région dispose de deux types de leviers qui lui donnent la possibilité d'initier des démarches d'une portée avérée :

- les dispositifs qu'elle développe dans le cadre de ses compétences légales en matière d'apprentissage, de formation et d'orientation professionnelle,
- l'ensemble de l'action qu'elle met en œuvre en matière de développement économique, que ce soit dans le cadre de la responsabilité qu'elle exerce dans ce domaine ou au titre de sa politique volontariste de soutien à l'économie sociale et solidaire..

A cet effet, sa contribution aux contrats de ville au titre du développement de l'activité économique et de l'emploi obéira aux orientations qui suivent :

1. L'appui à l'entrepreneuriat

L'enjeu est de favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun et de consolider les liens entre les actions de la Politique de la Ville et les acteurs économiques.

En effet, la Région soutient des réseaux d'accompagnement à la création et au développement d'activités.

Ces services d'accompagnement doivent pouvoir être accessibles aux habitants des quartiers qui développent une activité.

Par ailleurs, la Région entend poursuivre son soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création et au développement d'activité dans les territoires de la Politique de la Ville. Une attention particulière sera portée à des actions de soutien à l'entrepreneuriat au féminin notamment dans le cadre de la convention entre l'Etat, la Région et la Caisse des Dépôts sur le sujet, ou encore à des modes d'accompagnement adaptés aux problématiques rencontrées par les créateurs d'entreprise des quartiers prioritaires.

En conséquence, elle réunira régulièrement les animateurs des contrats de ville pour les informer de l'offre territoriale de services proposée, que ce soit en soutien à l'entrepreneuriat classique ou à celui plus particulier à l'économie sociale et solidaire.

2. L'appui au développement de l'activité économique

La Région, dans le cadre de ses dispositifs de droit commun et en tant que chef de file en matière de développement économique, accompagnera selon ses priorités et avec l'ensemble des moyens dont elle dispose, le projet de développement mis en place par l'agglomération pour ces quartiers.

Une convergence sera recherchée avec l'intervention de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) sur l'immobilier d'activité et commercial. La CDC et la Région Provence Alpes-Côte d'azur pourront s'engager dans un processus de mise en commun des projets identifiés dans les quartiers prioritaires conformément à la convention passée en octobre 2014.

La Région se propose également d'initier et d'animer au niveau régional et en lien avec les services de l'Etat, un réseau d'acteurs économiques et d'entreprises impliqués dans le développement de l'activité et de l'emploi dans les territoires de la Politique de la Ville.

Ce réseau pourrait notamment contribuer à accompagner et à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux de l'emploi et de la formation autour d'actions collectives visant à la diversification de l'activité économique et à l'évolution du système d'orientation professionnelle et de l'offre de formation dans les quartiers de la Politique de la Ville les plus impactés par les mutations économiques et le chômage.

3. L'accès à l'orientation et à la qualification

Dans le cadre de ses compétences en matière d'orientation et de formation professionnelle, la Région examinera avec l'Etat et le bloc communal, les conditions du renforcement de l'accès à l'information sur l'insertion et la formation à l'occasion de la mise en place du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) dont elle a désormais la responsabilité. Si nécessaire, il pourra être étudié une délocalisation dans la proximité des jeunes de quartiers prioritaires, de certains services portés par le réseau des missions locales et de l'orientation.

Elle confirmera également la priorité à ces jeunes dans l'accès au bloc de formation du Service Public Régional de Formation qui est qualifié de dispositif « *nouvelle chance* » et a pour finalité l'acquisition des premiers savoirs et la construction du projet professionnel.

A cet effet, la géolocalisation des bénéficiaires de la formation professionnelle sera généralisée et mise à disposition des partenaires et prescripteurs afin qu'ils puissent apprécier localement, les taux d'accès des jeunes à l'offre du service public régional de formation professionnelle, de formation initiale aux métiers du sanitaire et social et d'Apprentissage, telle que déclinée aux différents niveaux de formation.

4. Le soutien à l'emploi

La Région mène depuis des années une action volontariste en matière de soutien à la création d'emplois au travers d'un nombre important d'interventions directes et indirectes. Celles-ci s'inscrivent notamment dans le champ du développement de l'économie sociale et solidaire, de l'insertion par l'activité économique ou encore de la qualification des personnes en emploi d'avenir. Dans le cadre de l'animation qu'elle réalise autour de cette politique, la Région appuiera la mobilisation de ces dispositifs et mesures par les partenaires des Contrats de Ville.

De façon plus globale, la Région veillera à ce que les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dont elle soutient la fonction d'ingénierie, portent une attention particulière aux publics prioritaires des Contrats de Ville, notamment au titre de leur rôle d'interface avec le monde de l'entreprise et de facilitateur de la mise en œuvre des clauses sociales.

III) Cadre de vie et renouvellement urbain : qualité urbaine, participation citoyenne et développement durable

Dès 2010, la Région a fixé les modalités de son engagement dans les Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) en définissant des priorités :

- la réhabilitation des logements sociaux ;
- les aménagements ;
- les équipements et locaux associatifs ;
- l'ingénierie et la conduite de projets ;
- de manière plus ponctuelle, les aménagements et espaces commerciaux et artisanaux et exceptionnellement de la création de logements sociaux.

C'est dans le cadre de ces priorités qu'elle a contribué aux programmations de 26 conventions sur le territoire régional.

Le contexte national et régional de l'intervention publique en matière de rénovation est aujourd'hui en évolution sensible. Les contrats de Ville, définis par la Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion sociale, représentent le nouvel outil proposé par l'Etat au bénéfice des quartiers prioritaires.

Dans ce cadre, le Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine, NPNRU, portant sur la période 2014-2024, va cibler 150 à 200 quartiers en France, parmi la liste des 1300 quartiers Politique de la Ville, présentant des difficultés sociales et d'importants dysfonctionnements urbains, pour y déployer des opérations lourdes.

Les objectifs incontournables de ces projets de rénovation urbaine devraient être les suivants :

- augmenter la diversité de l'habitat tout en favorisant les espaces de nature ;
- favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement ;
- renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants ;
- viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition énergétique ;
- réaliser des aménagements de qualité.

Ces objectifs, s'ils sont généraux, qualifient cependant la réalité socio-urbaine de ces quartiers. En ce sens la Région entend s'y associer, sous condition d'une analyse précise de la programmation opérationnelle de chaque PRU.

Par ailleurs, l'Institution régionale a révisé son cadre d'intervention Habitat et Logement au terme d'une démarche d'évaluation de son efficacité. A partir de cette révision dont les éléments sont précisés au sein d'un cadre d'intervention spécifique, il est convenu de donner les priorités suivantes à l'action régionale au titre du volet renouvellement urbain des contrats de Ville :

1. La réhabilitation des logements et des bâtiments

Les orientations du programme *Rhéal HLM 2* prévoient une intervention significative de la Région sur ce volet, au travers de conventions passées avec les bailleurs sociaux. A cet effet, il y a lieu de souligner l'enjeu social des opérations de réhabilitation thermique qui sont menées au bénéfice des habitants et de leur pouvoir d'achat avec pour finalité de diminuer la facture énergétique.

La question des démolitions, sur laquelle la Région n'intervenait pas dans la première génération des PRU peut également se voir approcher de manière pragmatique. Il y a lieu de prendre en compte la notion « d'obsolescence » du bâti. Le coût de réhabilitation serait dans certains cas dissuasif au regard des possibilités de gain énergétique, de durabilité des travaux envisagés, et dans la mesure où les opérations de reconstitution de l'offre se feraient à loyer constant pour les ménages, en considérant aussi qu'un programme neuf doit respecter à minima la réglementation thermique 2012.

Cette question doit toutefois être appréhendée à l'échelle d'une ville ou d'une agglomération afin d'éviter de concentrer les opérations de reconstruction sur un quartier en particulier.

2. Les espaces publics partagés

Afin de garantir la cohérence de l'intervention de la Région et de l'ensemble des aménagements réalisés, il est préconisé de passer par une phase préalable d'étude. Il s'agit d'établir un diagnostic urbain mais aussi d'identifier les éléments programmatiques nécessaires à l'élaboration d'un cahier des charges permettant de fixer des objectifs de qualification des espaces dans un souci de développement durable. Dans ce cadre, la Région entend favoriser la mobilité douce, l'ouverture du quartier sur la ville et la continuité écologique. Ces démarches en amont pourraient être réalisées par des équipes pluridisciplinaires intégrant notamment une compétence « paysage ».

Sur la base de ces phases d'études, la Région interviendra sur les espaces publics partagés en soutien à des opérations qui seront portées par les bailleurs ou les communes et les EPCI. En effet, les comportements les plus inciviques interviennent sur les espaces de ce type mal qualifiés et pour lesquels l'intervention publique est déficiente. A cet égard, il apparaît essentiel de repenser des espaces publics innovants, à l'aune des attentes des habitants.

- *Les interventions sur l'espace urbain comme vecteur de lien social*

Ces interventions visent à requalifier les abords et espaces extérieurs des immeubles; elles sont à distinguer des aménagements urbains lourds réalisés en maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Les travaux éligibles concernent la partie des espaces qui relèvent de la domanialité HLM. Ils portent sur les pieds et abords des immeubles de logements sociaux, les accès piétons aux immeubles, ainsi que les espaces partagés qu'ils soient des espaces verts, des espaces de jeux ou de rencontres et des aménagements de jardins type « participatifs, familiaux ou ouvriers ». La question de la gestion de ces aménagements devra être intégrée dès la phase étude pour favoriser lors de leur conception, une adéquation avec les moyens alloués à leur bon entretien. La problématique de l'adaptation au changement climatique pourra également être prise en compte dans le choix des végétaux. Une gestion participative et citoyenne sera systématiquement recherchée.

Une attention toute particulière sera portée à la création, par les bailleurs comme par des collectivités, de ces jardins chaque fois que cela sera possible en fonction des contraintes et opportunités existantes (emprise foncière disponible, partenaires et structures d'accompagnement existantes dans le quartier...). Des aides au foncier, au premier investissement et à l'animation pourront être apportées par la Région.

Les expériences menées montrent que la création de ce types de jardins (jardins familiaux, jardins pédagogiques...) participe fortement au développement du lien social, au mieux vivre ensemble et à plus de citoyenneté, sans négliger l'aspect éducation alimentaire.

Pour les quartiers inscrits dans les contrats de ville et le NPNRU, cette approche de la résidentialisation et de l'animation sociale est indissociable d'une démarche partenariale de Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

- *Les aménagements urbains*

Le désenclavement physique des quartiers et leur inclusion dans la Ville représentent également des priorités dans la lutte contre la relégation urbaine. Les projets d'aménagement urbain sont le plus souvent à la charge quasi exclusive des collectivités.

Conformément à ce qui constitue une priorité au cœur de nombre de ses politiques, notamment celles en direction des jeunes, des femmes isolées ou encore de populations marginalisées, l'intervention de la Région portera tout particulièrement sur des investissements qui peuvent favoriser la mobilité des habitants, notamment par les transports communs ou les liaisons douces permettant de réinscrire les quartiers dans la ville. Ce soutien permettra d'agir sur le foncier ou d'investir dans des équipements.

Les conditions de cette intervention devront être examinées à l'occasion des engagements que la Région souhaitera valider dans les nouveaux programmes ANRU.

3. Les démarches participatives d'amélioration du cadre de vie

Les habitants sont les premiers utilisateurs des espaces et services du quartier et plus largement de la ville ou l'agglomération dans lesquelles ils résident. A ce titre, ils ont une expertise d'usage des atouts et dysfonctionnements de leur quartier. En conséquence, ils peuvent jouer un rôle actif dans la gestion des espaces et dans l'amélioration de leur cadre de vie. Leur participation aux côtés des acteurs institutionnels, gestionnaires et associatifs à des instances de concertation ne peut que favoriser « le vivre ensemble ».

Afin de lutter contre le déficit démocratique et citoyen la Région, dans la continuité de la démarche ARV, entend proposer selon des modalités à définir avec les partenaires mais qui en tout état de cause pourraient s'appuyer sur les instances participatives déjà existantes ou sur les Conseils citoyens désormais prévus par la Loi, de soutenir des projets qui impliquent les habitants dans l'évolution de leur quartier.

Les actions soutenues auront pour objectifs :

- de faire participer les habitants à la construction de dispositifs locaux ou d'actions visant à améliorer leur cadre de vie de (utilisation des espaces, sensibilisation aux éco-gestes et au respect de l'environnement ...)
- d'impliquer directement les habitants qui pourraient être eux même porteurs de ces initiatives en soutenant la mise en place d'actions citoyennes ;

Ces interventions devront revêtir un caractère innovant, permettre la mise en place des démarches de co-construction en développant de nouvelles formes de coordination habitants-bailleurs collectivités et favoriser les pratiques liées à l'environnement.

Ces projets pourraient à titre expérimental être soutenus prioritairement dans les territoires pour lesquels la Région est engagée dans le cadre de l'ANRU et/ou sur les territoires sur lesquels une démarche ARV est en cours.

4. Les équipements publics

Afin de concourir à l'amélioration de la vie des habitants des quartiers cibles et de conserver un niveau de service significatif, les quartiers doivent disposer d'équipements de proximité de qualité (scolaires, administratifs, sportifs, sociaux ou culturels).

A ce titre, la Région soutiendra les projets de création ou de réhabilitation d'équipements permettant de maintenir du service public et une attractivité au sein de ces quartiers. Elle le fera dans le cadre de son engagement au titre du NPNRU mais également en mobilisant autant que ses moyens le lui permettent, ses politiques de droit commun à caractère obligatoire ou volontariste. A ce titre, elle pourra contribuer dans le cadre des critères propres aux secteurs concernés, à des investissements afin de construire, réhabiliter, ou moderniser :

- les centres sociaux labélisés par les CAF, acteurs essentiels de la cohésion sociale en direction desquels, elle développe une politique d'aide au fonctionnement dans le cadre d'un partenariat avec les CAF et le bloc communal ;
- les Maisons Régionales de la Santé labellisées et soutenues à son initiative dans le cadre de sa politique volontariste en matière de santé et de prévention ;
- les Instituts de formations aux professions paramédicales et au travail social conformément aux investissements préconisés dans le cadre du Schéma Régional des Formations du Sanitaire et du Social ;
- le développement de places en internat dans les lycées, au titre de sa responsabilité régionale en matière de construction et de fonctionnement des lycées et du partenariat qu'elle entretient dans ce domaine avec les Rectorats ;
- des équipements qui relèvent de sa compétence en matière de transports régionaux ;
- des projets d'équipements culturels qui relèvent des critères d'intervention en matière d'investissement tels que fixés par les cadres régionaux dans ce domaine ;
- des équipements sportifs de proximité dans les limites des critères d'intervention de la politique régionale en matière de développement des activités sportives ;
- certains investissements favorisant l'activité économique dans les quartiers prioritaires notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Conformément aux accords nationaux passés avec le Ministère Délégué à la Ville, 10% des fonds européens FEDER du Programme Opérationnel (PO) seront consacrés au financement d'une stratégie urbaine intégrée en faveur des quartiers urbains prioritaires. L'Etat et la Région veilleront conjointement à l'application de ce principe.

Suite à un processus de concertation étroit ayant associé la Région, l'Etat et les quatre agglomérations de Marseille, Nice, Toulon et Avignon qui représentent à elles seules plus de 70% de la population de la région vivant dans des quartiers prioritaires, il ressort qu'une stratégie urbaine intégrée pourrait être soutenue par les fonds FEDER au titre de différents volets :

- l'accompagnement à la création d'activités et d'entreprises par des aides à l'investissement ;
- le soutien à la mise en œuvre de projets visant à favoriser une mobilité durable ;
- le développement d'infrastructures sociales et sanitaires de proximité permettant de réduire les inégalités ;
- la lutte contre la précarité énergétique dans les logements sociaux.

Volets qui recoupent en partie certaines des précédentes priorités énoncées.

En ce sens, des contrats d'Initiatives Territoriales Intégrées (ITI) seront conclus avec les quatre grands EPCI. Chacun donnant lieu à une stratégie urbaine intégrée en matière de Politique de la Ville. Par ailleurs, des projets qui répondent aux volets précédemment cités pourront être soutenus en partenariat étroit avec les autres EPCI de la région concernés par la Politique de la Ville.

L'intervention du FEDER en faveur des quartiers prioritaires sera complétée par l'intervention de minimum 10 % des crédits du FSE qui financera des actions de formation professionnelle à destination des publics résidant dans les quartiers prioritaires de l'actuelle géographie de la Politique de la Ville.

Le présent engagement de la Région en matière de Politique de la Ville doit permettre aux acteurs locaux et notamment aux équipes opérationnelles en charge de la mise en œuvre des contrats de Ville, de solliciter la Région en amont de l'élaboration de leurs programmations et en fonction des priorités qu'elle s'est donnée.

A cet effet, la Région fera en sorte d'accompagner les acteurs de la politique de la ville afin qu'ils puissent mobiliser au mieux les mesures, dispositifs et ressources évoqués. Cela se traduira notamment par la mise en œuvre d'une animation régionale visant à développer et mettre en synergie l'ensemble de ces outils sur les territoires Politique de la Ville.

L'intervention régionale se fera dans le cadre du respect des critères de chacun des dispositifs auxquels renvoient ces orientations et dans les limites des moyens alloués annuellement au titre du budget régional.

ANNEXE 2

Proposition de formalisation de la MSA dans les contrats ville

La politique d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Alpes Vaucluse permet, dans le respect des orientations nationales et de celles de son plan d'action sociale, d'inscrire son intervention dans la politique de la ville, selon les axes suivants :

Concernant la famille, l'enfance et la jeunesse

- * aide à la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- * aide à la fonction parentale et des liens familiaux,
- * soutien à la réussite scolaire,
- * prévention santé
- * l'implication des jeunes durant leur temps libre dans leur environnement social et citoyen.

Concernant les ressortissants

- * contribution à l'amélioration de l'accès aux droits, tant au niveau administratif qu'au niveau de la santé et ou d'autres droits fondamentaux.

Concernant l'insertion professionnelle

- * aide à lever les freins à l'accès à l'emploi (mobilité, maîtrise de la langue française, santé...).

Sur la base de diagnostics préalables des besoins sociaux partagés entre les acteurs de chaque territoire concerné, la MSA inscrit son action dans une politique d'objectifs concertés. Pour ce faire, elle mobilisera :

- ⇒ Sa présence sur le département avec ses permanences administratives décentralisées et les techniques d'intervention territoriale de ses agents en développement social local.
- ⇒ Ses dispositifs de droit commun et sa politique d'action sociale :

- En direction des familles et des jeunes : contractualisation des contrats enfance et jeunesse, financement de l'animation globale des centres sociaux, valorisation de l'appel à projet jeunes, dispositifs d'accompagnement à la scolarité, politique vacance et organisation des temps péri et extra scolaires, paiement des prestations de services uniques, ordinaires et/ou spécifiques...
- En direction du public fragilisé et ou marginalisé: partenariat avec son réseau associatif et notamment l'ACAF/MSA (organisme de formation) et PVS-LASER (insertion professionnelle et iae).
- Au titre de la prévention santé en lien avec l'association régionale (ASEPT PACA) et les différents programmes de prévention santé, tels que bien vieillir, bilan de santé, nutrition, afin de permettre aux bénéficiaires d'être acteurs de leur santé.

Subsidiairement et par un examen au cas par cas, la MSA se prononcera sur les projets nouveaux et innovants susceptibles de répondre à des besoins non satisfaits en direction des allocataires ou ressortissants sur les thématiques suivantes : parentalité, réussite éducative, temps libre, prévention santé, habitat et logement insalubre, intergénérationnel, insertion professionnelle.

Elle conditionnera sur la durée du Contrat de ville l'éventuelle reconduction de ses soutiens à la production de bilans évaluatifs annuels précisant le nombre de ressortissants et ou allocataires et ou assurés à la MSA bénéficiaires et indiquant la pertinence de l'action ou du projet ainsi que leur plus-value.

Enfin, la MSA sera partie prenante de toute démarche de diagnostic et d'évaluation du Contrat de ville et vigilante sur l'effective synergie attendue de ce dispositif en faveur des territoires ciblés et des conditions de vie de leurs habitants.

ANNEXE 3

L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville d'APT.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

ANNEXE 4

Positionnement de la Caf de Vaucluse dans les Contrats de ville

La politique d'Action Sociale Familiale de la CAF de Vaucluse permet, dans le respect des orientations nationales et de celles de son schéma directeur départemental, d'inscrire son intervention dans le cadre des Contrats de ville, selon les axes suivants :

- * aide à la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- * contribution à l'amélioration de la qualité de vie des familles, et implication dans leur environnement social ;
- * aide à la réhabilitation de la fonction parentale et des liens familiaux ;
- * impulsion à l'expression de la citoyenneté.

Sur la base de diagnostics préalables des besoins sociaux partagés entre les acteurs de chaque territoire concerné, la Caf inscrit son action dans une politique d'objectifs concertés. Pour ce faire, elle mobilisera :

- ⇒ la connaissance de terrain et les techniques d'intervention territoriale de ses Conseillers Territoriaux,
- ⇒ ses outils d'intervention traditionnels : contractualisation enfance et jeunesse, agréments de projets sociaux, soutien aux associations relevant de son champ de compétence, dispositifs d'accompagnement à la scolarité et d'organisation des temps péri et extra scolaires, etc...

Subsidiairement et par un examen au cas par cas le Conseil d'Administration de la Caf se prononcera sur les projets susceptibles de répondre à des besoins repérés. Elle conditionnera sur la durée du Contrat de ville l'éventuelle reconduction de ses soutiens à la production de bilans évaluatifs annuels garantissant la pertinence de l'action ou du projet ainsi que leur plus-value.

Enfin, la Caf sera partie prenante de toute démarche d'évaluation du Contrat de ville et vigilante sur l'effective synergie attendue de ce dispositif en faveur des territoires ciblés et de conditions de vie de leurs occupants.

ANNEXE 5



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 8 avril 2015
18 heures 30

CS/MG

N° 001831

Politique de la Ville -
Contrat de ville 2015
2020.

Affiché le :

Le mercredi 8 avril 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} avril 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO

ABSENTS : Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

ABSTENTION(S) :

- Marie Madeleine ACIS

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'Etat a décidé de mettre en place un nouveau cadre contractuel de la politique de la ville en faveur des quartiers en difficulté et dont le cadre général et les orientations ont été définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173).

Dans le cadre de la précédente contractualisation, la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) à Apt s'est effectuée sur la période 2007-2014.

A partir du 1er janvier 2015, les contrats de ville succèdent aux CUCS. Ils constitueront le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville et permettront de formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice du quartier prioritaire. Par rapport aux CUCS, les contrats de ville s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique.

La nouvelle géographie prioritaire a pour objectif de rationaliser et recentrer la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. L'identification des nouveaux 1300 quartiers prioritaires (au lieu de 2600 quartiers auparavant) se fonde sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources très faibles.

Les quartiers ont été déterminés par des amas de carreaux de 200m par 200m (méthode du carroyage développée par l'INSEE) avec plus de 1000 habitants ayant un revenu annuel médian inférieur à 60% du revenu médian national, soit inférieur à 12 250 €. Dans un objectif de simplification, les niveaux de priorité entre les quartiers ont été supprimés.

A Apt, un seul quartier prioritaire nommé « Centre ancien et quartier Saint-Michel » a été retenu : il regroupe le centre-ville intra muros, les quartiers de Saint-Joseph et la Marguerite, ainsi que le quartier Saint-Michel. Le revenu annuel médian des habitants de ce quartier est de 9300 €.

La loi pour la ville et la cohésion urbaine impose pour la première fois le principe fondamental de co-construction de la politique de la ville avec les habitants. Plusieurs dispositions sont proposées dans la réforme pour favoriser l'intervention citoyenne dans les projets de ville. Des conseils citoyens seront instaurés dans tous les quartiers prioritaires pour participer à l'élaboration des contrats de ville.

Compte tenu des préconisations méthodologiques du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et de la stratégie départementale pour la politique de la ville 2015-2020 élaborée en Préfecture de Vaucluse, les thématiques suivantes ont été retenues jusqu'à présent pour le quartier prioritaire de la ville d'Apt :

- Habitat et espaces publics,
- Tranquillité publique et lutte contre la délinquance,
- Développement économique et emploi,
- Jeunesse, parentalité et éducation,
- Culture et sport,
- Santé,
- Accès aux droits et lutte contre les discriminations.

Des réunions thématiques tenues en février et mars 2015 avec les acteurs du territoire et partenaires institutionnels ont permis l'élaboration du document de travail joint à cette délibération, qui présente pour chaque thème :

- un diagnostic constitué d'un état des lieux et d'un bilan synthétique des actions déjà menées ;
- des enjeux / orientations stratégiques pour le quartier prioritaire ;
- des objectifs opérationnels et pistes d'action à mettre en œuvre.

Ce document de travail constitue la première étape vers l'élaboration du contrat de ville définitif. Son objectif premier est de constituer le socle du futur contrat. Il aura vocation à être débattu et complété pour permettre l'émergence des objectifs stratégiques prioritaires et le choix des objectifs opérationnels à mettre en œuvre.

Compte tenu de l'échéance de l'Etat pour la signature des contrats de ville, il est proposé que les prochaines étapes d'élaboration du contrat de ville d'Apt soient les suivantes.

- La mise en place du Conseil Citoyen.

Il doit être composé d'un collège d'associations (représentants d'associations locales intervenant dans le quartier) et d'un collège d'habitants constitué de volontaires tirés au sort dans le respect de la parité hommes - femmes. L'appel à candidature auprès des associations a été réalisé fin 2014. L'appel à candidature auprès des habitants aura lieu en avril 2015, suite à la distribution de prospectus et la mobilisation d'acteurs locaux (associations, services municipaux etc.). Le tirage au sort des habitants pouvant faire partie du Conseil Citoyen aura lieu début mai. Les réunions du Conseil Citoyen (collège associatif et collège habitant) auront principalement lieu au cours du mois de mai.

- La sollicitation des opérateurs dans le cadre d'un « appel à projets 2015 ».

Le lancement de l'appel à projets est prévu pour avril 2015. Les enjeux et objectifs du contrat de ville n'étant pas encore fixés, une programmation « intermédiaire » sera proposée auprès des porteurs de projets qui devront s'inscrire dans le cadre des thématiques et enjeux stratégiques présentés dans le document de travail ci-joint. Un comité technique ainsi qu'un comité de pilotage auront lieu au mois de mai pour étudier les projets présentés et valider les dossiers retenus.

- La rédaction finale du contrat de ville.

Suite aux réunions du Conseil Citoyen qui permettront d'alimenter le diagnostic et préciser les priorités d'action du contrat de ville, la rédaction finale du contrat de ville aura lieu début juin. Le document définitif sera amendé puis validé en comité de pilotage mi-juin pour une signature avec les partenaires avant le 30 juin 2015.

LE CONSEIL A LA MAJORITE

PREND ACTE du nouveau cadre de mise en œuvre de la politique de la ville défini par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

PREND ACTE que le contrat de ville de la ville d'Apt doit être signé au plus tard le 30 juin 2015.

PREND ACTE du document de travail ci-joint, socle du futur contrat de ville, élaboré suite à la tenue de réunions thématiques avec les partenaires et professionnels du territoire.

APPROUVE la démarche d'élaboration du contrat de ville décrite ci-dessus, qui inclut la mise en place d'un Conseil Citoyen et le lancement de l'appel à projet 2015 auprès des opérateurs de la politique de la ville du territoire sur la base du document de travail ci-joint.

DIT que la programmation 2015 du contrat de ville, impliquant des dépenses de la commune inscrites au budget 2015, fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

DIT que la validation du contrat de ville 2015-2020 fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en juin 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL



ANNEXE 6



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 2 juin 2015
18 heures 30

CS/MG

N° 001854

Service Animation
Jeunesse - Projet
éducatif territorial
(PEDT) 2015-2018

Affiché le :

05 juin 2015

Le mardi 2 juin 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 27 mai 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint) donne pouvoir à Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ, Mme Solange BECERRA (6e Adjoint) donne pouvoir à Mme Françoise PETOT, Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Corinne LAVILLE, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO

ABSENTS : M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

ABSTENTION(S) :

- Dominique SANTONI
- Jean AILLAUD
- André LECOURT par
procuration
- Laurence BARBIER
- Isabelle VICO
- Cédric MAROS
- Emilie SIAS par
procuration
- Marie Madeleine ACIS

La collectivité s'est engagée dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaire depuis la rentrée 2014

Les orientations du PEDT ont été validées à l'unanimité par la Commission municipale du 26 novembre 2014, à savoir :

- Un contenu tourné vers la réussite scolaire, l'épanouissement personnel et le bien-être collectif.
- Une continuité éducative qui prend appui sur les dynamiques du territoire.
- Des partenaires reconnus et confiants, des intervenants qualifiés.

Le Projet éducatif territorial a pour objectifs de rassembler les acteurs qui œuvrent dans le domaine de l'éducation à l'échelle de la Commune d'Apt.

C'est un outil de concertation et de clarification, un instrument de communication entre les intervenants, les partenaires et les citoyens, un levier de mobilisation.

Il constitue l'acte qui déclare et formalise l'engagement éducatif de la cité au bénéfice de ses enfants pour les trois ans à venir.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20150602-1854b-DE
Date de télétransmission : 05/06/2015
Date de réception préfecture : 05/06/2015

La commune d'Apt met en œuvre, depuis de nombreuses années, une politique éducative de qualité, aussi le Projet Educatif Territorial 2015-2018 s'appuie largement sur des actions déjà existantes, vise à les améliorer en les adaptant au nouveau contexte de la réforme des rythmes scolaires.

Le Projet Educatif Territorial 2015-2018 est articulé autour de trois "temps" de l'enfant qui ont fait l'objet d'un travail de groupe de janvier à mars 2015 :

- Le temps de la réussite scolaire,
- Le temps de l'épanouissement personnel,
- Le temps de l'apprentissage de la vie collective.

Il est précisé que la signature du PEDT par le préfet et le directeur académique de l'éducation nationale conditionne le versement du fonds de soutien (ancien fonds d'amorçage) pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2015-2016

LE CONSEIL A LA MAJORITE

Vu le décret N°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Vu le décret n°2013-707 du 07 aout 2013 relatif au projet éducatif territorial

Vu la circulaire du 19 décembre 2014 généralisant les projets éducatifs territoriaux

Approuve le Projet Educatif Territorial 2015 -2018

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents liés à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20150602-1854b-DE
Date de télétransmission : 05/06/2015
Date de réception préfecture : 05/06/2015

Ville d'APT



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2015-2018

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20150602-1854b-DE
Date de télétransmission : 05/06/2015
Date de réception préfecture : 05/06/2015

VILLE d'APT

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2015-2018

Date de présentation du projet : 02/06/2015

Collectivité territoriale porteuse du projet : **Commune d'Apt** - Vaucluse

Référent du projet :

M. Henri GIORGETTI, Conseiller municipal Délégué à l'Action éducative et à la Vie scolaire
Place Gabriel Péri - BP 171 - 84405 APT CEDEX
Téléphone **04.90.74.78.42** - Adresse électronique : **henri.giorgetti@apt.fr**

Coordonnateur technique du projet :

M. Christian SANEGRE, Service Animation jeunesse (S.A.J.)
Centre de loisirs de Bosque - 84400 APT
Téléphone : **04.90.74.12.62** - Adresse électronique : **christian.sanegre@apt.fr**

Le Projet éducatif territorial rassemble les acteurs qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation à l'échelle de la Commune d'Apt.

C'est un outil de concertation et de clarification, un instrument de communication entre les intervenants, les partenaires et les citoyens, un levier de mobilisation.

Il constitue l'acte qui déclare et formalise l'engagement éducatif de la cité au bénéfice de ses enfants pour les trois ans à venir.

Orientations prioritaires de la Ville d'Apt

Orientations validées à l'unanimité par la Commission municipale du 26 novembre 2014.

1 - Un contenu tourné vers la réussite scolaire, l'épanouissement personnel et le bien-être collectif.

- Qui contribue, avec l'Education nationale, à la prévention et à la lutte contre le décrochage scolaire
- Qui assure un accompagnement à la scolarité et à la parentalité
- Qui développe l'accès à la culture patrimoniale et territoriale, favorise l'ouverture aux autres, la maîtrise des langages, la créativité, l'apprentissage de la citoyenneté

2 - Une continuité éducative qui prend appui sur les dynamiques du territoire.

- Qui tient compte de la spécificité de l'école maternelle, ainsi que du temps de pause méridienne
- Qui passe par une mise en synergie des dispositifs existants, en propose une plus grande lisibilité (Projets d'écoles, Contrat de ville, CEJ, CLAS, CLSPD...)
- Qui nécessite une organisation décloisonnée et mutualisée du temps périscolaire, une clarification et une harmonisation des procédures. (modalités d'inscription, périodicité des activités...)

3 - Des partenaires reconnus et confiants, des intervenants qualifiés.

- Qui doivent être sollicités pour leurs compétences (outre les services municipaux, Ecole Municipale des Sports, Musée, MJC, Maison Bonhomme, associations, Parc du Luberon, mouvements d'éducation populaire...)
- Qui disposent d'outils appropriés pour communiquer efficacement et évaluer régulièrement la mise en oeuvre du projet (Comité de pilotage, groupes de travail, élaboration et diffusion de documents...)
- Qui bénéficient de formations adaptées (personnels communaux)

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20150602-1854b-DE
Date de télétransmission : 05/06/2015
Date de réception préfecture : 05/06/2015

Le Point information jeunesse

Situé au cœur de la MJC, il offre aux jeunes un espace d'informations, fournit une documentation nationale et locale dans tous les domaines (orientation, formation, métiers, emploi, enseignement, insertion, vie pratique, vacances, culture, sport, loisirs, logement, droit, santé, accompagnement de projets, etc.), réalise des entretiens individuels, propose une aide aux démarches administratives, participe à des actions thématiques organisées sur le territoire (journée santé, lutte contre le sida...).

Le Point information Jeunesse ne fait plus partie des actions du Contrat Enfance Jeunesse mais continue à fonctionner et à être financé.

Le Centre social "Maison Bonhomme"

Le Centre social Maison Bonhomme (quartiers Saint-Antoine, Saint-Joseph la Marguerite et centre-ville) permet, coordonne et soutient le fonctionnement d'équipements à vocation globale (familiale et sociale) favorisant l'implication des habitants et reposant sur un projet répondant aux besoins du territoire.

Ses orientations pour 2013/2016 : favoriser l'intérêt collectif pour l'équilibre social, vers une citoyenneté active et informée ; provoquer des supports d'échange nouveaux, vecteurs de solidarité et de lien social ; fédérer les associations du territoire autour de la démarche participative.

Le dispositif local Santé ville

C'est un travail réalisé dans le cadre du projet "Atelier Santé Ville" pour la commune d'APT.

Il a mis en collaboration le CCAS de la ville, le Comité départemental d'éducation à la santé de Vaucluse (CODES) et l'Agence Régionale de Santé.

Après une phase de diagnostic auprès des professionnels, puis des habitants, un groupe de pilotage a déterminé un certain nombre d'actions selon les axes suivants :

- Amélioration de l'accès à la santé
- Mal être et santé mentale
- Santé éducation et formation

Une journée "Parcours santé" destinée aux écoliers des écoles élémentaires aptésiennes a lieu chaque année au mois de mai au Plan d'eau.

I.2 - Les activités mises en place

La réforme des rythmes scolaires (Décret du 24 janvier 2013) a été mise en place à la rentrée 2014 dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune d'Apt :

Ecoles maternelles : Les Cordeliers (109 élèves), La Ruhe (113 élèves), Les Romarins (81 élèves), situées en centre ville, La Colline (116 élèves), quartier Saint-Michel. Effectif total écoles maternelles : 419 élèves.

Ecoles élémentaires : H. Bosco (245 élèves), J. Giono (235 élèves) situées en centre ville, Saint-Exupéry (197 élèves), quartier Saint-Michel. Effectif total écoles élémentaires : 677 élèves.

Au total, près de 1100 élèves du primaire sont potentiellement concernés par le PEDT.

L'accueil périscolaire du matin, entre 7h30 et 8h30

Il permet aux parents qui travaillent de déposer à partir de 7h30 leurs enfants scolarisés en élémentaire et en maternelle. A partir de 8h10 l'accueil de tous les enfants est assuré. Cet accueil avant l'ouverture officielle de l'école, est surtout destiné aux fratries, afin de tenir compte du temps de trajet entre les écoles élémentaires et maternelles.

L'arrivée échelonnée des enfants (environ 10 enfants tous les quarts d'heure et 40 enfants les 5 dernières minutes) ne permet pas d'organiser ce temps sous forme d'accueil de loisirs, mais il est aménagé et encadré par deux agents municipaux pour que les enfants bénéficient de conditions agréables pour commencer leur journée d'école. Certains espaces comme la bibliothèque scolaire peuvent être utilisés.

L'accueil périscolaire durant le temps de la pause méridienne, entre 11h30 et 13h30

Le repas est organisé en deux services.

Dans les écoles maternelles :

les enfants des petites sections déjeunent les premiers et sont couchés juste après le repas pour la sieste. Les plus grands peuvent bénéficier d'activités qui sont encadrées par le personnel des écoles (ATSEM et personnel technique).

Dans les écoles élémentaires :

L'accueil des enfants s'organise en deux temps : un temps d'animation et un temps de repas.

Des actions d'animation ont lieu durant le temps d'inter classe dans les écoles élémentaires le lundi, mardi, et mercredi de 11h30 à 12h30 et de 12h30 à 13h30.

La participation des enfants relève d'une attitude volontaire et responsable. La seule contrainte est la nécessité de s'y rendre pendant l'heure d'inter-classe entièrement (11h30 à 12h30 ou de 12h30 à 13h30).

Outre les objectifs spécifiques du jeu, ces séances d'animations permettent :

- une responsabilisation des enfants dans leur choix pour vivre les temps collectifs
- une canalisation de l'agressivité hors classe
- une bonne intégration des différents groupes sociaux entre eux au sein d'une dynamique collective.

Ce temps concerne pour le groupe scolaire Giono/Bosco en moyenne 250 enfants répartis sur les deux services de restauration et pour l'école élémentaire Saint-Exupéry en moyenne 100 enfants sur un service unique.

L'accueil périscolaire du soir, entre 15h45 et 19h

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les élèves quittent désormais la classe à partir de 15h45.

Dans les accueils périscolaires déclarés des écoles élémentaires, les enfants peuvent bénéficier à compter de cette heure d'activités périscolaires organisées par la Commune, en partenariat avec des associations, qui visent à répondre aux mieux aux objectifs éducatifs d'éveil, de curiosité, de découverte d'activités sportives, culturelles et artistiques.

Deux types d'activités sont proposées :

- des "ateliers de découvertes" de 15h45 à 17 h : activités structurées, par cycle de vacances à vacances, avec un engagement des parents et de l'enfant à participer sur une plage horaire donnée. Ces ateliers visent à faire découvrir à l'enfant une technique particulière dans les domaines artistiques, culturels ou sportifs. Il s'agit dans ce cadre de proposer aux enfants des ateliers de découvertes différents chaque soir. L'enfant choisit l'atelier qu'il va pratiquer après une présentation collective du programme offert.

Ce temps correspond à une moyenne de 70 enfants pour l'accueil de loisirs du "Jardin" (écoles Giono/ Bosco) et 30 enfants pour l'accueil de loisirs "Jean Moulin" (école Saint-Exupéry).

- des "activités de loisirs" : activités plus libres, avec la possibilité d'un départ de l'enfant à tout moment. Cet accueil permet aux enfants de pratiquer une activité moins structurée, à leur demande (jeux de société, découverte du livre, jeux de cour...) ou de profiter d'un temps plus calme où l'enfant se ressource après la classe. Ces activités sont particulièrement adaptées pour les départs échelonnés et les enfants qui prennent le transport scolaire.

Ce temps correspond à une moyenne de 15 enfants pour l'accueil de loisirs "Jean Moulin" et une moyenne de 35 enfants pour l'accueil de loisirs "Le Jardin".

Espaces municipaux

ALSH "Jean Moulin" et le dispositif CLAS

L'accueil de loisirs "Jean Moulin" est situé au sein du quartier Saint-Michel.

Il est ouvert de 15h45 à 19h, les soirs d'école, et accueille 68 enfants en moyenne sur 113 inscrits de l'école élémentaire Saint-Exupéry.

De 15h45 à 17h, organisation des activités périscolaires en lien avec les associations. Une aide méthodologique dans le cadre du CLAS est proposée et un deuxième temps est consacré à des activités de loisirs éducatifs.

Ce quartier "sensible" fait cohabiter différentes populations et cultures. La présence d'un pôle éducatif conjointement avec le Pôle prévention de la Ville est un vrai axe de prévention et d'animation sociale.

Ces locaux accueillent aussi des associations, à titre gratuit, en échange d'une convention d'utilisation dans laquelle chaque association se doit de mener un projet éducatif en direction des enfants et adolescents qui fréquentent le site. Ces locaux sont également utilisés par une annexe du Club Jeune de la ville.

ALSH "Le Jardin" et le dispositif CLAS

Cet accueil de loisirs est situé dans les locaux en dessous des écoles Giono et Bosco et est ouvert de 15h45 à 19h les soirs d'école. Il accueille en moyenne près de 160 enfants pour 290 inscrits d'âge primaire.

Il organise des activités périscolaires (15h45/17h) et propose une aide méthodologique pour le travail scolaire dans le cadre du CLAS ainsi que d'autres activités de loisirs éducatifs.

ALSH "Le Paou" et le dispositif CLAS

L'accueil de loisirs est situé au cœur du quartier du Paou, occupe un appartement et une salle de quartier, salle polyvalente en lien avec l'association de quartier. Cet accueil est ouvert en période scolaire de 17h à 19h. Il accueille en moyenne 13 enfants sur 37 inscrits. (24 primaires et 13 collégiens)

Une aide méthodologique dans le cadre du CLAS est proposée. Un deuxième temps est consacré aux activités de loisirs éducatifs.

Le comité de quartier et l'équipe d'animation collaborent étroitement pour créer un espace de lien social pour

les habitants.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-2015060218546-DE
le temps scolaire
Date de transmission : 05/06/2015
Date de réception préfecture : 05/06/2015

L'accompagnement à la scolarité après la classe

Le CLAS (voir plus haut description du dispositif).

Ses principes et son fonctionnement sont conformes à la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001.

Cet accompagnement éducatif, destiné notamment aux élèves de l'école élémentaire, répond à une forte demande de prise en charge des élèves après les cours, pour une aide au travail personnel de l'enfant. (exercices oraux et lecture). Il implique les parents dans le suivi de leurs enfants.

Il propose également diverses actions ludiques, met l'accent sur les activités de découvertes culturelles, d'expressions et de créations artistiques, sportives qui aboutissent à des réalisations concrètes par les élèves.

Le temps du goûter des enfants est respecté et abordé comme un temps pédagogique à part entière.

Cet accompagnement à la scolarité est organisé tout au long de l'année, après la classe, de 17h00 à 18h00 (sur Jean Moulin de 16h à 17h aussi) trois jours par semaine en lien avec l'équipe enseignante. 135 enfants des écoles élémentaires ont bénéficié de ce dispositif.

Les études surveillées

Depuis la rentrée 2014, les études se déroulent 16h à 17h (sans départ échelonné).

Les inscriptions se font pour la période, comme les autres activités, c'est-à-dire de vacances à vacances.

Les élèves sont répartis en trois groupes encadrés par deux enseignants et un animateur du Service animation jeunesse au sein de chaque école.

Ce temps correspond à une moyenne de 100 enfants présents pour le groupe scolaire Giono-Bosco et 80 enfants en moyenne pour l'école Saint-Exupéry.

La ludothèque

Située dans les locaux de l'ALSH Jean Moulin, ouverte à tous les publics le mercredi après-midi et pendant les petites vacances, la ludothèque de la ville d'Apt est un espace pour jouer sans contrainte et à son rythme. Lieu de promotion du jeu, elle propose des prêts de jeux, du jeu sur place. Elle favorise les fonctions sociales de tous les jeux, comme les échanges, les apprentissages, la médiation, les rencontres culturelles ou intergénérationnelles.

Depuis quelques années des actions autour du jeu s'étendent durant le temps scolaire au sein des quatre écoles maternelles (La Ruche, Les Cordeliers, Les Romarins et la Colline).

Ce projet, en collaboration avec les équipes enseignantes, se décline sous forme de séances hebdomadaires avec un groupe classe. Chaque séance a un objectif ré-évaluable et le climat du groupe, la disponibilité individuelle des enfants comptent comme facteurs qui peuvent en moduler le contenu.

Il s'avère que l'approche ludique est aussi un canal efficace pour activer des compétences dans le plaisir partagé.

L'activité municipale sportive

Temps périscolaire - Le Service des sports a élaboré un projet de découvertes d'activités sportives dans le cadre de l'accueil périscolaire du soir pour les enfants scolarisés en école élémentaire les mardis et jeudis soir, du CP au CM2, activités complémentaires à l'éducation physique et sportive (EPS) enseignée à l'école par les éducateurs municipaux. Ces activités sont encadrées par des éducateurs sportifs qualifiés et prennent la forme de cycles.

Le mercredi

L'après midi au Plan d'eau (voile et activités terrestres)

Périodes petites vacances scolaires

Organisation de stages sportifs

Stage voile aux vacances de printemps (deux semaines)

Périodes grandes vacances scolaires

Activités nautiques et terrestres au Plan d'eau (voile, tir à l'arc, vtt), location de matériel (juillet et août du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 et un week-end sur deux de 13h30 à 19h)

Ouverture de la piscine municipale (de mi-juin à fin août) tous les jours.

Les activités extrascolaires

ALSH de Bosque (Mercredi, petites et grandes vacances)

ALSH maternel La Colline (Mercredi, petites et grandes vacances)

Accueil jeune Cely et ses satellites dans les quartiers

Centre social Maison Bonhomme : ALSH de proximité (élémentaire et maternel)

I.3- Les partenaires mobilisés

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20150602-1854b-DE
 Le territoire de la Ville d'Apt est doté d'une richesse associative, près de 270 associations qui depuis longtemps sont engagées au service des habitants et contribuent à donner à la ville d'Apt une vraie vitalité culturelle, artistique et sportive.
 Date de l'accusé de réception en préfecture : 05/06/2015

(Voir le site internet de la Ville d'Apt www.apr.fr, vie sportive et associative)

Associations intervenant en 2014/2015 dans le cadre des activités périscolaires :

Le Centre Social "Maison Bonhomme". 4 ateliers dans le cadre de l'accueil de loisirs du Jardin au sein de l'école Giono et Bosco ou au Centre social, de 15h45 à 17h. Il est aussi inscrit dans le dispositif CLAS. (26 primaires 46 collégiens).

La MJC : Atelier "multimédia". Atelier de création artistique Zoomy. Atelier musique Music'Apt. Apt football. Apt hand ball. Atelier boxe éducative School boxing. Club judo. Comité de jumelage Apt/Bakel. Lecture/écriture Le Goût de lire. Atelier théâtre Motstus. Atelier cirque Ska barré. Atelier danse Vivas. Vélo Théâtre.

Le Sou des Ecoles laïques œuvre pour soutenir les projets pédagogiques des enseignants des 7 écoles publiques d'Apt (maternelles et élémentaires).

Avec ses fonds propres (loto, fête des écoles, tombola, vide grenier), il offre aux élèves d'Apt : le cinéma de Noël, le spectacle du carnaval dans les écoles maternelles, le rallye au printemps, des bourses pour les classes découvertes, des aides pour les activités et sorties pédagogiques des élèves. Un montant est alloué pour chaque élève chaque année.

Avec l'aide de la subvention municipale (46 000 euros en 2014) et du Conseil général, il finance les classes de découvertes à hauteur de 70 % (du coût du séjour) par élève, les activités extra scolaires pour la classe d'intégration scolaire (CLIS).

La Médiathèque propose tout au long de l'année des expositions, des contes, des rencontres pour tout public et une découverte des lieux et des livres pour les scolaires.

Autres intervenants : Musée, USEP, Parc du Luberon.

De nombreux autres partenaires potentiels seront sollicités pour la prochaine rentrée scolaire.

II - Un projet éducatif cohérent et motivant

Le **Projet éducatif territorial 2015-2018** est articulé autour de trois "temps" de l'enfant qui ont fait l'objet d'un travail de groupe de janvier à mars 2015.

II.1 - Le temps de la réussite scolaire

La diversité du public scolaire aptésien, les inégalités constatées en matière d'apprentissages, le risque de décrochage précoce, nécessitent une mobilisation de l'ensemble des ressources et des réponses adaptées pour la réussite de tous.

Bien que sortant du RRS cette année (à la suite du collège qui recrute plus de 50% de ses élèves hors la ville d'Apt), il est rappelé que les écoles primaires accueillent des enfants qui vivent principalement dans le quartier prioritaire élu au Contrat de ville "Centre ancien et quartier Saint-Michel".

C'est pourquoi, un module "**Accompagnement à la scolarité et à la parentalité**" visera à offrir, après l'école, un parcours éducatif dans lequel chaque enfant, sur la base du volontariat, pourra être accueilli par une équipe pédagogique pluridisciplinaire (enseignants, animateurs, acteurs associatifs) dans un dispositif souple qui prend en compte ses différents besoins notamment en matière d'autonomie.

Cela nécessite différentes approches méthodologiques et ludiques, une cohérence éducative des divers intervenants, une complémentarité avec le temps scolaire (Projets d'école), une place reconnue aux parents d'élèves dans l'implication et le suivi de la scolarité de leurs enfants.

II.2 - Le temps de l'épanouissement personnel

Les offres culturelles au sens large font partie de l'environnement de nos enfants mais leur accès n'est pas égal. Question de coût, sans doute, ou d'éloignement, mais aussi d'habitude culturelle et d'intérêt faute des codes nécessaires.

Les carences constatées sur le territoire aptésien en matière d'accès à la culture, aux loisirs et à la santé nous conduisent à proposer la mise en oeuvre de "**Parcours de découverte**" sous forme d'ateliers de pratiques dans la mesure du possible en liaison avec la vie artistique, sportive, sanitaire territoriale (rencontres, visites, spectacles...)

La maîtrise du et des langages, marqueurs d'inégalités, est un enjeu décisif qui doit être l'affaire de tous à travers toutes les actions proposées. Nombre d'actions passées ou à venir vont également y concourir. (Théâtre, ateliers d'écriture, multimédia, informatique...)

Autre facteur d'épanouissement personnel : la santé. L'atelier santé-ville d'Apt proposera différentes actions de prévention (hygiène, éducation à l'équilibre alimentaire, aux risques domestiques et soins de premiers secours).

Parallèlement, les ateliers de loisirs poursuivront leurs activités adaptées aux rythmes des enfants qui ont besoin, après la classe, d'un temps plus personnel et moins structuré.

Enfin, au delà des seules activités périscolaires, il conviendra de veiller à la formation des intervenants ainsi qu'à la qualité de la communication en matière d'offre culturelle en direction des familles.

II.3 - Le temps de l'apprentissage de la vie collective

Le temps de l'école maternelle est une étape essentielle du parcours des élèves et mérite une attention particulière que révèle notamment la richesse des Projets d'école. L'organisation du temps d'activités périscolaires après 15h45 en accueil de loisirs déclaré ouvrira la possibilité d'une offre éducative laissant une large autonomie, des espaces calmes et de repos, ou des activités adaptées à l'âge des enfants tant dans le contenu que dans la durée. Ses modalités feront l'objet d'une concertation régulière au sein d'un groupe de travail spécifique.

La pause méridienne est un moment privilégié pour favoriser l'apprentissage de la vie collective tout en respectant le rythme de vie personnel de chaque enfant. Cette pause, au coeur du temps scolaire, doit permettre une meilleure prédisposition, physique et mentale, pour la poursuite de la journée de classe et des activités d'apprentissage.

Partagée entre le temps de la restauration et celui de l'accueil éducatif, elle devra faire l'objet d'un Projet pédagogique concerté au centre duquel sera proposée un **"Guide de la pause méridienne"** qui deviendra la référence commune de tous les intervenants quels que soient leurs statuts.

L'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité nécessite une cohérence éducative de tous les acteurs, une présence, une tenue, une réactivité, une exigence de respect. Cela sera formalisé dans une **"Charte éducative"** qui, après concertation entre tous les intervenants, les parents, en fixera les objectifs et les modalités.

Les projets du Pôle prévention y contribueront fortement (prises en charge individuelle, lutte contre la xénophobie et le racisme, semaine de la laïcité en décembre...)

III - Une mise en oeuvre concertée et dynamique

III.1 - Le projet d'organisation du temps scolaire

Après avis du Maire d'Apt, concerté avec les acteurs de l'Ecole depuis octobre 2013, le **Projet d'organisation du temps scolaire (POTS)** pour la rentrée 2014 a réparti les 24h d'enseignement obligatoire en 9 demi-journées : 15h en 5 matinées de 3h (8h30-11h30) dont le mercredi matin, 9h en 4 après-midi de 2h15 (13h30-15h45). La pause méridienne a été fixée à 2h (11h30-13h30).

Ainsi la journée d'enseignement a été allégée à 5h15 (au lieu de 6h précédemment), le temps des apprentissages fondamentaux majoritairement fixé le matin (62,5%) ce qui était le double objet de la réforme.

Cette organisation a été validée et arrêtée par le DASEN le 2 juillet 2014 pour les trois ans à venir.

Il n'y a pas lieu aujourd'hui de proposer une révision de cette organisation hebdomadaire qui est conforme à la lettre et à l'esprit de la Loi, et qui donne globalement satisfaction ainsi que l'atteste le bilan du Comité de pilotage du 11 décembre 2014.

Aucune demande d'autorisation pour une expérimentation dérogatoire (décret du 7 mai 2014) n'émane ni de la communauté scolaire ni de la Commune d'Apt.

III.2 - L'organisation des temps d'activité

Les actions déjà existantes sur le territoire (accueil périscolaire du matin, accueils de loisirs des quartiers, accueil du mercredi sur les ALSH, des petites et grandes vacances, actions CLSPD, Ecole municipale des sports etc...) entrent dans le champ du PEDT et sont évidemment poursuivies.

Les évolutions nécessaires, dans la continuité de l'existant, concernent notamment : la pause méridienne, les accueils périscolaires du soir, l'accompagnement à la scolarité après la classe.

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20150602-1854b-DE
Date de télétransmission : 05/06/2015
Date de réception préfecture : 05/06/2015

L'accueil périscolaire du matin, entre 7h30 et 8h30

Le fonctionnement est identique à celui de cette année 2014/2015. (Voir I.2)

L'accueil périscolaire de la pause méridienne, entre 11h30 et 13h30

Le temps périscolaire méridien, dans sa globalité, est un temps qui contribue à la réussite éducative.

La Ville d'Apt souhaite en consolider l'aspect éducatif en s'appuyant notamment sur l'élaboration d'un projet pédagogique qui respecte les rythmes de vie des enfants en tenant compte de la spécificité de ce moment dans l'organisation de la journée scolaire.

Dans les écoles élémentaires, une harmonisation plus poussée et mieux structurée entre les services Animation jeunesse et Affaires scolaires devra se concrétiser par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un **Guide de la pause méridienne** qui en formalisera l'organisation et les références communes.

Ce projet sera le support de référence de fonctionnement, favorisant l'échange et la cohérence entre les différents acteurs et renforcera la prise en charge éducative. Il devra prévoir également les aspects relatifs à la sécurité des enfants, compte tenu des risques liés aux mouvements de groupes, inhérents aux différentes activités se déroulant pendant cette période.

L'accueil périscolaire du soir après 15h45

Un dispositif unique : tous les temps d'activités sont intégrés au sein des accueils de loisirs déclarés.

L'organisation vise à répondre au mieux aux objectifs éducatifs, d'éveil de la curiosité, et à la découverte d'activités ludiques, sportives, culturelles et artistiques.

Dans les écoles maternelles.

On observe actuellement un départ "échelonné" des enfants après 15h45.

Malgré cette particularité, ce temps sera organisé sous forme d'accueil de loisirs, il sera aménagé et encadré par des agents municipaux (ATSEM) du service des Affaires scolaires.

Afin que les enfants bénéficient de conditions agréables pour finir leur journée, des missions plus spécifiques d'animations seront définies par le directeur de l'accueil de loisirs multi sites périscolaire maternel et l'équipe éducative.

Ainsi les agents qui assurent l'encadrement, de par leur formation initiale et vu le faible nombre d'enfants, peuvent associer les missions de surveillance et d'animation. Certaines associations peuvent intervenir comme soutien spécifique afin d'enrichir ce temps dans le respect des rythmes de l'enfant.

Dans les écoles élémentaires.

Un **parcours de découverte** par cycle (un atelier artistique, un atelier de sport, un atelier de loisir, un atelier autour du langage) sera offert au choix des familles. Certains ateliers pourront être enrichis par des rencontres, spectacles, expositions, matchs..., afin de mettre en cohérence atelier de pratique et diffusion.

Deux types d'activités sont ainsi proposés :

les "Ateliers de découverte" de 15h45 à 17 h: Activités structurées (d'une heure à une heure et demie environ), par cycle, avec un engagement des parents et de l'enfant à participer sur une plage horaire donnée. Ces ateliers visent à faire découvrir à l'enfant une technique particulière dans les domaines artistiques, culturels ou sportifs. Il s'agit dans ce cadre de proposer aux enfants des ateliers différents chaque soir, en s'appuyant sur les compétences de l'équipe d'animateurs et des intervenants municipaux ou associatifs. L'enfant choisit "l'atelier découverte" qu'il va pratiquer après une présentation du programme d'activités à l'ensemble des enfants.

les "Activités de loisirs" : ce sont des activités plus libres, avec la possibilité d'un départ de l'enfant à tout moment. Cet accueil permet aux enfants de pratiquer une activité moins structurée, à leur demande (jeux de société, découverte du livre, jeux de cour...) ou de profiter d'un temps plus calme où il se ressource après la classe.

Accompagnement scolaire à l'école élémentaire

Création au sein d'un module "**Accompagnement à la scolarité**" d'un parcours éducatif individuel, le soir après l'école de 16h à 17h.

Dans chaque école élémentaire, il s'agit d'offrir un cadre, après le temps scolaire, dans lequel chaque enfant, sur la base du volontariat, pourra être accueilli par une équipe pédagogique pluridisciplinaire (enseignants, animateurs, associations).

Ce module répond aux besoins observés : présence parmi les enfants accueillis dans les études et/ou dans le dispositif CLAS de degrés d'autonomie variés. Cette organisation concertée et souple s'appuie sur le dispositif CLAS dans les objectifs et les méthodes, bénéficie des compétences des enseignants, permet de valoriser et/ou consolider les acquis des élèves par différentes méthodes croisées, associe fortement les familles au suivi et à la réussite de leurs enfants.

Deux groupes sont proposés en fonction du degré d'autonomie des enfants :

Un groupe de 4 enfants, pour lequel on retrouve ceux qui ont besoin d'un accompagnement méthodologique, une aide particulière pour laquelle l'offre éducative propose des pédagogies croisées et un rapport plus individualisé.

L'encadrement est constitué de 2 enseignants et de 2 animateurs.

- un groupe dans lequel on retrouve les enfants plus autonomes. L'accompagnement prend la forme d'aide aux devoirs et d'activités. L'encadrement est constitué de 4 animateurs.

Pour que ce module s'intègre dans un parcours éducatif dans lequel chaque enfant puisse se saisir de l'offre sportive, artistique et culturelle, chaque groupe classe n'aura pas d'accompagnement à la scolarité une fois dans la semaine. Le dispositif CLAS proposait déjà cette organisation (il ne fonctionnait pas le Vendredi) ce qui était l'occasion de préserver les compétences et la place des parents.

L'inscription pour l'ensemble des activités périscolaires du soir se fait directement auprès des équipes de direction des accueils de loisirs.

Il est rappelé le principe de la découverte et donc de l'alternance nécessaire des activités : aucune activité ne peut être pratiquée exclusivement toute la semaine.

Pour satisfaire aux exigences de la CAF, un règlement d'adhésion aux activités du temps périscolaire après 15h45, sera demandé aux familles. Son montant annuel, sera fixé par délibération du Conseil municipal.

Les activités sont gratuites et aucun règlement supplémentaire, aucune adhésion à une association ne sont demandés.

Il est rappelé que seul le temps scolaire est obligatoire. La participation des enfants aux temps et activités périscolaires est facultative.

Responsabilités (temps scolaire et périscolaire)

Le temps scolaire est sous la responsabilité de l'Education nationale, assurée par les Directeurs et Directrices d'école, notamment le contrôle des sorties des élèves.

Le temps périscolaire et l'ensemble de ses activités est sous la responsabilité du Maire, assurée :

- par le service des Affaires scolaires pour l'accueil du matin, de la pause méridienne;
- par le service Animation jeunesse pour l'accueil périscolaire du soir déclaré en ALSH dans les écoles maternelles et élémentaires et les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

III.3 - Le pilotage, la communication, l'évaluation

Le Comité de pilotage

Le PEDT est porté par un Comité de pilotage qui réunit deux fois par an l'ensemble des acteurs oeuvrant dans le champ de l'éducation sur le territoire. Expression des décideurs (et des financeurs), il examine et valide les propositions des groupes de travail.

Sa composition

Maire d'Apt, Président

Elus : Action éducative et Vie scolaire / Vie associative / Sports

Coordonnateur du projet

Chef de service du SAJ ou son Adjoint

Chef de service des Affaires scolaires

Ecoles : représentants des Directeurs : 1 écoles élémentaires, 1 écoles maternelles

Parents d'élèves

Représentant des services de l'Etat (DDCS)

Education nationale : Inspecteur de l'Education nationale

Représentants d'organismes sociaux (CAF, MSA)

Le rôle du Comité de pilotage

- collecte les données, initie le diagnostic du territoire
- définit les objectifs éducatifs en conformité avec les orientations municipales
- valide les axes de développement et détermine les critères de réussite du projet
- choisit les outils ou dispositifs appropriés (Contrat Enfance Jeunesse, CLAS, CLSPD, Contrat de ville, Aide au projet de jeunes, Accueils de loisirs, séjours de vacances, mini camps, Point Information Jeunesse...)
- fédère les acteurs éducatifs (acteurs territoriaux et services municipaux, Education nationale, associations...)
- mutualise les ressources financières, humaines, techniques et répartit les moyens
- assure le suivi du projet.

La mise en place de groupes de travail ou "Comités de coopération éducative"

Des groupes de travail issus du partenariat territorial seront organisés. Leur nombre, leur composition, les thématiques abordées pourront varier, selon les besoins. Ils seront pilotés par un binôme Elu/Chef de service.

Composition

Elus

Représentants des services municipaux

Représentants des Affaires scolaires, représentants des ATSEM,

- Responsable du Service culturel, représentants de la bibliothèque

- Responsable du Service des sports, représentants de l'Ecole municipale du sport

- Responsables du Service animation jeunesse

Accusé de réception en préfecture

0842184003420150603-1854r05

Date de télétransmission : 05/06/2015

Date de dépôt en préfecture : 05/06/2015

- Directeurs ALSH
- Directeurs ou professeurs d'écoles
- Représentants du centre social
- Associations impliquées dans le dispositif
- Représentants des parents d'élèves.

Missions

Groupes de réflexion et de proposition, d'échanges entre les différents acteurs, ils visent à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés. Leurs travaux sont présentés et validés par le Comité de pilotage.

Communication aux familles

Les activités concernées plus particulièrement par la réforme des rythmes scolaires après 15h45, leur contenu, leur organisation, les lieux d'intervention, les modalités d'inscriptions, la tarification mise en place et les modalités d'information des familles sont communiqués aux intéressés avant les vacances d'été.

Le planning des activités proposées en cours d'année est communiqué avant chaque période de vacances à vacances.

Le référentiel d'évaluation

Orientations - Objectifs - Indicateurs

I - Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant la réussite scolaire, l'épanouissement personnel et le bien-être collectif.

I-1 Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous

Fréquentation des activités du territoire par les enfants. (Médiathèque, Musée...)

Fréquentation des activités périscolaires et extrascolaire.

Satisfaction des familles sur l'accessibilité de l'offre éducative proposée.

Satisfaction des acteurs sur l'égalité et la mixité des enfants observées au sein des différentes structures et activités.

Communication satisfaisante sur l'accès à l'offre éducative.

...

I-2 Poursuivre la pratique d'activités éducatives, de loisirs, culturelles et sportives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants

Nombre d'actions donnant une large place à l'expression des enfants, à leur responsabilisation

Nombre d'occasions permettant aux enfants de présenter l'aboutissement de leur travail.

Participation effective des enfants aux manifestations socioculturelles, sportives, organisées sur la commune.

Nouvelles compétences observées en matière d'autonomie et en responsabilisation.

Ressenti des enfants suite aux activités réalisés, ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions observées dans les comportements des enfants.

...

I-3 Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives

Nombre d'actions de sensibilisation ou de communication réalisées auprès des enfants et des familles sur les thématiques en lien avec la santé, la nutrition, le bien-être.

Nombre de familles impliquées dans les actions définies.

Nombre d'enfants participant aux ateliers, en fonction de leur tranche d'âge.

Effets bénéfiques constatés chez les enfants qui les ont suivies. (hygiène, alimentation...).

Ressenti des familles sur l'impact chez leur enfant des actions ainsi proposées, ressenti des enfants.

...

II - Garantir une continuité et une complémentarité éducative qui prend appui sur les dynamiques du territoire.

II-1 Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs

Fréquence des réunions du comité de pilotage, des groupes de coopération éducative.

Représentation et participation effectives de tous les acteurs éducatifs

Nombre et qualité des propositions d'actions émergeant des différentes structures de pilotage.

Satisfaction des acteurs éducatifs sur l'organisation mise en place.

Satisfaction des parents sur la nature de l'offre mise en place et sur sa cohérence, bonne couverture des temps libres de l'enfant par l'offre éducative.

Assistance des enfants et
084-218400034-20150602-1854b-DE
Date de transmission : 05/06/2015

Date de réception préfecture : 05/06/2015

II-2 Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation

Nombre de réunions d'information relatives à l'offre éducative en place, nombre de moments privilégiés associant les parents, présence effective des représentants de parents aux instances de pilotage, aux groupes de coopération éducative.

Efficacité de la communication auprès des familles.

Mesure de la bonne circulation et compréhension de l'information entre les acteurs éducatifs et les parents.

Observation des incidents ou difficultés liés à un manque de communication entre parents et acteurs éducatifs.

Satisfaction des parents sur la continuité éducative recherchée.

...

II-3 Lutter contre les inégalités et le décrochage scolaire en mettant en œuvre des pratiques pédagogiques croisées adoptées par l'ensemble des intervenants

Implication constatée des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Pertinence des outils pédagogiques croisés qui répondent aux besoins des enfants, plus globalement des familles.

Nombre et efficacité des fiches de suivi. (scolaire/périscolaire)

Observation de l'impact sur les temps d'apprentissages, en matière de comportement, en matière de résultats scolaires.

Evolution constatée en matière d'autonomie, de confiance en soi. (Observations relevées lors des Conseils d'école.)

...

III - Favoriser le temps de l'apprentissage de la vie collective, de la citoyenneté et de la laïcité.

III-1 Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations

Représentation du monde associatif dans les instances de gouvernance.

Nombre d'associations impliquées dans les ateliers de découverte du périscolaire.

Nombre d'enfants concernés par ces ateliers.

Nombre d'actions menées avec des publics de générations différentes, nombre d'enfants concernés.

Observation de comportements positifs de coopération et d'entraide, de respect des droits et devoirs de chacun, appropriation des règles de vie collective par chacun.

...

III-2 Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable

Nombre d'actions réalisées permettant l'apprentissage de la vie citoyenne et l'éducation au développement durable.

Implication des enfants dans le cadre de la démarche d'Agenda 21 de la commune, participation des enfants aux manifestations organisées par la commune dans le domaine socioculturel.

Nombre d'enfants participant aux actions sur la thématique du développement durable, taux de participation des enfants à ces actions, nombre d'actions directement dues à l'initiative des enfants.

Ressenti des familles et des acteurs éducatifs sur les évolutions du comportement des enfants.

...

III-3 Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant

Existence d'une réelle alternance entre temps calmes et activités au sein de la journée de l'enfant.

Fiabilité des transitions et du suivi des élèves entre le temps scolaire et périscolaire (sécurité, sérénité).

Nombre de formations réalisées auprès des acteurs éducatifs pour une meilleure écoute et prise en compte des rythmes de l'enfant.

Effets bénéfiques constatés, notamment en matière de fatigue, de réceptivité, de concentration.

Satisfaction des familles sur l'évolution positive du comportement chez leur enfant.

Ressenti des enfants, résultats du suivi des parcours d'un groupe d'enfants sur une période donnée.

...

Il appartiendra à chaque groupe de travail de proposer une grille d'évaluation plus affinée ou mieux adaptée aux actions et dispositifs spécifiques mis en œuvre.

ANNEXE 7



Fiches Actions Plan Local de Santé Ville d'Apt 2013 - 2017



Hôtel de Ville, Place Gabriel Péri, BP 171

84400 APT

☎ 04.90.74.00.34.

📠 04.90.74.28.13

🌐 www.apr.fr

Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet Atelier Santé Ville, pour la commune d'Apt, par Emilie Lovy.

**En collaboration avec le Comité Départemental d'Education à la Santé du Vaucluse,
Alain Douiller.**

En collaboration avec le C.C.A.S, représenté par Sandrine Michaud Animatrice Santé.

**A la demande de l' élu délégué à la santé de la municipalité d'Apt,
Dr Thierry Carrelet.**

Et financé par l'Agence Régionale de Santé.

Sommaire :

<i>Axe 1 : Faciliter et améliorer l'accès à la santé.....</i>	<i>4</i>
→ <i>Action n° 1.1 : Améliorer la communication autour des actions de prévention et d'éducation à la santé.....</i>	<i>5</i>
→ <i>Action n°1.2 : Création d'un annuaire social et santé.</i>	<i>7</i>
→ <i>Action n° 1.3 : Ouverture d'une Maison Promotion de la Santé (MPS).</i>	<i>9</i>
○ <i>Action n°1.3.1 : Ouverture d'un Espace Santé Jeune (ESJ).</i>	<i>12</i>
○ <i>Action n°1.3.2 : Consultation jeune consommateur (CJC).</i>	<i>15</i>
→ <i>Action n°1.4 : Conforter le rôle de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS).....</i>	<i>18</i>
→ <i>Action n°1.5 : Réflexion sur la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).</i>	<i>20</i>
→ <i>Action n°1.6 : Réflexion sur les transports en commun sur la Commune d'Apt.</i>	<i>22</i>
<i>Axe 2 : Mal Etre et Santé Mentale.</i>	<i>24</i>
→ <i>Action n°2.1 : Accompagnement des enfants en surpoids ou en obésité.</i>	<i>25</i>
→ <i>Action n° 2.2 : Communiquer sur le Point Ecoute Jeunes et Parents.</i>	<i>29</i>
→ <i>Action n°2.3 : Promouvoir les actions intergénérationnelles.....</i>	<i>31</i>
→ <i>Action n°2.4 : Créer un guide pratique à l'attention des seniors.....</i>	<i>33</i>
→ <i>Action n° 2.5 : Améliorer l'accompagnement des personnes souffrant d'une perte d'autonomie et leurs aidants.....</i>	<i>36</i>
→ <i>Action n°2.6 : Proposer aux seniors les Ateliers du Bien Vieillir.</i>	<i>38</i>
→ <i>Action n° 2.7 : Prévenir le risque suicidaire.</i>	<i>40</i>
→ <i>Action n° 2.8 : Accueil et accompagnement des auteurs de violences conjugales.</i>	<i>43</i>

<i>Axe 3 : Santé, éducation et formation.</i>	45
→ <i>Action n° 3.1: Intégration d'un module prévention santé dans le temps périscolaire.</i>	46
→ <i>Action n° 3.2: Promotion de l'hygiène buccodentaire.</i>	48
→ <i>Action n° 3.3 : Créer une plaquette d'informations pour les jeunes.</i>	51
→ <i>Action n° 3.4 : Le parcours Santé.</i>	53
→ <i>Action n°3.5 : Prévention des conduites addictives chez les jeunes en milieu scolaire.</i>	56
→ <i>Action n° 3.6 : Action de prévention précoce des troubles du langage.</i>	58
→ <i>Action n° 3.7 : Le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP).</i>	61
→ <i>Action n° 3.8 : Atelier de cuisine et initiation à une pratique physique régulière</i>	63
→ <i>Action n°3.9 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)</i>	65
○ <i>Action n°3.9.1 : Action complémentaire à l'OPAH : Informer les professionnels sur la question du saturnisme.</i>	68

Axe 1 : Faciliter et améliorer l'accès à la santé

Axe 1 : Faciliter et améliorer l'accès à la santé

Action n° 1.1 : Améliorer la communication autour des actions de prévention et d'éducation à la santé.

<p>Eléments de contexte :</p> <p>Les actions travaillées dans le Plan Local de Santé demandent une meilleure visibilité. En effet, il semble primordial aux acteurs impliqués dans la démarche de réflexion, de pouvoir identifier un espace commun, ou trouver les différentes actions menées sur Apt.</p>	
<p>Cadre et légitimité de l'action</p>	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre à tous les publics, (Usagers, professionnels, associations...) d'avoir accès aux informations concernant la santé.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'information autour des actions de prévention et d'éducation à la santé sur la commune (brochure, site internet, radio, etc....). ▪ Créer un espace commun ou trouver les actions et les projets mis en place sur la commune.
Objectif	
<p>Description de l'action</p> <p><i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i></p>	
Public cible : Tous publics	
Nouvelle action.	Type d'action : Création d'une page internet dédiée à la santé.
Responsable de l'action : Le C.C.A.S	
<p>Contenus de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La page internet santé peut être hébergé par celui de la commune. Le but est de proposer différents items référençant les actions en cours dans le cadre du Plan Local de Santé, ainsi que toutes informations relatives à des actions ou des projets de prévention nationaux. ▪ La page internet santé recensera des informations utiles pour la population et pour les professionnels des liens vers les sites du CRES Paca, ou du CoDES 84. Des sites recensant des outils tels que Oscars, Bib Bop, Icars. ▪ Mise en place d'une newsletter. (Inscription possible). 	
Calendrier prévisionnel : Année 2014.	

Acteurs et moyens mobilisés : Le service informatique, le service culturel et le C.C.A.S de la ville d'Apt.	
Financement et cofinancement envisagé : La commune.	
Evaluation	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de connexions sur le site. ▪ Nombre d'outils téléchargés.
Points de vigilance	

Axe 1 : Faciliter et améliorer l'accès à la santé.

Action n°1.2 : Création d'un annuaire social et santé.

<p>Éléments de contexte :</p> <p>Cette action répond à un besoin exprimé par les professionnels lors du diagnostic. Ces derniers se sentent parfois isolés dans leurs pratiques professionnelles. Ils ont peu d'information sur les missions ou les actions menées par les différents acteurs présents sur la commune.</p>	
<p>Cadre et légitimité de l'action</p>	
<p>Objectif général</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la prise en charge et l'orientation des usagers.
<p>Objectif spécifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux acteurs d'avoir connaissance des actions, des missions et des projets des structures qui travaillent dans le secteur social et dans la santé.
<p>Objectif</p>	<p>→ <u>PRAPS Population démunie</u> :</p> <p>Objectif 4.1.1 : « Favoriser l'accessibilité à l'accès aux droits »</p>
<p>Description de l'action</p> <p><i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i></p>	
<p>Public cible : Les professionnels du secteur social et de la santé.</p>	
<p>Nouvelle action.</p>	<p>Type d'action : Création d'un outil.</p>
<p>Responsable de l'action : le C.C.A.S</p>	
<p>Contenu de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un annuaire qui recense les ressources sur la commune d'Apt. (Les structures, organismes, associations du secteur social et de la santé.) • Intégrer l'annuaire sur un portail commun, à l'attention de tous les publics. (usagers et professionnels). 	
<p>Calendrier prévisionnel : 6 mois.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décembre 2013 : Groupe de rédaction. <ul style="list-style-type: none"> → Réflexion et écriture d'un courriel à l'attention des professionnels. → Identification des informations utiles au guide et rédaction de la trame de l'annuaire. • 1^{er} trimestre 2014 : Collecte des informations. • 2nd trimestre 2014 : Rédaction et diffusion de l'outil. 	
<p>L'outil sera remis à jour tous les 2 ans.</p>	
<p>Acteurs et moyens mobilisés :</p>	

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ensemble des acteurs locaux au niveau du social et de la santé. ▪ Le service informatique de la ville d'Apt. 	
<p>Financement et cofinancement envisagé : La commune, budget C.C.A.S.</p>	
<p>Evaluation</p>	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de structures identifiées et ciblées par le courrier. ▪ Nombre de structures participantes, contributions des acteurs à l'enrichissement et la mise à jour de l'annuaire. ▪ Nombre de dossiers papier diffusés. ▪ Nombre de dossiers téléchargés sur le site.
Points de vigilance	<p>Frein :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés pour mobiliser les informations. <p>Réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication des professionnels pour partager des informations sur leur structure et leurs missions.

Axe 1 : Faciliter et améliorer l'accès à la santé.

Action n° 1.3 : Ouverture d'une Maison Promotion de la Santé (MPS).

Eléments de contexte :	
<p>L'ouverture d'une Maison Promotion de la Santé s'inscrit dans la mise en place d'un projet œuvrant pour la santé et le bien être des habitants sur le territoire.</p> <p>La finalité de ce projet est de rendre les habitants acteurs de leur santé, en leur donnant les clés pour améliorer leur qualité de vie sur Apt.</p> <p>Ce projet de santé n'est pas limité à la commune. Il doit permettre de créer de nouveaux partenariats avec des professionnels du soin et de la prévention sur le département. Avec un soutien et un objectif de pérennisation de la part des institutions et des collectivités territoriales.</p>	
Cadre et légitimité de l'action	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir des comportements individuels et collectifs favorables à la santé.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des actions en matière de prévention, de formation et d'éducation à la santé. ▪ Apporter une aide méthodologique aux partenaires pour réaliser des actions de prévention. ▪ Apporter une information claire aux habitants et des outils aux professionnels, à l'aide d'un service documentaire.
Objectif	
Description de l'action <i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i>	
Public cible : le publics et les professionnels.	
Nouvelle action.	Type d'action : ouverture d'une Maison Promotion de la Santé.
Responsable de l'action : le C.C.A.S.	
Contenu de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en route de réunion de travail afin de présenter le projet aux différents partenaires (Elus, le C.C.A.S, le CMS, la Maison Des Adolescents, la Mission Locale, le Codes 84...) et d'organiser un certain nombre de point : <ul style="list-style-type: none"> →Préciser les besoins en locaux, les principes d'organisation nécessaire à l'exercice des professionnels. →Etablir un cahier des charges pour le fonctionnement de la MPS. →Définir les principes et les conditions d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et 	

d'évaluation des actions communes.

- Le but du projet est de constituer un lieu unique de ressources au niveau de la prévention et de la santé.

- La Maison Promotion de la Santé est un service de la commune d'Apt, elle est gérée par des coordinateurs qui gèrent les partenariats.

- L'unité « santé sociale » rassemble potentiellement les services du C.C.A.S et les associations de patients ou d'usagers.

- La MPS s'articule autour de cinq axes pour l'instant.

→ Un centre de ressources à l'attention des habitants et des professionnels, antenne du CoDES 84 :

- Consulter des documents,
- Emprunter des documents,
- Effectuer des recherches par thématiques,
- Emprunter des outils (plaquettes d'information, brochure, affiches....).

→ Un espace santé jeune pour les 15-25 ans avec un large choix de thèmes, antenne possible de la Maison des adolescents :

- Contraception et éducation sexuelle,
- Lutte contre les toxicomanies,
- Nutrition et alimentation,
- Actions de secourisme....

→ Des permanences associatives relatives à la santé :

- Aides, AMPPA, les associations pour les diabétiques, associations pour le soutien aux aidants familiaux....
- Chaque association peut réaliser une permanence. Il suffit pour cela de proposer un projet à la MPS. Les plannings seront définis en conseil d'administration.

→ Des permanences sociales et médicales :

- Assistante sociale, diététicien, écrivain public, éducateurs santé, infirmières, psychologue,

→ Des ateliers, des formations et des expositions seront proposées au cours de l'année. L'information sera diffusée par l'intermédiaire du site internet de la ville d'Apt.

Calendrier prévisionnel :

Début des réunions janvier 2014.

Acteurs et moyens mobilisés :

le C.C.A.S, le CMS, la PMI, le centre hospitalier d'Apt, les associations, le CLIC PRES'AGE, la Mission Locale, le CODES 84, Maison des adolescents.

Financement et cofinancement envisagé :

L'ARS, l'ACSE, les mutuelles, CAF, CPAM, Intercommunalité, la région, l'assurance santé.

Evaluation	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'acteurs mobilisés par le projet. ▪ Nombre de réunions organisées. ▪ Nombre de participants aux réunions de travail. <p>Pour la MPS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre d'utilisateurs sur la première année. ▪ Le nombre de permanences effectuées. ▪ Le nombre de patients reçus pendant les permanences. ▪ Le nombre de visites sur le site internet.
Points de vigilance	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Trouver les locaux adaptés. ▪ Trouver le financement. ▪ Mobiliser les partenaires. <p>Réussites :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer un accès à l'information pour tous. ▪ Proposer un lieu unique.

Axe 1 : Faciliter et améliorer l'accès à la santé.

Action n°1.3.1 : Ouverture d'un Espace Santé Jeune (ESJ).

Eléments de contexte :	
<p>Selon une enquête menée par l'INPES (L'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé), les jeunes de 12 à 25 ans se déclarent, en moyenne, plus anxieux, plus déprimés et affichent une moins bonne estime d'eux-mêmes que leurs aînés. 10% des décès entre 15 et 19 ans sont dus à des suicides (2^{ème} cause de mortalité chez les jeunes) et l'on estime les tentatives à 50 fois plus.</p> <p>On retrouve plusieurs problématiques chez ce public. Nous pouvons citer :</p> <p>La problématique addictions : L'alcool est le produit le plus fréquemment expérimenté par les jeunes (en moyenne à 13 ans chez les garçons) et le nombre de consommateurs augmente de façon linéaire avec l'âge.</p> <p>Où alors les problématiques liées à la contraception : En 2009, plus de 12623 interruptions volontaires de grossesse concernaient une jeune femme mineure (15 à 19 ans).</p> <p>Où encore les problématiques alimentation : En 2012, 18% des jeunes de 3 à 17 ans sont en surpoids, 3.5% présentent une obésité.</p>	
Cadre et légitimité de l'action	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none">Prendre en charge les jeunes de 12 à 25 ans, dans un espace adapté à leurs problématiques.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">Accueillir, écouter, informer et orienter les jeunes de 12 à 25 ans.Favoriser l'accès aux soins des jeunes en difficultés.Prévenir la rupture familiale ou sociale.Prévenir le mal être chez les jeunes.
Objectif	<p>→ <u>Le Schéma Régional de Prévention, Plan d'action « Enfants, Adolescents, Jeunes »</u> :</p> <p>Objectif 2 : « Améliorer le repérage et la prise en charge de la souffrance psychique, de la crise suicidaire, des tentatives de suicides et des troubles de santé mentale ». (Objectif, 2A, 2B, 2C)</p>
Description de l'action <i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i>	
Public cible : Les jeunes de 12 à 25 ans, leurs parents et les professionnels qui travaillent avec un public jeune.	

Nouvelle action.	Type d'action : Ouverture d'un ESJ.
Responsable de l'action : Le C.C.A.S.	
<p>Contenu de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet sera travaillé avec la Fédération des Espaces Santé Jeune et de la Maison des adolescents. ▪ L'Espace Santé Jeune accueille les jeunes de 12 à 25 ans sans rendez vous, de manière anonyme, gratuite et confidentielle. ▪ L'ESJ propose pour les jeunes : <ul style="list-style-type: none"> → Des entretiens individuels ou des groupes de parole, sur des thèmes identifiés par les jeunes. → Des ateliers à thèmes (Image du corps, contraception, l'orientation scolaire....) → Un espace d'information, avec un accès libre, ou accompagné à une sélection d'ouvrages, de dépliants, de brochures.... → Une orientation vers les professionnels de la structure ou de l'extérieur, spécialisés ou non. → Des conseils en matière de santé, information sur le « PASS Santé + prévention contraception », d'équilibre alimentaire. → Un soutien psychologique ou une aide dans les démarches de soins. ▪ L'ESJ propose pour les parents : <ul style="list-style-type: none"> → Des entretiens individuels ou en groupes. Les échanges se font dans un espace et un temps différent de celui des jeunes. ▪ L'ESJ propose aux professionnels : <ul style="list-style-type: none"> → De participer à la mise en place d'un réseau, constitué de professionnels de la santé, de l'éducation, du travail et du social, pour permettre une meilleure prise en compte de la santé chez les jeunes. ▪ Les entretiens ou les groupes sont animés par une équipe pluridisciplinaire. On retrouve de nombreux professionnels comme, des psychologues, des conseillers familiaux, des médecins, des infirmiers, des diététiciens..... ▪ L'équipe est à même de proposer des formations en milieu scolaire : <ul style="list-style-type: none"> → Animation sur l'hygiène corporelle (Maternelle et élémentaire). → Hygiène bucco dentaire (Elémentaire). → Nutrition (Elémentaire et maternelle). → Puberté (Elémentaire). → Initiation aux gestes de survie (Elémentaire). 	
Calendrier prévisionnel : 2015.	
<p>Acteurs et moyens mobilisés :</p> <p>Le C.C.A.S, le C.MS, la Mission Locale, la MJC, la cité scolaire, les associations, le Centre Hospitalier d'Apt, Le CMPI, le collectif Ariane, le CIO de Cavillon.</p>	

Financement et cofinancement envisagé : Le conseil général. La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ).	
Evaluation	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entretiens individuels ou collectifs réalisés avec les jeunes. ▪ Nombre d'entretiens individuels ou collectifs réalisés avec les parents. ▪ Nombre de personnes dans les entretiens collectifs. ▪ Nombre de brochures, de dépliants... distribués. ▪ Nombre d'animations réalisées en milieu scolaire. ▪ Nombre d'enfants touchés par les animations.
Points de vigilance	Frein : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Impliquer les partenaires. ▪ Trouver une cohérence au projet. Ressources : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les acteurs implantés sur Apt.

Axe 1 : Faciliter et améliorer l'accès à la santé.

Action n°1.3.2 : Consultation jeune consommateur (CJC).

<p>Eléments de contexte :</p> <p>Les consultations « cannabis » se sont mises en place en 2004 dans le cadre du plan national de lutte contre les drogues et toxicomanies.</p> <p>La volonté de l'état était de mettre en place des consultations pour des jeunes consommateurs, pas forcément concernés par des problèmes de toxicomanie mais qui pouvaient être confrontés à des consommations de drogues répétées parfois problématiques. Ces consultations concernent l'usage de cannabis dans un premier temps, mais aujourd'hui la consultation est ouverte aux autres produits psychotropes.</p>	
<p>Cadre et légitimité de l'action</p>	
<p>Objectif général</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer un accompagnement aux jeunes usagers.
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer précocement dès les premiers stades de la consommation. Sensibiliser, transmettre une information sur les substances, leurs effets et leurs risques. ▪ Proposer une évaluation clinique et un diagnostic de la consommation de produits psycho actifs (usage simple, à risque, nocif ou dépendance). ▪ Apporter une aide personnalisée pour un arrêt de la consommation. ▪ Orienter vers une prise en charge plus spécifique auprès d'autres professionnels de la santé si la situation le justifie.
<p>Objectif</p>	<p>→ <u>Schéma Régional de Prévention</u>, plan d'action « Enfants, Adolescents, Jeunes » :</p> <p>Objectif 3.A.3 : « Développer la prévention, réduire les conduites addictives et diminuer les consommations excessives chez les jeunes ». Action hors établissement de l'EN.</p>
<p>Description de l'action</p> <p><i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i></p>	
<p>Public cible : Les jeunes de 12 à 25 ans.</p>	
<p>Nouvelle action.</p>	<p>Type d'action : Ouverture d'une Consultation Jeune Consommateur.</p>
<p>Responsable de l'action :</p>	

Contenu de l'action :

- La consultation jeune consommateur est un lieu d'accueil et d'écoute qui s'adresse aux adolescents et aux jeunes adultes, consommateurs de substances et de produits psycho actifs ou à des jeunes présentant une addiction autre (jeux, internet...).
- La consultation peut recevoir l'entourage aussi.
- Le public est pris en charge par une équipe constituée de psychologues, d'animateurs et d'éducateurs. Les entretiens sont gratuits, confidentiels et sur rendez vous.

- Les entretiens ont plusieurs objectifs, ces derniers varient en fonction des besoins exprimés par les jeunes :
 - Evaluation de la consommation,
 - Evaluation de son comportement additif,
 - Information sur la prise en charge,
 - Conseils personnalisés,
 - Soutient psychologique.

- Ce projet demande une réflexion de la part des acteurs présents sur Apt. Pour fonctionner il faut mobiliser un réseau constitué de professionnels du milieu médical, du milieu paramédical, du milieu social et du milieu judiciaire. Le travail en partenariat doit permettre d'organiser un projet répondant à diverses questions. Quelle structure porte le projet ? La permanence est ouverte combien de jours par semaine ? Comment toucher les jeunes ?....

Calendrier prévisionnel :

Année 2015 : travail de réflexion sur l'ouverture d'une CJC.
Janvier 2016 ouverture de la permanence CJC.

Acteurs et moyens mobilisés :

L'ensemble des acteurs locaux travaillant avec les jeunes.
ANPAA, l'étape 84, le Collectif Ariane, le CAPPAA.

Financement et cofinancement :

ANPAA, la MILDT

Evaluation

Indicateurs

- Nombre de partenaires mobilisés dans le partenariat.
- Nombre de réunions organisées sur 2014.

Ouverture de la consultation :

- Nombre de journée d'ouverture.
- Nombre de consultation avec les jeunes, avec l'entourage.
- Nombre d'orientation par un professionnel, par la justice.

Points de vigilance	Freins : <ul style="list-style-type: none">▪ Mauvaise identification du rôle de la consultation.▪ Méconnaissance des partenaires. Réussite : <ul style="list-style-type: none">▪ Implication des professionnels.
---------------------	---

Axe 1 : Faciliter et améliorer l'accès à la santé.

Action n°1.4 : Conforter le rôle de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS).

<p>Eléments de contexte :</p> <p>La loi de lutte contre l'exclusion a confié aux établissements de santé une « mission de lutte contre l'exclusion sociale, en relation avec les autres professions et institutions compétentes en ce domaine, ainsi que les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion et la discrimination » (Art L 6112-1 CSP).</p> <p>Pourtant, suite aux diagnostics réalisés sur la commune, il est apparu qu'un certain nombre de professionnels en lien avec les publics en difficultés, ont du mal à identifier la PASS. Ainsi les acteurs n'ont que peu, voir pas de connaissance sur le rôle et les missions de cet acteur.</p>	
<p>Cadre et légitimité de l'action</p>	
<p>Objectif général</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre effectif l'accès au système de santé pour les personnes en situation de précarité, avec une problématique santé.
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structurer les relations avec les acteurs locaux. ▪ Installer un partenariat vivant. ▪ Assurer une communication plus large sur le rôle et les missions de la PASS.
<p>Objectif</p>	<p>→ <u>PRAPS Personne démunie</u> :</p> <p>Objectif 4.2 : « Favoriser l'accessibilité des droits et à l'offre de soins ».</p> <p>→ <u>Plan Stratégique Régional de Santé</u> : 5. Développer l'expression et le respect des droits des usagers.</p> <p>Objectif 5.3.3 : « Le droit à la non discrimination ».</p>
<p>Description de l'action</p> <p><i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i></p>	
<p>Public cible : les acteurs locaux en lien avec les personnes démunies.</p>	
<p>Nouvelle action.</p>	<p>Type d'action : Communication</p>
<p>Responsable de l'action : La PASS et le Centre Hospitalier d'Apt.</p>	
<p>Contenu de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer le nom des personnes référents au sein de la direction, du service social, de l'encadrement infirmier ou du médecin coordinateur, qui peuvent servir de relais. 	

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer auprès des services, des institutions des associations, en contact avec les personnes en situation de précarité. ▪ Réunir régulièrement le comité de pilotage de la PASS en inscrivant certains acteurs (CMS, CCAS par exemple) comme membre actif. ▪ Poursuivre la mise en réseau des professionnels de santé libéraux et hospitalier avec les professionnels en charge de l’insertion ou des personnes en grandes difficultés. ▪ Proposer des formations aux professionnels sur l’accompagnement social, l’accès aux soins et l’accès aux droits. 	
<p>Calendrier prévisionnel : Année 2014. Action reconductible.</p>	
<p>Acteurs et moyens mobilisés : Acteur de terrain : Le C.C.A.S, le CMS, la PMI, les associations.</p>	
<p>Financement et cofinancement : A définir par rapport aux orientations budgétaires du Centre Hospitalier.</p>	
<p>Evaluation</p>	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de réunions du comité de pilotage. ▪ Nombre de partenariats créés entre la PASS et les acteurs de terrain. ▪ Utilisations d’outils (plaquettes d’information) ou de protocoles.
Points de vigilance	<p>Frein :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre cette action prioritaire pour le CH d’Apt. <p>Réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La PASS et son équipe sont déjà en place sur le CH.

Axe 1 : Faciliter et améliorer l'accès à la santé.

Action n°1.5 : Réflexion sur la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

Éléments de contexte :	
<p>La ville d'Apt, comme de nombreux territoires, est concernée par le vieillissement de sa population. Ce phénomène concerne également les médecins installés sur Apt (55% ont plus de 55 ans).</p> <p>A ce vieillissement il faut rajouter le faible taux d'installation de nouveaux médecins.</p>	
Cadre et légitimité de l'action	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre un projet de santé commun et formalisé, avec des professionnels libéraux.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé.• Améliorer la qualité de prise en charge des patients.• Attirer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire.• Favoriser la prévention et l'éducation à la santé.
Objectif	
Description de l'action <i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i>	
Public cible : les habitants de la communauté de commune.	
Nouvelle action.	Type d'action : Réflexion sur la création d'une MSP
Responsable de l'action : La Commune.	
Contenu de l'action :	
<ul style="list-style-type: none">• Dans un premier temps, une réunion publique est organisée avec les acteurs du territoire (Professionnels et collectivités), afin de présenter le projet et d'évaluer la motivation des acteurs.• Organisation de réunions de travail pour étudier l'opportunité et les enjeux de la mise en place d'une MSP sur le territoire. Un certain nombre de sujets seront abordés pour savoir si le projet est nécessaire et réalisable.• L'équipe de la MSP doit être constitué de trois professionnels (deux professionnels du secteur médical et un professionnel du secteur paramédical). Ces professionnels doivent être en libéral et conventionnés. D'autres professionnels pourront intervenir : (Orthophoniste, sage femme, psychologue...)• Un projet de santé doit être écrit et fixer un certains nombres d'engagements :	

<p>→Coordination et continuité des soins, →Prise en charge pluridisciplinaire des patients, →Accessibilités des soins, →Création d'un dossier médical commun, informatisé et consultable en réseau, →Organisation de réunions pour l'échange d'information et la coordination des dossiers patients, →Signature d'une charte de bonnes pratiques....</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La MSP doit avoir un statut juridique clair. Cela demande une concertation des professionnels libéraux, l'accompagnement par un juriste ou un avocat spécialisé est souhaité. ▪ Des locaux sont aussi à prévoir, il peut s'agir d'une rénovation, d'une acquisition ou de la construction de nouveaux locaux. Dans tous les cas les conditions d'accès à la structure et le confort des usagers est à prendre en compte. ▪ Le financement peut être privé, public ou bien mixte. <p>→Subvention européenne avec la FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), la FSE (Fonds Social Européen). →Les subventions d'état. →Les subventions régions, sous la forme d'une aide à l'investissement ou éventuellement au fonctionnement. →Les aides locales, la commune ou l'intercommunalité.</p>	
Calendrier prévisionnel : Réunion de travail courant 2014-2015.	
Acteurs et moyens mobilisés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les professionnels du champ sanitaire et social. ▪ Les collectivités locales. ▪ Les structures institutionnelles (Le Conseil Régional, le Conseil général, les délégations territoriales, CPAM, CAF....). ▪ Les acteurs de proximité (Les coordinateurs de l'Atelier Santé Ville, le CoDES 84, le responsable du Contrat Urbain de Cohésion Sociale....). ▪ Les établissements d'enseignement (Faculté de médecine, établissement de formation sanitaire ou sociale...). ▪ Les mutualités (MSA, Mutuelle du Vaucluse....) 	
Financement et cofinancement envisagé : La commune.	
Évaluation	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de réunions réalisées en 2014. ▪ Nombre de professionnels libéraux impliqués dans le projet.
Point de vigilance	Frein : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La non participation des praticiens libéraux.

Axe 1 : Faciliter et améliorer l'accès à la santé.

Action n°1.6 : Réflexion sur les transports en commun sur la Commune d'Apt.

Eléments de contexte :	
<p>En tant que sous préfecture, Apt concentre de nombreux services. Auquel se rajoutent les centres de formations, (Collèges et lycée, centre de formations pour adultes...) et les associations.</p> <p>Cette concentration de service à principalement lieu dans le centre ville, ce qui se traduit par une demande importante des déplacements, en particuliers pour les publics précaires. Ce qui ne répond pas toujours aux besoins des habitants qui vivent dans les quartiers excentrés.</p> <p><i>(Réflexion traitée dans le cadre de l'agenda 21).</i></p>	
Cadre et légitimité de l'action	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none">▪ Avoir une réflexion sur les transports en commun sur Apt et les alentours.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">▪ Promouvoir les projets existants ou futurs.▪ Préciser les besoins auquel doivent répondre les lignes de bus.▪ Donner un accès aux transports aux personnes non motorisées.
Objectif	
Description de l'action <i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i>	
Public cible :	
<ul style="list-style-type: none">▪ Les actifs travaillant sur la zone industrielle ou dans les villages voisins.▪ Les demandeurs d'emploi.▪ Les personnes âgées.▪ Les habitants de la commune.	
Nouvelle action.	Type d'action : Action de réflexion.
Responsable de l'action : la Commune.	
Contenu de l'action :	
<ul style="list-style-type: none">▪ Un travail de concertation des acteurs locaux est nécessaire pour identifier les besoins auxquels la création de transport doit répondre.▪ La réflexion doit porter sur la faisabilité d'un tel projet, sur la création de différentes lignes, des différents arrêts, mais aussi sur la fréquence et les horaires.▪ Un travail de communication doit être menée sur les actions existantes : La	

navette mis à disposition des Seniors, Zapt le service de covoiturage, les scooters pour l'emploi, l'association « Handic'Apt » propose un transport au profit des personnes handicapées moteurs ou à mobilité réduite	
Calendrier prévisionnel : 2015	
Acteurs et moyens mobilisés : La commune, le Conseil Général, ZApt, « Handic'Apt »	
Financement et cofinancement envisagé : A définir.	
Evaluation	
Indicateurs	
Point de vigilance	

Axe 2 : Le mal être et la santé mentale.

Axe 2 : Mal Etre et Santé Mentale.

Action n°2.1 : Accompagnement des enfants en surpoids ou en obésité.

<p>Eléments de contexte :</p> <p>En France la prévalence du surpoids chez les enfants est toujours une question d'actualité. En effet chez les moins de 15 ans 3.5% des enfants sont obèses et 14,5% sont en surpoids.</p> <p>Pour prévenir ce problème de santé, la commune d'Apt cherche à mettre en place un dispositif qui propose une prise en charge gratuite des enfants de CP et de 6^{ème} rencontrant des problèmes de poids.</p> <p>Dans le cadre de cette action, la perte de poids n'est pas l'objectif principal, car les enfants ciblés sont en cours de croissance. Le but est de stabiliser leur poids pendant la croissance de l'enfant.</p>	
<p>Cadre et légitimité de l'action</p>	
<p>Objectif général</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'état de santé des enfants et des préadolescents en agissant sur leur comportement.
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La prévention : <ul style="list-style-type: none"> → Développer et renforcer l'éducation nutritionnelle des enfants et des préadolescents, de leur famille et des professionnels. → Sensibiliser à l'éducation nutritionnelle les personnes relais. ▪ Le dépistage : <ul style="list-style-type: none"> → Identifier les enfants en surpoids lors des bilans de santé réalisés lors de l'entrée au CP et en 6^{ème}. ▪ Prise en charge : <ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser et prendre en charge les enfants et leur famille.
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> → <u>Plan de lutte contre l'obésité infantile.</u> → <u>Plan National Nutrition Santé.</u> → <u>Schéma Régional de Prévention</u> : Plan d'action « Enfants, Adolescents, Jeunes » : <ul style="list-style-type: none"> Objectif 6A : « Développer des programmes spécifiques de prévention du surpoids et de l'obésité » Objectif 6B : « Développer des partenariats privilégiés »
<p>Description de l'action</p> <p><i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i></p>	
<p>Public cible : les enfants de CP et de 6^{ème} d'Apt.</p>	

Nouvelle action.	Type d'action : Identifier et accompagner les enfants en surpoids.
Responsable de l'action : Le centre social Maison Bonhomme.	
<p>Contenu de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prévention : Les ateliers de cuisine auprès des enfants sont assurés par le centre social Maison Bonhomme : <ul style="list-style-type: none"> → Mise en place d'atelier ou de projet d'éducation nutritionnelle auprès des enfants et des adolescents du primaire et du collège. → Ateliers diététiques sur une demi journée. Le planning est fixé en fonction du nombre d'enfants et de leur disponibilité. → 2 animations par an sur des thèmes choisis par les jeunes. → Les élèves de CP pourront organiser une journée de restitution au sein de l'école avec un affichage de leur production. Un goûter équilibré pourra être proposé, avec la participation des parents. → Mise en place d'activités physiques animées par un éducateur sportif, sur le temps scolaire pour lutter contre la sédentarité. → L'information et la formation des partenaires et des acteurs locaux est assurées par le CoDES 84. Ce dernier pourra être sollicité pour l'organisation des ateliers de cuisine, ainsi que pour l'accompagnement de projet. <i>NB : La prévention pour les CP peut entrer dans le module prévention santé proposé dans le temps périscolaire.</i> • Le dépistage : <ul style="list-style-type: none"> → Le médecin ou l'infirmière scolaire identifie les enfants de CP et de 6^{ème} présentant des problèmes de poids (Maigreur, surcharge ou obésité). Les parents sont ensuite contactés. Un accompagnement individualisé sur 12 mois leur est proposé. La fréquence des rendez vous est établie selon les besoins évalués par les professionnels. • La prise en charge : La prise en charge est faites en plusieurs temps. <ul style="list-style-type: none"> → Une première rencontre est organisée pour expliquer le projet à l'enfant et à ses parents. L'objectif est de faire un bilan complet et de proposer un programme adapté à la situation de l'enfant. → Une consultation avec un diététicien, à raison d'une à deux fois par mois, en fonction des besoins exprimés. → Une consultation systématique avec un psychologue, suite au premier entretien. Un suivi pourra être proposé. → Un atelier de cuisine collectif animé par le diététicien, une fois par mois. → Un atelier proposant des activités physiques adaptées à l'âge de l'enfant. Animé par 	

en éducateur sportif le soir une fois par semaine.

- Le C.C.A.S propose un chèque sportif à l'attention des enfants inscrits dans le projet d'accompagnement. Le chèque, d'un montant maximum de 20 euros, est à utiliser dans les associations ou clubs partenaires du projet.

Calendrier prévisionnel :

Entre novembre 2013 et août 2014 : Le centre social organisera le projet de réflexion :

- Réunion de travail et présentation du projet aux différents partenaires,
- Validation du projet par l'éducation nationale,
- Création et validation d'un cahier des charges,
- Mobilisation des partenaires sur les trois niveaux du projet

Mise en place pour la rentrée 2014.

Acteurs et moyens mobilisés :

Un diététicien, un psychologue, un éducateur sportif, l'Education Nationale, les associations ou clubs sportif, le Collectif Ariane, la MSA, le Centre Hospitalier, le CoDES 84, le C.C.A.S.

Financement et cofinancement envisagé :

L'ARS, l'ACSE, le Conseil Général, la Commune, la CAF, la CPAM, la MSA, le C.C.A.S.

Le chèque sportif : 20 euros par enfants. Sur la base d'une prise en charge de 20 enfants. Soit 400 euros.

Evaluation

Indicateurs

- La prévention :
 - Nombre d'actions ou de projets réalisés dans les structures.
 - Nombre d'enfants participants aux ateliers.
 - Nombre de parents présents à la journée de restitution.
 - Nombre de professionnels impliqués.
- Le dépistage :
 - Nombre d'enfants rencontrant des problèmes de poids lors de la journée de dépistage.
 - Le nombre de famille contactée.
- La prise en charge :
 - Nombre de premiers entretiens réalisés.
 - Nombre de familles rencontrées.
 - Nombre de familles suivies sur un an.
 - Nombre de chèques sportifs distribués.

Points de vigilance	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La nécessité de mobiliser les acteurs.▪ Ne pas stigmatiser les enfants quelques soit leurs problématiques.▪ La non participation des parents à la prise en charge. <p>Réussite :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L'action est dans l'optique du PNNS et du Plan de Lutte contre l'Obésité.
---------------------	--

Axe 2 : Mal être et Santé Mentale.

Action n° 2.2 : Le Point Ecoute Jeunes et Parents.

<p>Eléments de contexte :</p> <p>L'existence d'un Point Ecoute Jeunes et Parents, s'inscrit dans une démarche de prévention. C'est à dire assurer un premier accueil pour les jeunes en souffrance, qui se déroule en amont de toute autre prise en charge. Il répond à un besoin identifié par plusieurs acteurs de terrain (Education Nationale, Service Animation Jeunesse,) Ces derniers ont constaté qu'il existait peu de lieux recevant les jeunes de manière anonyme et gratuite sur le territoire.</p>	
<p>Cadre et légitimité de l'action</p>	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recevoir les jeunes de 5 à 25 ans, ainsi que leur famille dans un cadre anonyme, confidentiel et gratuit.
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre au jeune, à travers l'entretien, d'exprimer son mal être. ▪ Assurer une écoute attentive grâce à des professionnels compétents (Psychologue clinicien) et un suivi thérapeutique lorsque cela s'avère nécessaire. ▪ Organiser des temps d'échanges et d'expressions pour les jeunes et leurs familles.
Objectifs	<p>→ <u>Schéma régional de prévention 2012-2016</u>, plan d'action « Enfants, Adolescents, Jeunes » :</p> <p>Objectif 2.A.3 : « Assurer le premier accueil des jeunes en souffrance psychique ».</p>
<p>Description de l'action</p> <p><i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i></p>	
Public cible : les jeunes et leurs parents.	
Renouvellement action.	Type d'action :
Responsable de l'action : Le COLLECTIF ARIANE.	
Contenu de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer un lieu d'accueil, de soutien et d'accompagnement psychologique pour les jeunes et les parents qui : <ul style="list-style-type: none"> → Traversent des situations de doutes, de questionnements, de crise ou de mal-être, → Sont préoccupés par les prises de risques (toxicomanie, suicide, violence,...), → Souhaitent rencontrer d'autres personnes et échanger ensemble (groupe de parole, médiation...) → Souhaitent rétablir le dialogue parents/enfants 	

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les entretiens assurés par des psychologues cliniciens, ont lieu plusieurs fois par semaine, ils sont confidentiels, anonymes et gratuits, individuels ou non. ▪ Si un suivi médical ou psychologique lourd, à moyen ou long terme est nécessaire (Troubles psychiatriques, addictions...), une orientation vers les services spécialisés est mis en oeuvre. 	
<p>Calendrier prévisionnel : A partir de janvier 2014.</p>	
<p>Acteurs et moyens mobilisés : Education Nationale (CPE, infirmière scolaire) Le Service Animation Jeunesse, la Commune d'Apt, le centre social Maison Bonhomme, la MJC, l'ANPEP, ASTIA, Idéof formation, l'ITEP, le CMS, le Centre Hospitalier d'Apt, le CAPPA.</p>	
<p>Financement et co-financement : Le CG, le CR, la CAF, la MSA, l'Etat, la Commune.</p>	
<p>Evaluation</p>	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entretiens individuels réalisés avec les jeunes. ▪ Nombre d'entretiens individuels réalisés avec les familles. ▪ Nombre d'entretiens collectifs réalisés. ▪ Nombre de personnes présentes aux entretiens collectifs. ▪ Quel partenaire oriente le jeune vers le Point Ecoute Jeunes et Parents ? ▪ Fiche évaluation des usagers.
Points de vigilance	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification insuffisante du Point Ecoute Jeunes et Parents, par le public ou les acteurs de terrain. <p>Réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissement des partenaires. ▪ Fréquentation importante.

Axe 2 : Mal être et santé mentale.

Action n°2.3 : Promouvoir les actions intergénérationnelles.

Eléments de contexte :	
La question intergénérationnelle est devenue prégnante dans notre société vieillissante. Dans un contexte bouleversé par les mutations familiales et sociales, l'organisation d'activités communes aux cours desquelles des personnes âgées et des enfants se rencontrent, ravivent les liens et développent la solidarité.	
Cadre et légitimité de l'action	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none">Créer un lien entre les générations.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">Renforcer les liens entre les générations, jeunes et moins jeunes, afin d'éviter l'isolement.Expérimenter des actions visant à promouvoir la citoyenneté des habitants de tous âges.
Objectif	
Description de l'action <i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i>	
Public cible : Les Seniors et les jeunes de la commune d'Apt.	
Action en cours. Nouvelle action.	Type d'action : Action intergénérationnelle.
Responsable de l'action : Le foyer logement François Rustin, la crèche le Nid, le centre social Maison Bonhomme, La maison de retraite la Madeleine. Le C.C.A.S.	
Contenu de l'action :	
<ul style="list-style-type: none">Mettre en avant les projets existants sur Apt.	
Le foyer logement / La crèche le Nid :	
<ul style="list-style-type: none">Partant de l'activité gymnastique douce existante au Foyer Logement, une animation intergénérationnelle avec les enfants de la crèche le Nid s'est créée en septembre 2012. Celle-ci se déroule autour de jeux de ballons et de cerceaux.Les enfants, accompagnés par les professionnels de la crèche, viennent à pied au foyer, une fois par semaine, leur nombre varie de cinq à dix enfants en fonction des présents.La séance dure une heure maximum, en raison de l'âge des enfants, qui se situe	

<p>entre un an et demi et deux ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'éducatrice de jeunes enfants assure l'animation de l'activité, avec les animateurs du Foyer. ▪ La séance commence par la présentation de chacun, de manière à ce que tout le monde se connaisse, puis les enfants chantent avec les personnes âgées. <p>Le centre social Maison Bonhomme / La maison de retraite la Madeleine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre autour des jardins partagés avec des enfants âgés de 3 à 6 ans. Les activités sont adaptées aux différentes tranches d'âges. ▪ Accompagné d'éducateurs spécialisés, les participants réalisent semis et des plantations. ▪ Constitution d'un groupe de travail seniors, pour organiser des rencontres enfants-seniors, tout au long de l'année lors des manifestations prévues sur Apt. Exemple, la semaine bleue, la fête de la musique..... ▪ Proposer dans le cadre du service civique une action aux jeunes de 16 à 25 ans, auprès des seniors. L'action sera intégrée dans un projet santé à définir avec les partenaires. 	
<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>Septembre 2013 : Action avec le foyer et le centre social Maison Bonhomme.</p> <p>Janvier 2014 : Réflexion sur la constitution du groupe de travail seniors, avec les partenaires.</p>	
<p>Acteurs et moyens mobilisés :</p> <p>La crèche le Nid et le foyer logement François Rustin, le centre social Maison Bonhomme et la maison de retraite la Madeleine.</p> <p>Les acteurs travaillant avec les jeunes et les seniors, la MSA, le C.C.A.S, le CLIC PRES'AGE, la Mission Locale, LA MJC, le Pôle Prévention, le SAJ...</p>	
<p>Financement et cofinancement envisagé :</p>	
<p>Evaluation</p>	
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de séances mises en place sur l'année. ▪ Nombre de seniors présents à chaque séance. ▪ Nombre d'enfants présents à chaque séance. ▪ Nombre de partenaires impliqués dans le projet. ▪ Nombre de projets intergénérationnels créés.
<p>Point de vigilance</p>	<p>Frein :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation des acteurs. <p>Réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions intergénérationnelles déjà en cours.

Axe 2 : Le Mal être et la Santé Mentale.

Action n°2.4 : Créer un guide pratique à l'attention des seniors.

Eléments de contexte :	
Le public interrogé lors du diagnostic montre que parfois les professionnels peuvent avoir un discours complexe, souvent très technique. Le public peut alors éprouver des difficultés face à la multitude de choix qui s'offre à eux. « Soins, solution d'aide, accès aux droits, améliorations de l'habitat, entrée en établissement.... »	
Cadre et légitimité de l'action	
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recenser les informations pratiques, adaptées à la situation personnelle de chaque Senior. ▪ Donner les clés du bien vieillir sur Apt et ses alentours.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les acteurs de terrain, afin de rédiger un guide pratique. ▪ Mettre à disposition du public et des professionnels un outil d'information clair et localisé sur l'ensemble du Pays d'Apt.
Objectif	
Description de l'action <i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i>	
Public cible : Les Seniors du Pays d'Apt et les professionnels en lien avec les Seniors.	
Nouvelle action.	Type d'action : Création d'un outil.
Responsable de l'action : Le CLIC PRES'AGE	
Contenu de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un comité technique, piloté par le CLIC PRES'AGE et constitué de plusieurs partenaires : le C.C.A.S, la Maison de la jeunesse et de la Culture (MJC), les foyers logement, le CMS, la Maison du Département et l'hôpital, le service communication de la Mairie. ▪ Les fonctions du Comité technique : <ul style="list-style-type: none"> → Aider le CLIC PRES'AGE à organiser les réunions de travail dans le cadre du projet « Création d'un outil ». Fixer les plannings, organiser les différentes réunions, cibler les partenaires, créer les outils (grille d'inscription).... → Participer aux réunions de réflexion, suite aux réunions de travail, afin de cibler les informations utiles pour le guide. → Prendre les décisions pour l'organisation, la présentation et la diffusion du guide. 	

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion de travail. Quatre réunions de travail sont à organiser : <ul style="list-style-type: none"> → Une réunion publique avec l'ensemble des acteurs en lien avec les Seniors, présentation du projet, du comité technique, ainsi que de l'organisation des réunions de travail. → Trois réunions de travail, afin d'identifier les informations utiles au guide. Une réunion pour chaque thématique : <ul style="list-style-type: none"> - Vivre à domicile. - Entre le domicile et l'établissement, et vivre en établissement. - Aide financière. ▪ Chacun des trois thèmes ci-dessus fait référence à des sous thèmes, identifiés et validés par le comité technique. 	
<p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Septembre– début novembre 2014 : réunion du premier comité technique. ▪ Décembre 2014 : réunion publique. ▪ Janvier à juin 2015 : réunion de travail une fois tous les deux mois. (Janvier / Mars / Mai). ▪ Janvier à juin 2015 : réunion du comité technique une fois tous les deux mois (Février / Avril / Juin). ▪ Septembre 2015 : diffusion du guide. 	
<p>Acteurs et moyens mobilisés :</p> <p>Le C.C.A.S, la MJC, les foyers logements, le CMS, la MDD, le centre hospitalier, la MSA.</p> <p>Toutes structures ou associations recevant du public senior.</p>	
<p>Financement et cofinancement envisagé :</p> <p>Les caisses de retraite, La Fondation de France, La communauté de commune, le Conseil Général, la CAF, le CODERPA 84, la MSA, la CPAM.</p>	
<p>Evaluation</p>	
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de partenaires sollicités. ▪ Nombre de partenaire présent aux réunions de travail. ▪ Nombre de réunions mises en place. ▪ Nombre de guides distribués aux professionnels. ▪ Nombre de guides distribués lors de la semaine des associations. ▪ Nombre de téléchargements du guide sur la page santé.
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des différents acteurs présents sur la ville et leur rôle dans l'accompagnement des Seniors. ▪ Meilleure orientation des Seniors. ▪ Création de partenariat entre certains acteurs locaux.

Points de vigilance	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le manque d'investissement des partenaires.▪ Le manque de financement.▪ Tomber dans la promotion de certains acteurs. <p>Réussites :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le rapprochement du réseau.▪ Le développement des échanges.▪ La promotion des acteurs locaux.
---------------------	--

Axe 2 : Mal Etre et Santé Mentale.

Action n° 2.5 : Améliorer l'accompagnement des personnes souffrant d'une perte d'autonomie et leurs aidants.

<p>Eléments de contexte :</p> <p>L'aidant vient en aide à une personne dont la capacité physique ou intellectuelle est diminuée en raison de la maladie, d'un handicap ou de l'âge. Si la personne en perte d'autonomie à besoin d'être aidé, l'aidant lui demande de l'information et des formations, mais il a aussi besoin d'être guidé et épaulé dans son rôle d'aidant. Au niveau de la commune les structures d'accueil de jour et d'hébergement temporaire sont plus ou moins biens identifiés par le public.</p>	
Cadre et légitimité de l'action	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporter une aide aux personnes en perte d'autonomie et à leurs aidants familiaux.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la continuité de la prise en charge. ▪ Orienter les aidants vers des structures relais. ▪ Faciliter l'exercice des professionnels libéraux.
Objectifs	<p>→ <u>Plan Alzheimer.</u></p> <p>→ <u>Le schéma gérontologique départemental 2012-2016.</u></p> <p>→ <u>Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale :</u> Objectif 2.3 : « Promouvoir une politique d'accompagnement et de formation à destination des professionnels et des aidants »</p>
Description de l'action <i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i>	
<p>Public cible : Les personnes en perte d'autonomie, leurs familles (Enfants, conjoints amis...), les professionnels et les associations qui travaillent avec ce type de public.</p>	
Nouvelle action.	Type d'action : Création d'un réseau de professionnels.
<p>Responsable de l'action : Le CLIC PRES'AGE.</p>	
<p>Contenu de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les réunions organisées doivent permettre une rencontre et un échange entre les différents acteurs présents sur Apt et ses alentours. ▪ La première réunion a permis de cibler un fil rouge pour l'ensemble des acteurs. Développer la prévention ciblée à la maladie d'Alzheimer : ▪ Recenser les besoins de la population, en mobilisant les acteurs de terrain, pour 	

<p>qu'ils jouent le rôle de correspondant et émettent des propositions d'actions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • A partir des besoins identifiés, développer l'accès à la prévention pour la personne ainsi que pour les aidants. : <p>→ Mobiliser les ateliers existants, notamment ceux mis en place à l'accueil de jour.</p> <p>→ Organiser des ateliers complémentaires, en particuliers auprès des aidants en s'appuyant sur les organismes ou les associations tel que France Alzheimer Vaucluse.</p> <p>→ Identifier les professionnels libéraux qui souhaitent intégrer le réseau. Pour cela organiser une réunion d'information avec l'intervention des partenaires du réseau. (Rôle de coordination du CLIC PRES'AGE).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le réseau sera amené à s'ouvrir à de nouveaux partenariats d'ici décembre 2013. 	
<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>Septembre 2013 lancement du projet.</p>	
<p>Acteurs et moyens mobilisés :</p> <p>Le CLIC PRES'AGE, le C.C.A.S, le Centre Hospitalier du Pays d'Apt, France Alzheimer Vaucluse, le fil d'Ariane.</p>	
<p>Financement et cofinancement envisagé :</p>	
<p>Evaluation</p>	
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions réseau organisées
<p>Point de vigilance</p>	

Axe 2 : Mal Etre et Santé Mentale.

Action n°2.6 : Proposer aux seniors les Ateliers du Bien Vieillir.

Eléments de contexte :	
Cadre et légitimité de l'action	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquérir des connaissances et des compétences pour prévenir les troubles du vieillissement en créant du lien entre les seniors.
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer sur les clés du bien vieillir, mieux gérer son capital santé. ▪ Aider à situer ses comportements actuels en matière de santé. ▪ Aider à acquérir de nouveaux réflexes pour rester en bonne santé au quotidien et les partager au sein de sa famille. ▪ Aider à instaurer des liens sociaux et amicaux pour favoriser des échanges. ▪ Aider à l'animation en milieu rural. ▪ Repérer et former des futures bénévoles.
Objectif	<p>→ <u>Schéma Régional de Prévention</u>, volet Prévention promotion de la Santé et Santé Environnement PPS.</p> <p>Objectif général : « Renforcer l'offre de prévention au bénéfice des personnes vieillissantes vivant à domicile pour favoriser le bien vieillir »</p>
Description de l'action	
<i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i>	
Public cible : Toutes personnes de plus de 50 ans.	
Nouvelle action.	Type d'action : Mise en place d'atelier pour les seniors.
Responsable de l'action : la MSA	
Contenu de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La MSA a développé au sein de son réseau, les « Ateliers du Bien Vieillir ». Ils sont initiés dans le cadre de l'action « Seniors, soyez acteurs de votre santé », et ils sont destinés à impliquer les seniors par rapport à leur capital santé. ▪ La MSA, le CLIC PRES'AGE et le C.C.A.S travaillent en partenariat afin d'informer le plus grands nombres de seniors. Ainsi une conférence est organisée dans le cadre de la semaine bleue. ▪ La conférence doit permettre de présenter le fonctionnement des sept ateliers : <ul style="list-style-type: none"> → Bien dans son corps, bien dans sa tête. → Pas de retraites pour la fourchette. → Les cinq sens en éveil, gardez l'équilibre. 	

<p>→ Faites de vieux os. → Dormir quand on a plus vingt ans. → Le médicament, un produit pas comme les autres. → De bonnes dents pour très longtemps.</p> <p>▪ Chaque séance a lieu une fois par semaine et dure environ 3h, alternant apport théorique et animation (quiz, questionnement, mises en situation....) ▪ Les participants de la conférence sont invités à s'inscrire aux ateliers afin d'organiser localement les séances. A la fin du cycle les animateurs remettent un agenda santé aux participants.</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : Octobre 2013 : Conférence. Novembre à décembre 2013 : Ateliers pratiques.</p>	
<p>Acteurs et moyens mobilisés : La MSA, le CLIC PRES'AGE, le C.C.A.S, la Maison du département.</p>	
<p>Financement et co-financement : La MSA.</p>	
<p>Evaluation</p>	
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de Seniors présents à la conférence. ▪ Nombre d'inscrits aux ateliers. ▪ Nombre de Seniors présents à chaque atelier. ▪ Taux de satisfaction. ▪ Mesure d'évaluation des comportements. (Questionnaire d'évaluation avant puis un mois après.)
<p>Points de vigilance</p>	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La non participation des Seniors. ▪ Des locaux peu adaptés. <p>Réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication des acteurs locaux.

Axe 2 : Le Mal Etre et la Santé Mentale.

Action n° 2.7 : Prévenir le risque suicidaire.

Eléments de contexte :

La France est l'un des pays européens où le taux de suicide est nettement supérieur à la moyenne, en effet le taux standardisé est de 14.7 suicides pour 100000 habitants contre 10.2 en moyenne dans les pays européens. Le département du Vaucluse se place au dessus de la moyenne française avec 14.9/100000 habitants.

En France 10334 suicides ont été enregistrés en 2010. Si le taux de suicide a diminué de 10% depuis 2000, cette diminution c'est faite trois fois moins rapidement que pour les autres morts violentes. Malgré cela depuis 2000 le nombre de décès a tendance à augmenter chez les hommes de 45-54 ans.

En ce qui concerne les 25-34 ans, le suicide est la 1^{ère} cause de mortalité pour les hommes et la seconde pour les femmes derrière les cancers. De plus si les victimes de suicides sont majoritairement des hommes (Les moyens utilisés sont souvent plus violents), les tentatives de suicides sont majoritairement le fait des femmes.

En touchant tous les âges et toutes les catégories socio professionnelles, le suicide constitue un réel problème de santé publique, tant par les pertes humaines qu'il provoque chaque année, que par les problèmes psychologiques qu'il entraîne.

Depuis 1998, la France a instauré un Programme National pour La Prévention du Suicide, aboutissant à la mise en place de diverses mesures et programmes d'actions. C'est dans ce cadre que la commune d'Apt participe aux rencontres de prévention du suicide en Vaucluse.

Cadre et légitimité de l'action

Objectif général	<ul style="list-style-type: none">Accompagner au mieux les personnes à risques suicidaires.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">Renforcer le repérage et l'accompagnement des personnes en situations à risques.Prévenir la crise suicidaire et la récurrence en s'adaptant à la situation personnelle de l'individu.
Objectifs	<p>→ <u>Schéma Régional de Prévention</u>, Plan d'action « Population général » :</p> <p>Objectif 1.1 : « Poursuivre et développer des actions d'information auprès du grand public ».</p> <p>→ <u>Schéma Régional de Prévention</u>, Plan d'action « Enfants, Adolescents, Jeunes » :</p> <p>Objectif 2A : « Développer la prévention, le repérage et le premier accueil des adolescents présentant une souffrance psychique, des troubles du comportement. »</p> <p>Objectif 2B : « Informer les parents de facteurs de risque repérables.... »</p>

Description de l'action

Moyens humains, techniques et budgétaires

Public cible : Les habitants d'Apt.

Renouvellement d'une action.

Type d'action : Former les professionnels et mobiliser le public lors de la journée nationale.

Responsable de l'action : le C.C.A.S

Contenu de l'action :

L'action existe sur Apt depuis plusieurs années en partenariat avec le CoDES 84, et cible différents publics :

- Le risque suicidaire chez les jeunes :
 - Projet réaliser dans le cadre scolaire (Collège ou lycée). Travailler avec les élèves sur la création d'outils afin de sensibiliser les jeunes. Les créations seront présentées au cours de l'année. (Atelier graphique, théâtre, film....)
 - Formation des professionnels ou non en contact avec les jeunes : parents d'élèves, enseignants, équipe encadrante, conseillers, infirmière scolaire....
 - Mise en place d'un protocole de prise en charge des jeunes présentant un risque suicidaire.

- Le risque suicidaire chez les personnes âgées ou handicapée :
 - Continuer à proposer des formations aux professionnels (Les aides à domicile, les employés des portages de repas, les bénévoles d'associations...) sur le repérage et l'accompagnement des personnes à risques suicidaires.
 - Proposer des formations aux aidants familiaux, sur le repérage et l'accompagnement des personnes à risques suicidaires.

- Le risque suicidaire chez les personnes souffrant d'une addiction :
 - Formation des professionnels dans le cadre du projet RESAD « Notion de base en addictologie ».
 - Information, sensibilisation et prise en charge des usagers présentant des risques suicidaires.

Sur 2013-2014, la thématique est orientée vers :

Le risque suicidaire et mal être au travail, L'action est travaillée avec la structure « Santé au travail » basée sur Apt :

- Concevoir une stratégie ou un projet de prévention des risques en milieu professionnel.
- Organiser un accompagnement des personnes en arrêt de travail pour des raisons psychosociales.
- Assurer une permanence avec des professionnels de la santé mentale pour orienter les employés dans le cadre d'un mal être ou de problèmes de comportement.
- ½ journée d'information et de réflexion avec les entreprises aptésiennes. La médecine du travail, des psychologues ou le CAPP, pourront intervenir lors de cette journée.

Calendrier prévisionnel :

L'action prévention du risque suicidaire se déroule du mois d'octobre de l'année en cours avec réunion des partenaires et décisions du public cible.

L'action se réalise entre février et juin de l'année suivante, dans le cadre des journées nationale des rencontres de prévention du suicide en Vaucluse.

2014 : Le risque suicidaire et mal être au travail.

Acteurs et moyens mobilisés :

- Acteurs de terrain sur l'action prévention du risque suicidaire : le centre hospitalier, le CAPPA, l'ANPEP, le CMS, le Pôle Prévention, le C.C.A.S, le RESAD 84, le CODES 84.

- Acteur de terrain mobilisé pour le projet jeunes : l'éducation nationale, la MJC, le SAJ, le Collectif Ariane, la cité scolaire, la Mission Locale.

- Acteur de terrain mobilisé pour le projet Seniors et personnes handicapées : Association d'aide à domicile, association portage de repas, association d'aide aux aidants, maisons de retraite, foyer logement, le CLIC PRES'AGE, le Centre Hospitalier.

- Acteur de terrain mobilisé pour le projet en milieu professionnel : La mairie, le C.C.A.S, la médecine du travail, association de psychologue, le RESAD 84, la MSA, le Centre Hospitalier.

Financement et cofinancement envisagé :

L'ARS, le Conseil Général.

Evaluation

Indicateurs

- Le projet jeune :
→ Nombre de jeunes participants au projet.
- Le projet Seniors et personnes handicapées :
→ Nombre de formations proposées mises en place.
→ Nombre d'acteurs participants aux journées de formations.
- Le projet en milieu professionnel :
→ Nombre de permanences dans le mois.
→ Nombre de personnes en arrêt de travail venues en consultation.
→ Nombre de personnes salariées venues en consultation.
→ Le temps de suivie.
→ Les entreprises présentes lors de la ½ journée d'information.

Points de vigilance

- Frein :
- La non implication des professionnels.
- Réussite :
- L'implication de la médecine du travail.

Axe 2 : Le Mal être et la Santé Mentale

Action n° 2.8 : Accueil et accompagnement des auteurs de violences conjugales.

<p>Eléments de contexte :</p> <p>Face aux difficultés rencontrés par les victimes de violences conjugales à être placées dans un logement adapté, aux contraintes auxquelles doivent faire face les forces de sécurité dans la prise en charge des victimes, aux contraintes budgétaires inhérentes à la mise à disposition d'un logement pouvant accueillir plusieurs membres d'une même famille ; il semble opportun d'agir de manière articulée dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales.</p>	
<p>Cadre et légitimité de l'action</p>	
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evincer du domicile familial des auteurs de violences conjugales ▪ Prendre en charge individuelle et personnalisée pour les auteurs, ▪ Lutter contre la récidive.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger les victimes ▪ Apporter une réponse d'hébergement et d'accompagnement à l'auteur de violences évincé du domicile familial par décision judiciaire, et le sortir définitivement du cycle des violences conjugales, ▪ Prendre en charge de manière globale et concertée des personnes auteurs de violences conjugales.
Objectif	
<p>Description de l'action <i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i></p>	
<p>Public cible : Auteurs de violences conjugales, nécessitant une mesure d'éloignement du domicile issus de la ville d'Apt</p>	
Action en cours.	<p>Type d'action : Logement d'Accueil « la Sousto d'Ate »</p>
<p>Responsable de l'action : Pôle Prévention – CCAS</p>	
<p>Contenu de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La politique pénale du Parquet d'Avignon consiste à mettre en œuvre la loi du 4 avril 2006 sur l'éviction du domicile familial des auteurs de violences conjugales avec une prise en charge individuelle et personnalisée, destinée à lutter contre la récidive. ▪ L'auteur de violences conjugales sera accueilli à « La Sousto d'Ate » (nom du 	

<p>lieu d'accueil, le refuge d'Apt). Il sera procédé à la remise du règlement et d'accompagnement, ainsi qu'une convention de prise en charge et d'accompagnement par le réseau opérationnel entre la ville d'Apt et l'auteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un bilan individuel puis un accompagnement sera effectué par les acteurs du réseau opérationnel pour la période de prise en charge définie par décision de justice. ▪ A l'issue de ladite mesure, un rapport sera alors établi et transmis au parquet. ▪ La gestion, l'organisation et l'administration générale de réseau opérationnel de l'action dans son ensemble seront assurées par l'équipe municipale de coordination de la Sousto. <p>▪ Le projet a eu un accompagnement technique et méthodologique émanant de la DDCCS, dans le cadre de la mission égalité entre les femmes et les hommes, et du groupe observatoire départemental des violences faites aux femmes, piloté par la déléguée départementale.</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2013 : action en cours.</p>	
<p>Acteurs mobilisés : Le Pôle prévention, le CCAS, Tribunal de Grande Instance d'Avignon, La Gendarmerie d'Apt, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), L'Association Vaclusienne d'Aide et de Prévention (AVSAP), Centre Hospitalier du Pays d'Apt, l'Unité Psychiatrie légale et de victimologie Joseph Grasset, Le Centre Médico Social d'Apt, le Centre d'Accueil Psychothérapique du Pays d'Apt (CAPP), le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), l'Association Médiation d'aides aux victimes (AMAV), Le centre d'information des droit des femmes et des familles (CIDFF84), les bailleurs sociaux.</p>	
<p>Financement et co-financement : FIPD – Commune d'Apt - CCAS</p>	
<p>Evaluation</p>	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'auteurs orientés par la justice. ▪ Nombres d'acteurs mobilisés.
Points de vigilance	<p>Frein :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le non dépôt de plainte de la victime. <p>Réussites :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection des victimes. ▪ Lutter contre la récidive.

Axe 3 : Santé, éducation et formation.

Axe 3 : Santé, éducation et formation.

Action n° 3.1: Intégration d'un module prévention santé dans le temps périscolaire.

<p>Eléments de contexte :</p> <p>La gestion du temps extra scolaire et l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant sont autant de questions qui demandent une réponse de la part des communes, mais qui reste difficilement évaluable d'un point de vu financier ou techniques.</p> <p>Les parents Aptésiens ont un certain nombre d'appréhension pour la prise en charge de leurs enfants, dans le cadre de la modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2014-2015.</p>	
<p>Cadre et légitimité de l'action</p>	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir les activités de prévention et de promotion de la santé.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'envie d'apprendre chez les enfants, basé sur la progression individuelle. ▪ Rendre l'enfant acteur de sa santé.
Objectif	<p>→ <u>Schéma Régional de prévention</u>, plan d'action « Enfants, Adolescents, Jeunes » :</p> <p>Objectif 4 : « Promouvoir des actions d'éducation à la santé ».</p>
<p>Description de l'action</p> <p><i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i></p>	
<p>Public cible : les enfants des écoles primaires de la ville d'Apt, classe de CM1/CM2.</p>	
<p>Nouvelle action.</p>	<p>Type d'action : Intégrer un volet prévention santé, dans le cadre du projet éducatif de territoire.</p>
<p>Responsable de l'action : le Service Animation Jeunesse.</p>	
<p>Contenu de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout au long de l'année scolaire des séances d'une heure seront proposées aux enfants de 9 à 11 ans scolarisés sur Apt. ▪ Les enfants seront encadrés par des éducateurs sportifs diplômés d'état et par une équipe d'animateurs de jeunes enfants. ▪ Différentes thématiques pourront être abordées sur l'année, dans le cadre du projet « Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) : L'hygiène de vie, l'éducation nutritionnelle, la lutte contre les jeux dangereux, la prévention du mal être, les actions sur les addictions, la formation aux premiers secours. ▪ Les activités sont adaptées à l'âge de l'enfant. Elles sont proposées sous la forme 	

<p>de module une à deux fois par mois, sur un trimestre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les modules seront travaillés au cours de l'année 2014-2015 : choix des thématiques, déroulement des ateliers, choix des partenaires et des intervenants. ▪ Ce projet à pour but de créer des partenariats avec les associations de la ville, tout en impliquant le médecin et l'infirmière scolaire ainsi que des partenaires issus de la prévention santé. 	
<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>Décembre 2013 : proposition du projet au comité de réflexion, choix des partenaires et formation de l'animateur.</p> <p>Rentrée 2014-2015 : Mise en place du premier module.</p>	
<p>Acteurs et moyens mobilisés :</p> <p>Acteurs de terrain : Le Service Animation Jeunesse, le C.C.A.S, le CoDES 84, UFSBD.</p>	
<p>Financement et cofinancement envisagé :</p> <p>ACSE.</p> <p>Association Française de Promotion de la Santé Scolaire et Universitaire (AFPSSU). <i>Appel a projet d'ici décembre 2013 dans le cadre « du harcèlement longtemps invisible et silencieux mais qui détruit l'enfant, la violence, les jeux dangereux et les incivilités, en améliorant la vie dans les établissements dans son environnement physique et humain »</i> Fondation de France projet enfance et culture.</p>	
<p>Evaluation</p>	
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'écoles mettant en place le projet. ▪ Nombre d'enfants inscrits à la rentrée 2015. ▪ Nombre d'enfants inscrits aux ateliers. ▪ Nombre d'enfants présents aux ateliers.
<p>Points de vigilance</p>	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une mauvaise gestion des plannings pour les activités. ▪ Le manque de personnel diplômé pour encadrer les enfants. <p>Réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporter aux enfants des informations sur la santé de façon ludique.

Axe 3 : Santé, éducation et formation.

Action n° 3.2: Promotion de l'hygiène buccodentaire.

<p>Eléments de contexte :</p> <p>En France la santé bucco dentaire de la population, des jeunes en particulier, s'est sensiblement améliorée au cours des 20 dernières années. Les caries dentaires et les complications sont des maladies multifactorielles qui font intervenir des facteurs liés à l'individu (Déterminants comportementaux, le brossage, l'utilisation du fluor.....), à la flore buccale, à l'alimentation et aux conditions d'accès aux soins. Ce dernier point pose la question d'égalité, notamment face à la santé.</p> <p>En France le programme de prévention national, préconise de mettre en place une prévention secondaire destinée aux enfants et aux adolescents. C'est dans cette optique que la commune d'Apt a décidé de proposer un projet ciblant les enfants de 6 ans scolarisés en CP.</p>	
<p>Cadre et légitimité de l'action</p>	
<p>Objectif général</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la santé bucco-dentaire des enfants de 6 ans scolarisés en classe de CP sur la commune d'Apt.
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre aux enfants d'avoir des connaissances sur l'hygiène bucco-dentaire. (Les règles de base). Le tout dans un cadre ludique. ▪ Former les enseignants, les agents territoriaux (ATSEM) les infirmières scolaires. ▪ Sensibiliser les parents aux consultations gratuites dans le cadre du projet M'T dents. (Ici la visite annuelle pour les enfants de 6 ans).
<p>Objectif</p>	<p>→ <u>Programme départemental de prévention bucco-dentaire.</u></p> <p>→ <u>Programme national M'T dents.</u></p> <p>→ <u>Schéma Régional de Prévention</u>, Plan d'action « Enfants, Adolescents, Jeunes » :</p> <p>Objectif 1A1 : « Augmenter le recours à l'Education Bucco Dentaire »</p>
<p>Description de l'action</p> <p><i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i></p>	
<p>Public cible : les enfants scolarisés en classe de CP et leurs parents.</p>	
<p>Renouvellement. <i>Action développée.</i></p>	<p>Type d'action : Mise en route d'ateliers sur l'hygiène bucco dentaire.</p>
<p>Responsable de l'action : le centre social Maison Bonhomme.</p>	

Contenu de l'action :

- Mobiliser le personnel territorial sur l'hygiène bucco dentaire des enfants. Réunion avec les acteurs, afin de réfléchir sur le projet, de sensibiliser les partenaires et les former à l'hygiène bucco dentaire.

- Pour les enfants :

Séance de 2h pour les classes de CP (1h+1h). L'animateur abordera différentes thématiques :

L'anatomie de la dent,
Le brossage et l'hygiène,
Les dangers du grignotage,
Les aliments amis des dents. } 1h

Comment bien se brosser les dents, distribution de brosses à dents.
Pour les demi-pensionnaires une pochette de rangement est fournie avec un verre et du dentifrice. } 1h
Découverte du site M'T dents.

- Les animations seront assurées à l'aide de différents supports fournis par des partenaires. (UFSBD, le CODES 84....)

- Des brosses à dents seront distribuées aux enfants. Les ½ pensionnaires recevront en plus une pochette, comprenant un verre et un dentifrice, afin de se brosser les dents entre midi et quatorze heures sous la surveillance des ATSEM.

- Pour les parents, les enseignants, et les ATSEM :

→ Information sur le programme M'T dents :

- Quel enfant est concerné et à quel âge ?
- Comment bénéficier des soins ?
- Ou bénéficiaire de ces soins ?
- Diffusion d'un document à l'attention du public parent.

Calendrier prévisionnel :

Année scolaire 2013-2014 : présentation du projet à l'équipe éducative et aux professionnels impliqués et formation des professionnels.

Année scolaire 2014-2015 : Mise en route du projet.

Acteurs et moyens mobilisés :

Acteurs de terrain : La commune, le Service scolaire, le Service Animation Jeunesse. L'éducation Nationale. Le centre social Maison Bonhomme, UFSBD, le CODES 84, le médecin et l'infirmière scolaire, la PMI.

Financement et cofinancement envisagé :

La CPAM, le CG, UFSBD.

Evaluation	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de classes de CP ayant reçu une formation et une animation. ▪ Nombre d'enfants participants. ▪ Nombre de brochures et d'affiches distribuées. ▪ Nombre de réunions mises en place avec les parents et les professionnels. ▪ Evaluation de l'action auprès des enfants et du corps enseignants.
Points de vigilance	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Non participation du personnel encadrant entre 12h-14h. ▪ Non participation des partenaires. ▪ Pas d'accès libre aux brosses à dents entre 12h-14h. <p>Réussites :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication du personnel et des parents. ▪ Action déjà en cours, personnel formé. ▪ Outils ludiques disponibles mis a disposition par les partenaires.

Axe 3 : Santé, éducation et formation.

Action n° 3.3 : Créer une plaquette d'informations pour les jeunes.

Eléments de contexte :	
Le diagnostic réalisé auprès des jeunes de moins de 25 ans identifie le manque d'informations comme une problématique dans le cadre de l'accès aux soins. En effet, les jeunes ont du mal à identifier les acteurs, présents sur Apt, susceptibles de leur apporter une aide.	
Cadre et légitimité de l'action	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la prise en charge des problématiques notamment chez un public jeune.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les connaissances des jeunes sur les lieux ressources, sur leur rôle et leurs missions. ▪ Repérer et orienter la population jeune en souffrance.
Objectif	
Description de l'action <i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i>	
Public cible : Les jeunes de moins de 20 ans.	
Nouvelle action.	Type d'action : Création d'un outils.
Responsable de l'action : La Maison des Jeunes et de la Culture, avec le Point Information Jeune.	
Contenu de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un groupe de travail constitué des différents acteurs de terrain en lien avec les jeunes. ▪ Concevoir un message grand public, sous différents supports, brochures, site internet application.... Pour mettre en valeur l'information. <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'outil créé intégrera différentes informations : <ul style="list-style-type: none"> → Les numéros utiles, → Les permanences ouvertes aux jeunes, (l'espace santé jeune, la consultation jeune consommateur, le Point Ecoute Jeune....) → Les informations sur l'orientation ▪ L'outil sera enrichi par le travail de groupe. 	

<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>Septembre 2014 : début du travail de groupe.</p> <p>Septembre 2015 : diffusion de l'outil aux élèves de 6^{ème} et de 2nd.</p>	
<p>Acteurs et moyens mobilisés :</p> <p>Acteurs de terrain : les acteurs en lien avec les jeunes.</p>	
<p>Financement et cofinancement envisagé :</p> <p>Le conseil général, la MILDT, l'ARS.</p>	
<p>Evaluation</p>	
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'acteurs présents au groupe de travail. ▪ Nombre de plaquettes distribuées. ▪ Nombre de téléchargements sur le site internet.
<p>Points de vigilance</p>	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'implication des acteurs. ▪ La mauvaise diffusion de l'outil. <p>Réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication des partenaires locaux.

Axe 3 : Santé, éducation et formation.

Action n° 3.4 : Le parcours Santé.

Eléments de contexte :	
<p>L'Atelier Santé Ville cherche à mettre en place des rencontres et des informations sur des thématiques santé importantes. Nous pouvons citer comme exemple, l'hygiène bucco dentaire, sur l'alimentation (Equilibre alimentaire, prise en charge des enfants en surpoids, ...) ou encore sur la mise en place d'activité physique, le tout auprès des CP des différentes écoles de la commune.</p> <p>Dans le cadre de ces thématiques, des expositions, des séances documentaires, des vidéos, ou des débats pourront être organisés au sein de la Maison Promotion de la Santé. Le tout en partenariat avec les établissements scolaires, les associations de quartiers ou toutes structures ayant un projet de santé.</p>	
Cadre et légitimité de l'action	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser et informer les enfants sur les bienfaits de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Informer les enfants sur des thématiques santé.• Acquérir de nouveaux réflexes en matière d'hygiène bucco dentaire ou dans la pratique d'une activité.• Prendre conscience de son comportement alimentaire et adopter des gestes plus sains.
Objectif	
Description de l'action <i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i>	
Public cible : les enfants en classes de CP des écoles d'Apt.	
Action en cours.	Type d'action : proposer une journée qui clôture les activités de prévention organisées au cours de l'année scolaire.
Responsable de l'action : le C.C.A.S.	
Contenu de l'action :	
<p>La journée est divisée en différents ateliers.</p> <p>9h départ de l'école à pied vers le plan d'eau.</p> <p>9h30 collation autour d'un fruit ou d'un légume.</p> <p>1^{er} atelier : Parcours ludique.</p>	

→ Tout au long du trajet jusqu'au plan d'eau, les enfants répondent à des questions sur un groupe d'aliment. Ils récupèrent une pièce d'un puzzle à chaque bonne réponse.

2nd atelier : La pyramide alimentaire.

→ Chaque classe dépose son puzzle sur la pyramide. Pour cet atelier l'animateur propose de jouer, de manière ludique, avec les groupes d'aliments. Le discours sera adapté à l'âge des enfants et ne portera pas de jugement.

3^{ème} atelier : La course de relais.

→ Les sapeurs pompiers proposent aux enfants une course de relais avec une lance à incendie. Les enfants sont là aussi pour découvrir la caserne et les camions.

4^{ème} atelier : Ecoute ton cœur.

→ Les animateurs proposent aux enfants de prendre leur pouls au repos avec un stéthoscope, puis après avoir réalisé une activité (petite course, flexions...).

5^{ème} atelier : M'T dents.

→ Cet atelier est constitué de deux jeux sur la santé buccodentaire.

- Le jeu des cocottes : par petit groupe de 2 ou 4, les élèves s'interrogent.

- Champion des dents, un jeu de questions réponses.

→ Un affichage ludique permet aux animateurs de répondre aux questions et d'apporter une information supplémentaire.

- Ce qui est bon pour mes dents est bon pour moi.

- Envie d'avoir un beau sourire ? Prends soin de tes dents.

- Les boissons sucrées attaquent mes dents, je préfère boire de l'eau.

- Non aux grignotages mes dents aussi doivent se reposer.

- Chaque fois que je me brosse les dents, je prends mon temps, 3 min.

- Le projet est présenté à l'ensemble des partenaires. Le questionnaire, le puzzle et les différents outils seront réalisés avec l'aide des partenaires. Ils seront ensuite remis aux corps enseignants quinze jours avant l'animation.

- Les enfants sont pris en charge pour le repas de midi. La commune propose un repas équilibré et une collation à 16h avant de rentrer vers l'école.

- Les enfants, les enseignants et les accompagnateurs sont amenés à évaluer la journée à l'aide d'un questionnaire de satisfaction.

Calendrier prévisionnel :

Entre janvier et mars 2014 : Réunion de travail avec les partenaires.

Entre avril et juin 2014 : réalisation du parcours santé.

Acteurs et moyens mobilisés :

Acteurs de terrain : Le SAJ, les sapeurs pompiers, l'éducation nationale, le CoDES 84, la MSA, l'UFSBD, les services techniques, le centre social Maison Bonhomme, le Centre Hospitalier.

Financement et co-financement :

La commune, l'ACSE.

Evaluation	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de professeurs présents lors de la réunion. ▪ Nombre d'enfants invités à participer à la journée. ▪ Nombre d'enfants présents sur la journée. ▪ Evaluation de la journée.
Points de vigilance	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le temps. ▪ Les moyens matériels. <p>Réussites :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3^{ème} édition de l'action. ▪ Investissement des partenaires.

Axe 3 : Santé, éducation et formation.

Action n°3.5 : Prévention des conduites addictives chez les jeunes en milieu scolaire.

<p>Eléments de contexte :</p> <p>Les professionnels de la santé soulignent l'existence de plusieurs types de conduites addictives chez les jeunes (13 - 21 ans) : consommation de tabac, d'alcool, de cannabis, de produits psychotropes mais aussi dépendance par rapport aux nouvelles technologies.</p> <p>Les jeunes de moins de 21 ans interrogés lors du diagnostic, nous rapportent que la prévention sur les conduites à risques n'est pas toujours adaptée au contexte scolaire. Ensuite il y a souvent des difficultés dans les démarches de soin, avec une mauvaise identification des acteurs médico-sociaux présents sur Apt. Le manque d'anonymat et la peur du regard des autres influencent aussi les jeunes dans leur démarche de soins.</p>	
Cadre et légitimité de l'action	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévenir les conduites à risques chez les jeunes et promouvoir l'éducation à la santé.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir en prévention des conduites addictives. ▪ Mettre en réseau les acteurs socio sanitaires pour un meilleur accès aux soins. ▪ Utiliser des outils adaptés pour rendre les jeunes acteurs dans la démarche de prévention.
Objectif	<p>→ <u>Schéma Régional de Prévention</u>, volet Prévention, Promotion de la Santé et Santé Environnementale PPS :</p> <p>Objectif 7.3 : « Enfants, Adolescents, Jeunes : prévenir l'usage des produits psycho-actifs, les addictions et leurs conséquences »</p>
Description de l'action <i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i>	
Public cible : Les collégiens et les lycéens scolarisés sur Apt.	
Nouvelle action.	Type d'action : Action de prévention des conduites addictives.
Responsable de l'action : Le C.C.A.S et le Pôle Prévention.	
Contenu de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A partir d'outils venant d'acteurs partenaires, les animateurs interviennent en milieu scolaire. Les animateurs sont secondés dans l'action par des acteurs de terrains sollicités en fonction des thématiques. 	

Au collège :

6^{ème}/5^{ème} : le tabac.

4^{ème}/3^{ème} : l'alcool et drogue.

Au lycée : 2nd et terminale.

→ Les drogues et alcool.

→ Les modes de consommation.

→ Comment gérer son stress.

La thématique addiction aux jeux pourra être traitée au cours d'une intervention.

Les animateurs apportent une information relative aux différentes addictions :

→ Sur les produits, les comportements de consommation, les effets.

→ Sur la loi et la réglementation.

→ Les espaces d'aides.

- Le Pôle Prévention souhaite mettre en place une action auprès des 4^{ème} et des 2nd.
- Le but du projet est de donner la possibilité aux jeunes de transmettre l'information à leurs camarades. (Stands, film, atelier théâtre....). Le projet est travaillé avec les professeurs et l'équipe encadrante.

Calendrier prévisionnel :

2014 – 2015 : réflexion sur le projet, avec les différents partenaires.

Rentré 2015-2016 : Mise en œuvre du projet.

Acteurs et moyens mobilisés :

Infirmière et médecin scolaire, les CPE, ANPAA, le CoDES 84, les parents d'élèves, les psychologues du Collectif Ariane, le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté de la cité scolaire, le collège Jeanne d'Arc, le RESAD 84.

Financement et co-financement envisagé :

MILDT, ARS, la commune.

Evaluation

Indicateurs

- Nombre de réunions avec les partenaires.
- Nombre de partenaires investis dans le projet.

Point de vigilance

Frein :

- L'organisation avec les établissements scolaires.

Réussites :

- Rendre les jeunes acteurs de leur santé.
- Investissement des jeunes dans l'action.

Axe 3 : Santé, éducation et formation.

Action n° 3.6 : Action de prévention précoce des troubles du langage.

<p>Eléments de contexte :</p> <p>Dans le cadre du CLSPD, le groupe de travail identifie le niveau scolaire comme étant insuffisant. En effet 15% des élèves qui intègrent le collège n'ont pas les compétences minimales.</p> <p>Sur Apt, 150 à 200 jeunes de 18 à 25 ans sont sans emploi et exclus du tissu social et de la recherche d'emploi. Ce vivier d'exclusion alimenté chaque année, prend sa source à l'école maternelle et dans l'accompagnement à la parentalité.</p>	
<p>Cadre et légitimité de l'action</p>	
<p>Objectif général</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir le décrochage scolaire par le levier de la lutte contre les troubles du langage.
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et donc prévenir les troubles spécifiques du langage pour permettre la construction de la pensée chez l'enfant. • Ouvrir l'école et l'action partenariale afin d'apporter aux enfants des expertises multiples. • Permettre une prévention active et un accompagnement des familles pour engager un bilan et/ou un suivi orthophonique à l'extérieur à partir de la moyenne section. • Former les professionnels au dépistage des troubles du langage.
<p>Objectif</p>	<p>→ <u>Schéma Régional de Prévention</u>, Plan d'action « Enfants, Adolescents, Jeunes » :</p> <p>Objectif 1A3 : « Améliorer l'accès au dépistage des troubles spécifiques des apprentissages et des troubles psychomoteur. »</p>
<p>Description de l'action</p> <p><i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i></p>	
<p>Public cible : Les enfants scolarisés sur Apt, à partir de la moyenne section.</p>	
<p>Nouvelle action.</p>	<p>Type d'action : Action de prévention précoce.</p>
<p>Responsable de l'action : le Pôle Prévention.</p>	
<p>Contenu de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier, repérer, prévenir les troubles du langage. • Faciliter la prise en charge précoce des enfants présentant des troubles du langage par les professionnels au sein de l'école. <p>→ Dans le cadre de l'action l'enseignant devra faire un premier dépistage des élèves.</p>	

(Ce dernier peut être soutenu dans sa démarche par les membres du RASED)

→ Dans un second temps le médecin scolaire prend en charge l'enfant afin d'effectuer un dépistage plus poussé.

→ Enfin, dans le cadre d'un trouble du langage, l'enfant sera pris en charge par un orthophoniste.

- La prise en charge des enfants en moyenne section doit permettre à l'équipe de créer des liens et d'accompagner les familles dans la prise en charge des enfants. Expliquer l'importance d'une prise en charge adaptée à l'enfant et d'une prévention active afin d'engager un bilan et/ou un suivi orthophonique à l'extérieur à partir de la grande section.

- La qualité du repérage, du dépistage et du diagnostic d'enfants porteurs d'un trouble spécifique du langage, constitue une étape essentielle pour définir les meilleures conditions d'une prise en charge individualisée. Pour cela les professionnels doivent être capable d'identifier ces troubles.

- Proposer une formation aux professionnels pour mieux appréhender les troubles du langage. Formation animée par le CoDES 84 :

→ Difficultés articulatoires ou élocutoires : l'enfant prononce mal un ou plusieurs phonèmes.

→ Le retard de parole : l'enfants déforme les mots.

→ Le retard du langage : l'enfant est peu ou pas intelligible.

→ Les troubles spécifiques du langage (Dysphasie, bégaiement, les troubles de la voix, la surdité...),

→ Les troubles spécifiques à l'écrit, (Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie,...).

Calendrier prévisionnel :

- 1^{er} trimestre scolaire 2014 : Rencontre et dépistage des enfants en moyenne section par le corps enseignant.

- Janvier 2015 : Organisation d'une ½ matinée avec les parents des enfants dépistés, les professeurs et l'orthophoniste.

- Février à juin 2015 : observation et évaluation par l'orthophoniste.

- Septembre à juin 2016 : prise en charge et accompagnement des enfants dépistés et des parents en grande section.

- Juin 2016 : mesures des effets.

Acteurs et moyens mobilisés :

L'Education Nationale, les membres du CLSPD, les orthophonistes, le médecin et l'infirmière scolaire, le SAJ, le centre social Maison Bonhomme, le Service Petite Enfance, le RASED et le Codes 84.

Financement et cofinancement envisagé :

Evaluation

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">▪ Les progrès des élèves grâce à des outils utilisés par les enseignants et les membres du RASED.▪ Nombre d'enfants détectés en maternelle.▪ Nombre d'enfants pris en charge.▪ L'adhésion des familles.▪ Résultats aux évaluations à l'entrée au CP.
Points de vigilance	Freins : <ul style="list-style-type: none">▪ Non implication des enseignants.▪ Non implication des parents.

Axe 3 : Santé, éducation et formation.

Action n° 3.7 : Le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP).

Eléments de contexte :	
<p>Le LAEP est un lieu où l'on vient pour se rencontrer, pour parler, pour écouter, pour jouer. Mais c'est aussi un lieu où l'on vient pour ne rien faire, être simplement là pour passer un moment ensemble.</p> <p>Les enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent (Grands parents...), sont accueillis dans un espace collectif de jeu, d'échanges et de détente. L'enfant reste sous la responsabilité de ses parents ou de l'adulte qui l'accompagne.</p> <p>L'accès est libre, anonyme et gratuit.</p>	
Cadre et légitimité de l'action	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none">Proposer un lieu de rencontre pour les parents et leurs enfants.
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none">Valoriser les compétences des parents.Améliorer les relations parents/enfants.Favoriser l'éveil et la socialisation des enfants.Rompre l'isolement.Prévenir la maltraitance.
Objectif	
Description de l'action <i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i>	
Public cible : Les enfants de 0 à 6 ans et leurs parents.	
Action en cours.	Type d'action : Proposer un lieu d'accueil.
Responsable de l'action : Le Service Petite Enfance de la communauté des communes du pays d'Apt.	
Contenu de l'action :	
<ul style="list-style-type: none">Le LAEP est un lieu adapté pour l'accueil des enfants de 0 à 6 ans et de leurs parents ouvert trois matinées par semaine.Au minimum deux accueillants sont présents à chaque séance. Ils sont les garants du cadre. (Respect du règlement intérieur, du projet du LAEP et des modalités d'organisation).L'équipe d'accueillant se réunit une fois par mois, pour discuter et échanger sur les événements survenus pendant les temps d'accueil. Les temps de supervision se font	

en compagnie d'un psychologue.

Les objectifs du LAEP sont multiples :

- Enrichir la relation entre les enfants et leurs parents, prévenir les difficultés en amont, soutenir les compétences de chacun (Parents et enfants). Le tout dans un esprit de bienveillance et non de jugement.
- Favoriser la socialisation de l'enfant. Le LAEP facilite la rencontre de l'autre, c'est l'occasion pour les petits et les grands de « voir du monde », d'échanger sereinement pour les plus petits et avoir une première expérience des règles de vie en société.
- Rompre l'isolement des adultes. En fréquentant ce lieu, les parents peuvent s'ouvrir vers l'extérieur et tisser des liens. Cela permet de faire une pause dans le quotidien.
- Découvrir des jeux et des jouets différents. L'ensemble participe à l'éveil de l'enfant et à son développement psychomoteur. Ces nouvelles activités peuvent être des outils dans les échanges et la socialisation des enfants.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents reste un lieu d'accueil, il n'a pas de vocation thérapeutique et ce n'est pas non plus un lieu de garde d'enfant.

Calendrier prévisionnel :
Action en cours.

Acteurs et moyens mobilisés :
Le CMS, le CMPi, Le CAMSP, le Service Animation Jeunesse, le Conseil Général du Vaucluse.

Financement et co-financement :
La CAF, la MSA, la CCPA.
Charges supplétives : CHS Montfavet, Conseil général 84, Commune, le CMPI, Camps.

Evaluation

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de jours d'ouverture.▪ Nombre de familles accueillies.▪ Nombre de partenariats créés.▪ Nombre de professionnels mobilisés comme accueillants.
Point de vigilance	<p>Freins :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Etre mal identifié dans les missions. <p>Réussites :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Projet existant.▪ Des partenariats renouvelés pour l'année 2013-2014.

Axe 3 : Santé, éducation et formation.

Action n° 3.8 : Atelier de cuisine et initiation à une pratique physique régulière

<p>Eléments de contexte :</p> <p>Les populations défavorisées de la ville issues du périmètre du CUCS rencontrent des difficultés pour se nourrir correctement et plus particulièrement avec les denrées distribuées par les différentes associations.</p> <p>Il est constaté une mauvaise alimentation néfaste à leur bien être (santé, obésité,...) cependant quelques bons réflexes suffisent pour réaliser des repas économiques, équilibrés, et savoureux.</p> <p>identifié par l'ensemble des associations (croix rouge, restos du cœur, secours populaire ainsi que le CCAS).</p> <p>Cette action s'inscrit dans la continuité de l'action menée par le CODES 84, en direction des professionnels, travailleurs sociaux et bénévoles des structures associatives</p>	
<p>Cadre et légitimité de l'action</p>	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des ateliers de cuisine.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer, former par la mise en place d'ateliers de cuisine, destinés à des personnes en situation de vulnérabilité. ▪ Faire évoluer les habitudes alimentaires conformément aux recommandations du PNNS et du plan obésité. ▪ Rompre l'isolement afin de créer du lien social. ▪ Promouvoir l'activité physique et lutter contre la sédentarité.
Objectif	<p>→ <u>PRAP 2011-2016</u>, Personne démunie :</p> <p>Fiche action 5 : « Agir avec et pour les populations démunies »</p>
<p>Description de l'action</p> <p><i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i></p>	
Public cible : Personnes bénéficiaires des aides alimentaires issus du quartier CUCS.	
Action en cours.	Type d'action : Atelier de cuisine.
Responsable de l'action : Le C.C.A.S.	
Contenu de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il s'agit de prévoir un atelier de cuisine au sein de l'ANPEP afin d'être au plus près du quotidien du public. Les denrées proposées pour l'aide alimentaire seront ▪ utilisées afin de proposer des repas équilibrés. 	

<ul style="list-style-type: none"> ▪ En amont des ateliers le cuisinier et la diététicienne établissent un menu équilibré, à l'aide des denrées distribuées aux aides alimentaires. Les bénéficiaires des aides seront mobilisé grâce aux trois associations caritatives : Restos du cœur, Secours Populaire, Croix Rouge. ▪ Les personnes pourront ainsi s'inscrire aux ateliers en fonction du menu proposé. ▪ Lors des ateliers, une information sur les ateliers de cuisines réalisés au sein de du centre social Maison Bonhomme sera distribuée. ▪ En parallèle des ateliers de cuisine, il est important d'apporter des informations complémentaires sur l'importance d'une activité physique. A cet effet, la ville a installé des équipements sportifs mis à la disposition gratuitement à la population. Il peut être envisagé avec les personnes participantes aux ateliers de cuisine, une initiation à la bonne utilisation de ce matériel, encadrée par un moniteur sportif. 	
<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>Dernier trimestre 2013 : 27/09/2013 et 28/11/2013</p> <p>Premier trimestre 2014 : 6/02/2014 et 13/03/2013.</p>	
<p>Acteurs et moyens mobilisés :</p> <p>CCAS, Croix Rouge, Restos du Cœur, Secours Populaire, ANPEP, 1 cuisinier, 1 diététicienne, animateur sportif, le centre social Maison Bonhomme.</p>	
<p>Financement et co-financement :</p> <p>ARS.</p>	
<p>Evaluation</p>	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'atelier prévu ▪ Nombre d'atelier réalisé ▪ Nombre de participants aux ateliers ▪ Implication des partenaires
Point de vigilance	<p>Freins</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de participants ▪ Langage pas adapté des professionnels <p>Réussites :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'implication des partenaires ▪ Locaux adaptés aux cours de cuisine

Axe 3 : Santé, éducation et formation.

Action n°3.9 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

<p>Eléments de contexte :</p> <p>La Ville d'Apt mène une action d'ensemble sur l'habitat visant à une amélioration générale de l'offre et à un équilibre social sur le territoire. Deux OPAH classiques ont été menées sur le centre ville d'Apt de 1982 à 1985 puis de 1991 à 1993.</p> <p>Aujourd'hui la commune souhaite relancer son intervention sur le centre ville par la mise en place d'une démarche globale cohérente dont la future OPAH n'est qu'un des éléments constitutifs. La requalification et la redynamisation du centre ancien constituant le point majeur de cette politique.</p> <p>En effet plusieurs facteurs sont à prendre en compte, le fort taux de vacance qui porte souvent sur des immeubles entiers, les situations de logements indignes très prégnantes, la paupérisation de la population, les problèmes d'habitabilité dus à la morphologie urbaine et à la fragilité de la dynamique commerciale sont autant d'éléments qui nécessitent une intervention en profondeur afin d'encourager une mixité sociale et générationnelle sur le centre ville.</p> <p>En parallèle de nombreux projets sont menés sur la ville, et ils illustrent l'engagement de la commune d'Apt à s'investir dans une démarche de développement durable. Nous pouvons citer comme exemple, le développement d'un réseau bois énergie en Luberon, la réflexion initiée autour de la mise en place d'un Agenda 21 Local, des initiatives ponctuelles telles que « Manger Bio à la cantine », la distribution des kits d'économiseur d'eau</p>	
Cadre et légitimité de l'action	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé ainsi que la précarité énergétique du Centre ancien et des faubourgs d'Apt.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la mixité sociale. ▪ Aboutir à une maîtrise urbaine durable. ▪ Communiquer sur le projet OPAH.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Schéma Régional de Prévention, volet Prévention Promotion de la Santé et Santé Environnementale PSS</u> : « Mieux connaître et prendre en compte les inégalités de santé ». Objectif 1c : « Identifier et agir sur les conditions de vie insalubre ou les logements inadaptés aux enfants ».
Description de l'action	
<i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i>	
Public cible : Les habitants d'Apt.	

Action en cours de préparation.	Type d'action : Opération amélioration de l'habitat.
Responsable de l'action : L'OPAH : Le bureau de l'habitat ville d'Apt.	
<p>Contenu de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'action se limite à une partie du centre ville d'Apt, comprenant le centre ancien intra muros et une partie des faubourgs, ce qui représentent 1950 logements. ▪ Le dispositif OPAH vise à répondre à plusieurs orientations stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> → Lutter contre l'habitat indigne : Combiner des aides incitatives et des mesures coercitives, dans le but de motiver le propriétaire à réhabiliter ses logements. <ul style="list-style-type: none"> - Repérer des situations d'indécences ou d'habitat indigne. - Signaler la situation au comité de suivi « indignité ». - Proposer une démarche de médiation. - Mettre en œuvre de mesures coercitives le cas échéant. - Rechercher des logements temporaires dans le cadre des procédures de réhabilitation. → Lutter contre la précarité énergétique et mise en place d'un programme « Habiter Mieux ». → Favoriser le maintien à domicile des propriétaires occupants et améliorer leur logement. → Produire des logements à loyers maîtrisés. ▪ L'OPAH a également une mission de suivi et d'animation : <ul style="list-style-type: none"> → Information du public, des partenaires et des intervenants. → Conseils gratuits aux habitants, aux locataires et aux propriétaires. → Un accompagnement social. → La mise en place et l'animation du dispositif de lutte contre l'habitat indigne. → La mise en place et l'animation du dispositif de lutte contre la précarité énergétique. → La gestion des aides. 	
Calendrier prévisionnel : A définir.	
Acteurs et moyens mobilisés : Le bureau de l'habitat.	
Financement et co-financement envisagé : L'ANAH, la commune d'Apt, la région PACA, le département du Vaucluse.	

Evaluation	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de logements réhabilités au cours de l'année 2013. ▪ Nombre d'habitants (Propriétaires ou locataires) touchés.
Points de vigilance	<p>Frein :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une identification des missions de l'OPAH à améliorer. <p>Réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un partenariat vivant.

Axe 3 : Santé, éducation et formation.

Action n°3.9.1 : Action complémentaire à l'OPAH : Informer les professionnels sur la question du saturnisme.

<p>Eléments de contexte :</p> <p>Reconnaître les premiers signes d'une intoxication par le plomb. Les premiers symptômes du saturnisme peuvent passer inaperçus : fatigue, maux de tête, maux de ventre, manque d'attention, nervosité, anémie.</p> <p>Chez l'enfant, les effets sur le système nerveux peuvent entraîner : des troubles du langage, de la motricité et/ou du comportement comme l'hyperactivité, des difficultés d'apprentissage, des maux de tête, un ralentissement de la croissance, une encéphalite.</p> <p>Chez l'adulte, l'intoxication par le plomb peut être responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De douleurs abdominales, souvent accompagnées de nausées et de vomissements, ▪ D'anémies, ▪ D'atteinte des nerfs périphériques, notamment ceux du bras et de la main, ▪ D'hypertension artérielle. 	
Cadre et légitimité de l'action	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les professionnels du secteur sanitaire et social sur la question du saturnisme.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un réseau. ▪ Apporter de l'information sur les conséquences du saturnisme.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Schéma Régional de Prévention, volet Prévention Promotion de la Santé et Santé Environnementale PSS</u> : « Mieux connaître et prendre en compte les inégalités de santé ». Objectif 1c : « Identifier et agir sur les conditions de vie insalubre ou les logements inadaptés aux enfants ».
Description de l'action <i>Moyens humains, techniques et budgétaires</i>	
Public cible : Les habitants d'Apt.	
Nouvelle action.	Type d'action : Apporter de l'information.

Responsable de l'action : Le CoDES 84	
Contenu de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le CoDES 84 sera amené à sensibiliser et former les acteurs de l'action sanitaire et sociale à la prévention du saturnisme et au repérage des enfants à risque. → Mobiliser et diffuser l'information sur le saturnisme : Mise en route d'un réseau avec les partenaires sanitaires et sociaux de la commune d'Apt. → Information sur une ½ journée avec un médecin référent. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le but de l'action est de permettre au travailleur sanitaire et social, d'apporter de l'information aux usagers sur les risques de l'insalubrité et sur les mesures de prévention. <ul style="list-style-type: none"> ▪ En parallèle il serait nécessaire de croiser les données du logement avec les données du service de la PMI et de la médecine scolaire 	
Calendrier prévisionnel : A définir.	
Acteurs et moyens mobilisés : Les travailleurs sanitaires et sociaux du conseil général, de la commune, des structures tel que l'ANPEP, le centre social Maison Bonhomme....	
Financement et co-financement envisagé :	
Evaluation	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de partenaires mobilisés, ▪ Nombres de professionnels formés.
Points de vigilance	<p>Frein :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les partenaires sur la question du saturnisme. <p>Réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le travail en partenariat.

ANNEXE 8